



PLAN D' ACTIONS
quinquennal
2023 – 2027





CEN HAUTS-DE-FRANCE

Plan d'Actions Quinquennal 2023-2027

- ◆ Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
- ◆ Coordination : Francis Meunier
- ◆ Élaboration : Yann Cuenot, Emmanuel das Graças, Audrey Ferreira, David Frimin, Sandrine Gougaud, Isabelle Guilbert, Matthieu James, Clémence Lambert, Vincent Mercier, Francis Meunier, Christelle Oncle, Vincent Santune, Cédric Vanappelghem – **avec l'appui d'Edouard Mari** (Territoires Ruraux et Développement) et les contributions des administrateurs du Conservatoire d'espaces naturels et de l'ensemble de l'équipe salariée.
- ◆ Cartes : Marie Héraude
- ◆ Relecture et contributions : **sont remerciés** ici l'ensemble des partenaires (autorités d'agrément, membres du comité partenarial) qui ont contribué aux réflexions et aux propositions valorisées dans ce document.

TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Agrément et Fusion des régions.....	3
Rappel des textes	3
Plan d'actions quinquennal 2023-2027 du CEN Hauts-de-France	4
1. Principaux enseignements de l'évaluation du PAQ 2018-2022 / Du projet de rapprochement à la Fusion	6
1.1. Analyse synthétique des résultats du PAQ 2018-2022 sur la base du volant d'indicateurs les plus pertinents	6
1.1.1. Mission Connaître	6
1.1.2. Mission Protéger	7
1.1.3. Mission Gérer	8
1.1.4. Mission Valoriser	8
1.1.5. Mission Accompagner	10
1.1.6. Réseaux nationaux et partenariats régionaux	11
1.1.7. Organisation interne	11
1.2. Analyse qualitative : consultation des autorités d'agrément, des administrateurs et de l'équipe	15
1.3. Conclusions.....	16
1.3.1. Recommandations sur la structuration du PAQ	16
1.3.2. Recommandations « de fond »	16
2. Etat de la biodiversité, politiques publiques et acteurs : situation, évolution	18
2.1. Le déclin de la biodiversité se poursuit et s'aggrave	18
2.2. L'impact croissant des changements globaux et des pressions locales	19
2.3. Le renforcement des politiques publiques et l'arrivée de nouveaux acteurs	21
3. L'organisation du plan d'actions quinquennal 2023-2027	25
3.1. Une structuration nouvelle	25
3.2. Principes du Dispositif de Suivi – Evaluation (DSE)	26
4. Déclinaison des 6 Ambitions du PAQ 2023-2027	28
Ambition 1 : Adapter la préservation de la nature et la gestion de sites à de nouveaux enjeux : changement climatique, fonctionnalité des écosystèmes, libre évolution	28
Ambition 2 : Renforcer l'assise citoyenne du CEN	37
Ambition 3 : Préserver 20 000 ha de nature à fort enjeu en Hauts-de-France	48
Ambition 4 : Accompagner les collectivités, les agriculteurs, les forestiers et les entreprises, pour renforcer la trame verte et bleue, et la préservation des espaces naturels	65
Ambition 5 : Accroître l'engagement et la contribution du CEN aux dynamiques partenariales régionales et nationales en faveur de la nature	78
Ambition 6 : Assurer la pérennité, le développement et la performance de l'association	90

5. Annexes	102
5.1. Etat des lieux : le CEN Hauts-de-France en quelques chiffres et cartes	102
5.2. Exonération du droit de préférence forestier	108
5.3. Exonération de l'obligation de compensation pour défrichement	109
5.4. Glossaire des sigles utilisés	110
5.5. Références bibliographiques.....	111
5.6. Tableau de synthèse des ambitions et objectifs.....	112

Préambule

Agrément et Fusion des régions

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France est né officiellement le 20 juin 2020 par la fusion des CEN Nord Pas-de-Calais et Picardie. Le 1^{er} avait reçu son agrément en date du 12 juillet 2013 et le second en date du 6 juillet 2012. La fusion ayant été réalisée sous la forme d'une fusion-absorption du CEN Picardie par le CEN Nord Pas-de-Calais, c'est l'agrément du 1^{er} qui survit pour le Conservatoire des Hauts-de-France, soit jusqu'au 11 juillet 2023.

Les deux anciens Conservatoires n'avaient cependant pas attendu la fusion effective pour se projeter dans un avenir commun à l'échelle de la nouvelle entité administrative et ont construit un plan d'actions quinquennal 2018-2022 validé par un arrêté conjoint du préfet de la région Hauts-de-France et du président du Conseil régional en date du 24 octobre 2018. Ce plan d'actions avait mis la fusion comme une perspective possible. Le soutien bienveillant des autorités d'agrément et l'anticipation sur une longue période (2017-2019) du processus de fusion ont permis que celle-ci aboutisse dans de bonnes conditions pour l'équipe, les membres dont les administrateurs, et les actions à mettre en œuvre. Le Conservatoire a même pu développer de nouveaux axes de travail (élaboration de la stratégie régionale espèces exotiques envahissantes) ou en renforcer certains (agroécologie), malgré des incertitudes récurrentes sur les aides financières de ses partenaires (montants ou modalités d'attribution).

Rappel des textes

✓ *Loi de programmation « Grenelle I »*

L'article 24 de la «Loi Grenelle I» annonce une «reconnaissance spécifique de l'action des Conservatoires d'espaces naturels».

✓ *Loi « Grenelle II »*

Le code de l'environnement intègre l'article L.414-11, (en référence à l'article 129 de la Loi « Grenelle II ») qui :

- décrit l'action des Conservatoires,
- intègre la possibilité d'un agrément conjoint Etat et Région,
- précise que la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels regroupe l'ensemble des Conservatoires d'espaces naturels, assure leur représentation et leur coordination technique à l'échelon national aux fins de la mise en œuvre de leurs missions.

✓ *Décret*

Par le décret 2017-1617 du 28 novembre 2017 modifiant l'article D. 414-30 du code de l'environnement et le décret 2011-1251 du 7 octobre 2011¹.

- Le Plan d'actions quinquennal (PAQ) fait partie intégrante de la demande d'agrément.
- L'agrément vaut approbation du PAQ.
- Le PAQ précise les conditions de réalisation des plans de gestion.
- Le Conservatoire agréé communique au Préfet et à la Région annuellement un rapport de ses activités de l'année au regard du PAQ.
- Le PAQ doit être manifestement respecté sous peine de retrait de l'agrément.

✓ *Arrêté ministériel*

Arrêté du 13 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2011 relatif aux conditions de l'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels, le PAQ :

- Détermine, par priorité, les projets que se propose de mener à bien le Conservatoire sur les 5 premières années de l'agrément.

¹ Les modifications de 2017 ont simplement pour objet de tenir compte de la fusion des régions et de la possible existence de plusieurs Conservatoires « régionaux » au sein des nouveaux périmètres administratifs.

- Doit être établi en cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement.
- Indique les modalités de la participation de l'organisme à l'inventaire national du patrimoine naturel sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée.
- Prévoit la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion sur les sites constitués d'ensemble cohérent de parcelles dont il est propriétaire ou dont il assure la gestion.
- Peut préciser les conditions dans lesquelles une mission d'expertise technique et scientifique peut être apportée à l'Etat et au Conseil régional.
- Peut prévoir l'acquisition de Zones humides avec les Agences de l'Eau.

Cet arrêté relatif aux conditions de l'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels ne détaille pas la procédure en cas de « renouvellement de l'agrément ».

Juridiquement, l'évaluation est traitée par l'article 4 de l'arrêté, qui ne concerne que le renouvellement du PAQ à mi-parcours. Cet article 4 n'est pas mobilisable dans le contexte d'une fin d'agrément qu'il s'agit de renouveler.

En opportunité, bien entendu l'évaluation des politiques publiques est un principe sain qu'un CEN subventionné et agréé a vocation à suivre. Le 3° du I de l'article 1 prévoit que le projet de PAQ détermine par priorité les actions à mener, en cohérence avec les politiques de protection de l'environnement.

En conclusion, quand bien même les textes ne sont pas très explicites sur ce sujet, il semble utile et fondé de produire un bilan de l'action antérieure dans le cadre de la demande de renouvellement d'agrément, en s'appuyant prioritairement sur l'évaluation du PAQ précédent, sans négliger les enseignements de l'ensemble de la décennie passée pour se projeter sur la prochaine, soit une voie aussi proche que possible de ce qui a été fait à l'issue du précédent PAQ. Par contre, les éléments de procédure de l'article 4 ne s'appliquent pas à cette évaluation du 2^{ème} PAQ, notamment le fait que le Préfet de région saisisse le conseil scientifique régional du patrimoine naturel pour recueillir son avis sur l'évaluation. Pour autant, la demande d'agrément implique que le nouveau PAQ fasse l'objet d'un avis du CSRPN sur demande du Préfet. Il est complété, le cas échéant, après cet avis.

Le PAQ est un document stratégique élaboré en concertation avec les partenaires, en premier lieu l'Etat et la Région qui délivrent l'agrément. Il permet de visualiser les orientations des Conservatoires dans les 5 années à venir et leurs contributions aux politiques publiques.

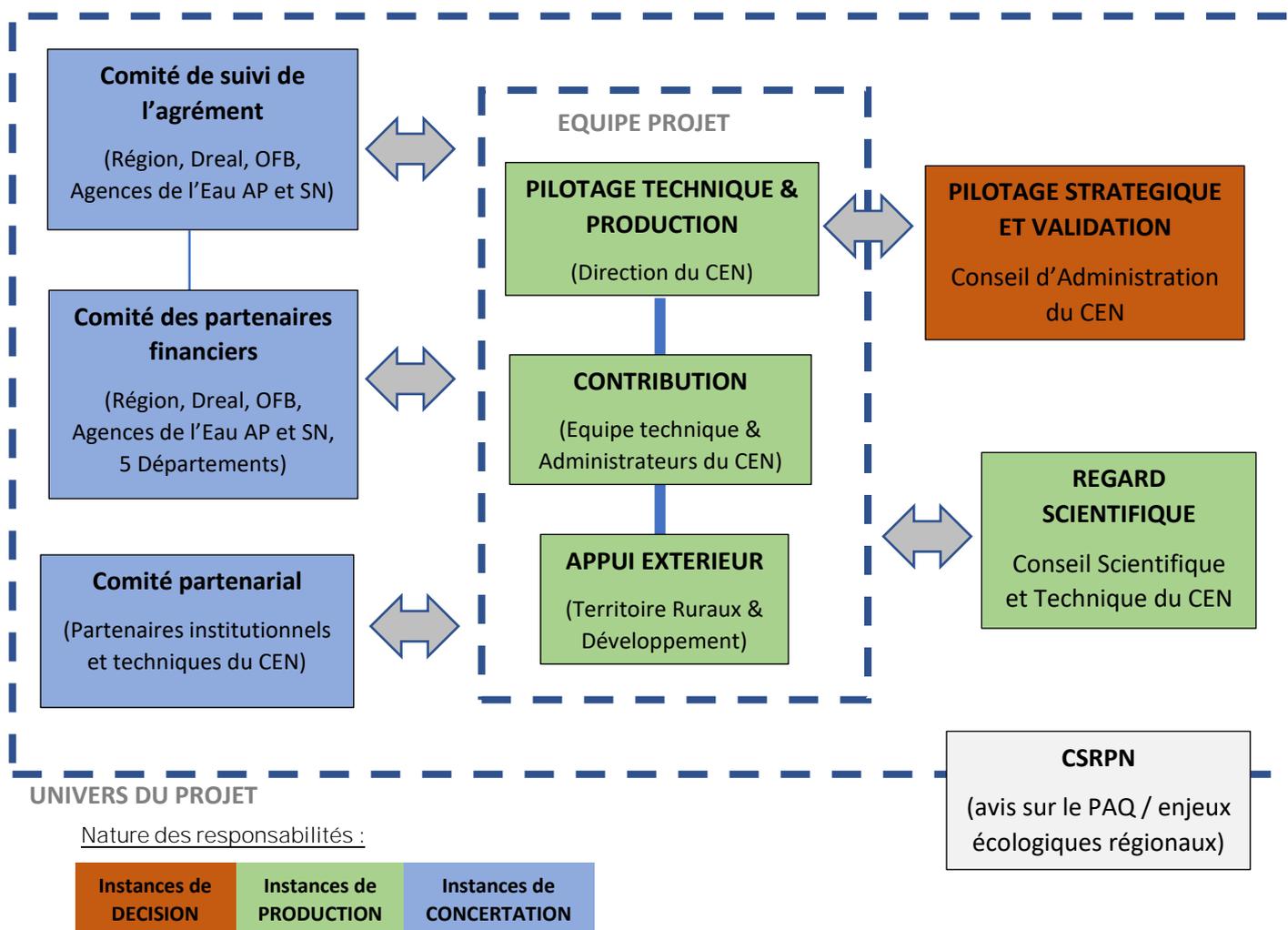
Plan d'actions quinquennal 2023-2027 du CEN Hauts-de-France

Le présent Plan d'Actions Quinquennal 2023-2027 est établi par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, dans le cadre du renouvellement de son agrément relatif à l'article L.414-11 du Code de l'environnement. Il succède aux plans d'actions précédents (2012-2017 du CEN Picardie, 2013-2018 du CEN Nord Pas-de-Calais et 2018-2022 conjoint aux deux anciens CEN qui ont fusionné en 2020). Il constitue à la fois le cadre stratégique et opérationnel du projet associatif du Conservatoire d'espaces naturels.

Des éléments d'évaluations du PAQ 2018-2022 sont présentés dans une première partie. L'action du Conservatoire d'espaces naturels s'inscrit dans un contexte en matière d'état de la nature et d'évolution des partenariats qui est présenté dans une seconde partie. L'organisation du plan d'actions et de son dispositif de suivi évaluation ont fait l'objet de choix fondamentaux par rapport aux versions antérieures exposés en troisième partie, et la déclinaison en objectifs opérationnels (30) est détaillée en fiches synthétiques de 2 à 3 pages dans la quatrième partie. Suivent pour terminer quelques annexes, dont un certain nombre d'éléments cartographiques et chiffrés sur le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France au 31/12/2022.

Ce Plan d'Actions Quinquennal 2023-2027 a été établi en concertation avec les principaux partenaires du CEN selon le schéma ci-dessous. En particulier, les autorités d'agrément, à travers les services de la DREAL (Service Eau et Nature), de la Région (Direction de la Biodiversité), de l'OFB (Délégation régionale) et des Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, ont été associées tout au long du

processus, afin de faire part de leur avis, notamment afin de favoriser la contribution du Conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de protection de la nature.



Dans le cadre des activités développées au fil de ce plan d'actions, il est important de réaffirmer quelques éléments de nature juridique en lien avec le statut du Conservatoire, son objet social, et la nature de ses financements.

Le Conservatoire a ainsi vocation à être agréé aux titres de :

- Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ([art. L.3332-17-1 du code du travail](#))
- Association de protection de la nature et de l'environnement ([art. L.141-1 du code de l'environnement](#))

Par son adhésion à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels il a ou aura vocation à être agréé aux titres :

- De l'éducation nationale ([art. D.551-1 du code de l'éducation](#))
- Du ministère de la Justice (agrément TIG), agrément déjà obtenu en région Hauts-de-France.

Le Conservatoire d'espaces naturels affirme par ailleurs sa vocation à développer des partenariats dans le cadre de conventions de coopérations régies par l'article [L.2511-6 du code de la commande publique](#) (et donc vocation à satisfaire les critères d'adjudicateur public). A titre d'exemple il pourra, sous réserve de l'accord des autorités militaires, poursuivre son intervention dans la mise en œuvre de la gestion écologique (rédaction et mise en œuvre de plans de gestion des enjeux de biodiversité) de camps militaires (CENZUB-Sissonne...) notamment par l'intermédiaire de conventions de coopération.

1. Principaux enseignements de l'évaluation du PAQ 2018-2022 / Du projet de rapprochement à la Fusion

1.1. Analyse synthétique des résultats du PAQ 2018-2022 sur la base du volant d'indicateurs les plus pertinents

Le plan d'actions quinquennal 2018-2022 a été élaboré en 2017 alors que les deux Conservatoires d'espaces naturels Picardie et Nord Pas-de-Calais existaient encore. Le choix avait été fait d'élaborer un plan d'actions commun afin de travailler au rapprochement des deux structures mais le choix clair de la fusion n'était pas encore acté, encore moins son délai de réalisation.

Le suivi de ce Plan d'actions quinquennal était basé sur une collection d'environ 150 indicateurs, essentiellement de réalisation, dont certains se sont révélés assez difficile à renseigner, et éventuellement peu informatifs au final.

La conjugaison de ces deux facteurs rend l'évaluation formelle de notre action sur 5 ans parfois délicate, mais les principaux résultats, sur la base d'un certain nombre de chiffres clés peuvent être donnés ci-après ; la valeur au 01/01/2018 est simplement parfois « impossible » à retrouver, les outils de catégorisation ou de suivi n'ayant pas forcément été partagés à cette date. Il a bien été tenu compte de ces défauts dans l'élaboration du PAQ 2023-2027 (cf. 3.2.).

Les résultats sont présentés selon les missions des CEN qui structuraient le Plan d'actions quinquennal.

1.1.1. Mission Connaître

Le premier travail en commun important entre les 2 CEN a été l'établissement d'une stratégie patrimoniale à l'échelle Hauts-de-France, démarré dès le début de l'année 2016, en collaboration avec PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD). L'avancement du travail a bénéficié des avis réguliers du Conseil Scientifique et Technique du CEN et le rapport final a été produit début 2020 : [Analyse préliminaire à une stratégie d'intervention pour les Conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France](#). Cette stratégie patrimoniale n'a pas encore été déclinée en stratégie d'intervention.

Le CEN est resté animateur de déclinaisons régionales de PNA : Odonates, Phragmite aquatique, Rôle des genêts. Il est devenu animateur du nouveau plan d'actions Pollinisateurs et pollinisation. Il n'est plus animateur de la déclinaison du PNA Maculinea, transformé en PNA Papillons patrimoniaux. Il a développé de sa propre initiative des plans d'actions régionaux : Vipère péliade, tourbières, pelouses calcicoles, patrimoine géologique.

Le CEN a renforcé sa démarche de standardisation de certains suivis, principalement dans le cadre de la construction d'une boîte à outils d'indicateurs des milieux humides, pour l'évaluation des travaux de restauration de ZH, adaptée au bassin Artois-Picardie (programme BIMH-BAP).

En matière de nouveaux outils scientifiques, le CEN a démarré en 2022 sur la RNN d'Acquin-Wavrans le test de la méthodologie d'adaptation de la gestion des espaces naturels à la prise en compte du changement climatique proposée par le programme LIFE Natur'adapt.

Une méthodologie Hauts-de-France d'élaboration des plans de gestion a été élaborée dès la fusion et finalisée en 2022. Elle intègre les principales évolutions issues du Cahier Technique 88 de l'OFB : modalités de détermination des enjeux, suivi-évaluation sur la base d'un tableau de bord construit autour des objectifs de conservation à long terme et un faisceau d'indicateurs de Pression-Etat-Réponse.

Le CEN a renforcé l'élaboration de plans de gestion multisites, 22 produits en 5 ans (8 étaient réalisés à fin 2017).

Un important travail de structuration des données au sein d'une base unique a été réalisé. La base est développée sur Postgres et utilise une interface de saisie et consultation Access pour les usagers, et le logiciel Qgis pour la cartographie. Au 1^{er} janvier 2023 le CEN est en capacité de produire à l'échelle

régionale des indicateurs sur les thématiques : Site, Faune Flore, Vie associative, Accessibilité et Equipements pédagogiques sur Site, Usage Agricole, Activité Nature, Travaux. Un tableau de bord en format Excel accessible à tous permet de récolter les informations suivantes (pour les principales) par simple mise à jour des données :

- ✓ Nbr Adhérents (total et par département)
- ✓ Nbr Conservateurs bénévoles et nbr Sites avec CB
- ✓ Nbr Sites gérés et superficie
- ✓ Surfaces d'intervention par type de MFU et nbr d'actes par type MFU
- ✓ Surfaces d'intervention par Catégorie de propriétaire
- ✓ Surfaces Natura 2000 animées
- ✓ Nbr de conventions d'usages sur les sites par catégorie et surfaces engagées, et Nbr de signataires
- ✓ Répartition des sites par grands types de milieu
- ✓ Faune-Flore : Nbr de données en base, Nbr (et %) d'espèces LRR (ou Dét ZNIEFF) présentes sur un site CEN
- ✓ Activités Nature : Nbr de Sorties Nature et Chantiers Nature et Nbr de participants, par catégorie
- ✓ Niveau d'accessibilité des sites à la découverte et niveau d'équipement pédagogique
- ✓ Nbr de sites dotés d'un PDG
- ✓ à venir 2023 : bilan des travaux de gestion à l'échelle HdF

La base Faune-Flore héberge 761 759 données produites par le CEN (salariés, bénévoles, prestations) dont un peu moins de 300 000 ont été produites sur la période 2018-2022.

Deux formations collectives de nature scientifique ont été organisées en 2021 et 2022 : éco-hydrologie des tourbières et phytosociologie paysagère (auprès du CBNBI pour la seconde).

Le Conservatoire a publié 42 articles dans des revues naturalistes, techniques ou scientifiques sur les 5 dernières années (mais avec une tendance à la baisse) et créé en 2021 une série « les cahiers scientifiques du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France » **dont l'objectif est de publier des travaux difficilement valorisables par ailleurs du fait de leur volume notamment (rapports d'études, clés de détermination...)**

Enfin en matière de partenariat sur le sujet Connaissance, les principales actions ont été :

- **le pilotage du programme PAPECH (plan d'actions pelouses calcicoles)** avec le CBNBI, Picardie Nature et le GON ;
- une convention de collaboration avec l'UPJV et le CNRS (Pierre Antoine) dans le cadre de la mise **en œuvre** du programme Archéofen et le financement d'**une** thèse par le CD80 sur **l'histoire des** formations tourbeuses de la vallée de la Somme depuis la fin de la dernière glaciation ;
- le suivi d'une thèse CIFRE sur la structuration génétique des populations d'Agrion de Mercure (Hauts de France et Alsace) ;
- **la mise en œuvre d'un projet d'étude de la dispersion des jeunes de Hibou Grand-Duc en partenariat avec l'association Aubépine et le bureau d'études Ecosphère.**
- le **dépôt d'un dossier** de demande de subvention dans le cadre du programme FEADER avec l'UPJV sur un projet **d'étude** de la structure génétique des populations de Vertigo moulinsiana, V. angustior et Anisus vorticulus ;
- le **montage d'un projet de thèse sur les leviers socio-économiques de la conservation du Géopatrimoine** avec l'université de Lille.

1.1.2. Mission Protéger

Au 31/12/2022 le CEN intervient sur 528 sites pour 17 917 ha contre 430 sites et 14 165 ha au 31/12/2017, soit une hausse de 23% en nombre et 26% en surface. Sur cette période, 47 sites ont fait l'objet d'un **renforcement du niveau de contractualisation (convention d'assistance < convention de gestion < bail emphytéotique < acquisition)**. Trois sites initialement propriété du CEN (47,6 ha situés sur les communes de Pierrepont et Viry-Noueuil **dans l'Aisne, Saint-Josse dans le Pas-de-Calais**) **ont fait l'objet d'un**

transfert foncier au profit du Fonds de dotation des CEN, en prévision de sa transformation en Fondation reconnue d'utilité publique, afin de constituer son capital de base (valeur d'achat de 354 743,92 €). L'acte de transfert a été finalisé en janvier 2023.

Le CEN a signé 3 Obligations réelles environnementales, nouvel outil de maîtrise foncière et d'usage conférant une servitude sur le foncier qui suit les actes de ventes, 2 avec des propriétaires privés volontaires et 1 dans le cadre d'une compensation environnementale.

En matière de compensation environnementale, le CST (Conseil scientifique et technique) a été consulté 17 fois suite à des sollicitations de porteurs de projets au CEN (sollicitations croissantes à l'exception de 2020). Aujourd'hui, 181,35 ha gérés par le CEN sont issus de la compensation dont 25,63 ha de plus en 5 ans.

Soulignons aussi le rôle du Conservatoire dans la gestion des Réserves naturelles nationales ou régionales (27 Réserves gérées), faisant de l'association la structure qui gère le plus grand nombre de réserves naturelles en France.

1.1.3. Mission Gérer

Parmi les partenaires de la gestion, les agriculteurs éleveurs jouent un rôle essentiel. La tendance d'évolution du nombre de partenariats quelle qu'en soit la forme (convention, prêt à usage, bail emphytéotique) n'est pas disponible faute d'un suivi suffisamment fin. Un bilan exhaustif a été réalisé en 2021 et mis à jour en 2022 : 197 éleveurs sont partenaires du CEN, usagers de 140 sites, 2208 ha sont exploités sous contrat (1557 ha pâturés et 651 ha fauchés). Un modèle unifié de contrat de prêt à usage annuel ou pluriannuel a été adopté en 2022. Par ailleurs le CEN apporte des conseils en gestion à 14 autres agriculteurs (éleveurs mais aussi viticulteurs, nuciculteur...) dans le cadre de conventions d'assistance.

En 5 ans, 6 sites du Nord et de l'Oise ont fait l'objet d'un défrichement au sens de l'article 167 de la loi Biodiversité pour environ 6 ha.

Un peu plus de 50 communes, communautés de communes, SIVOM, PNR, mettent à disposition du personnel pour concourir à la gestion des sites (38 en 2017). De nombreuses collaborations sont également réalisées avec des ESAT, EPIDE, structures d'insertion, et divers établissements de formation. A titre d'exemple, 57 chantiers nature ont été réalisés avec des établissements d'enseignement technique ou supérieur en 2021, et 45 en 2022.

1.1.4. Mission Valoriser

La communication globale du Conservatoire a évidemment pris un tournant avec la fusion et la création du CEN Hauts-de-France en 2020. Une nouvelle charte graphique a été adoptée pour les documents de communication, et une évolution du contenu de la Lettre d'information a été opérée.

En matière de valorisation pédagogique l'équipe d'animation a été renforcée, permettant une augmentation du nombre de sorties nature (grand public, groupes constitués, scolaires) proposées et de participants (hors année 2020 avec les confinements successifs, cf. graphique page suivante).

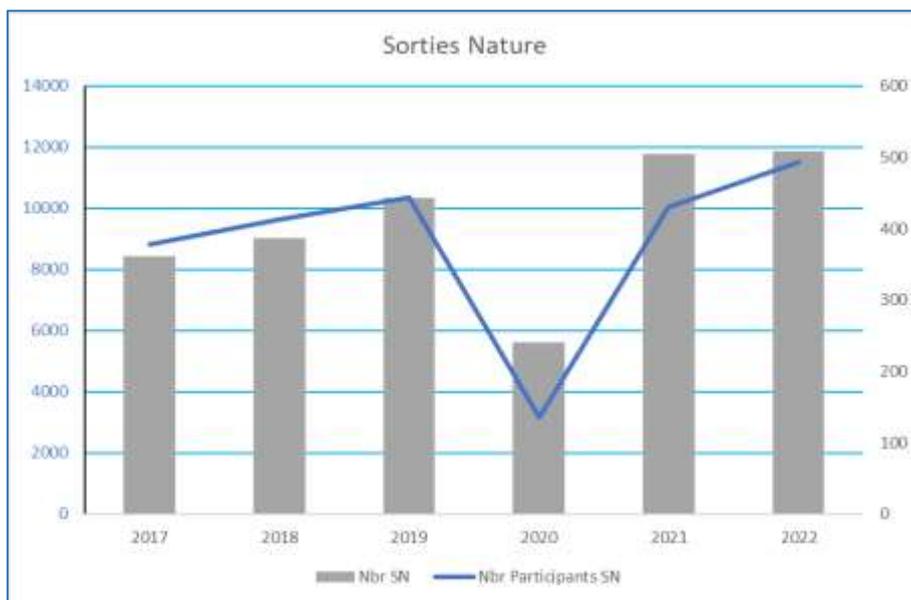
L'état des niveaux d'accessibilité des sites (accès libre, encadré, non autorisé) et du niveau d'équipement (pas d'information, un panneau d'accueil, un « parcours » pédagogique) a également pu être uniformisé et mis à jour. Au 31/12/2022, les données sont les suivantes :

Accessibilité

- ✓ Accès libre - 208
- ✓ Accès encadré - 157
- ✓ Accès non autorisé - 160

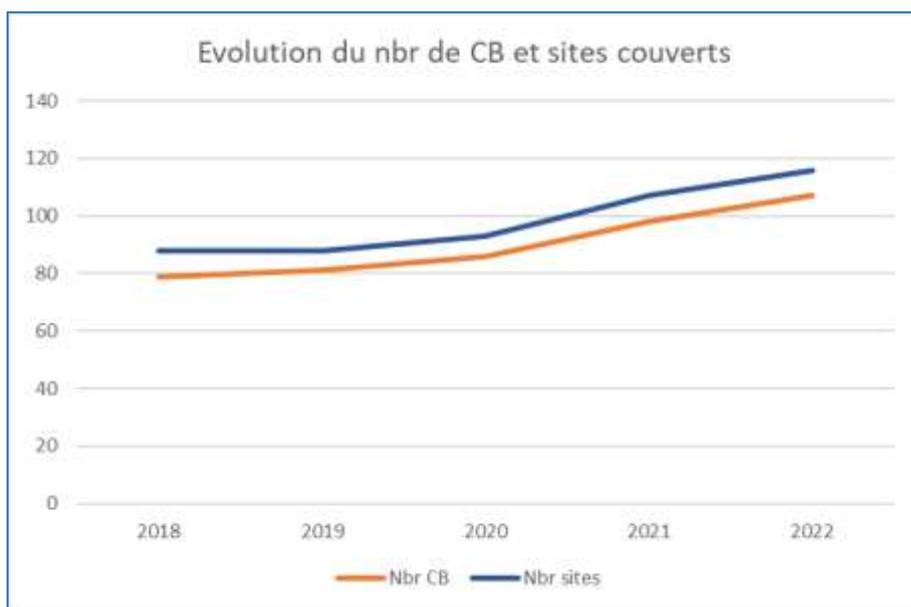
Equipement

- ✓ Bien Equipé - 72
- ✓ Peu Equipé - 95
- ✓ Non Equipé - 361



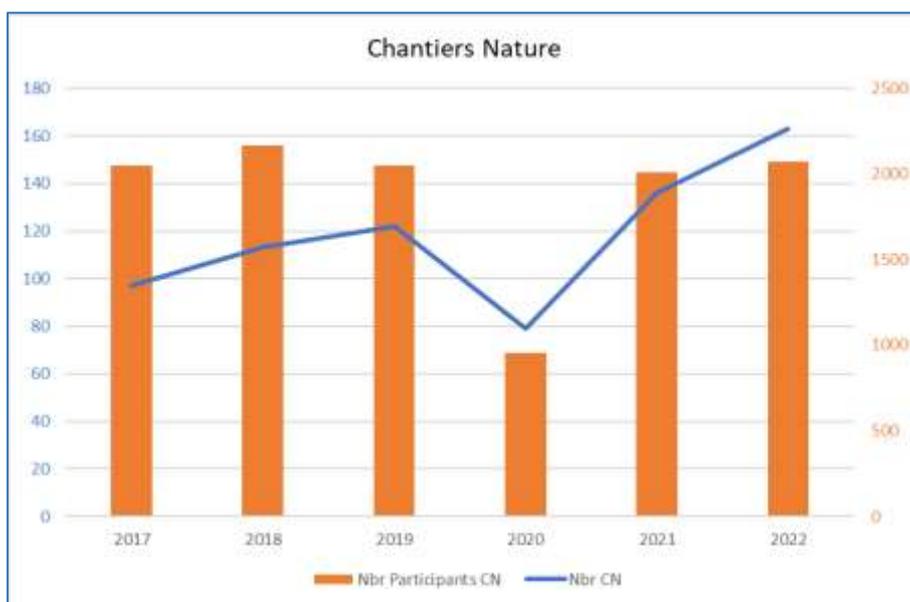
Nombre de sorties nature annuelle et nombre de participants

Les Conservateurs bénévoles assurent de nombreuses missions en soutien à l'équipe et permettent un relai local auprès des habitants. Leur nombre a augmenté régulièrement ces 5 dernières années.



Nombre de conservateurs bénévoles et de sites dotés d'un CB

En matière de chantiers nature, tous publics confondus (grand public, groupes constitués, scolaires), le nombre de participants reste stable un peu au-dessus de 2000 (hors année 2020) malgré un nombre de chantiers proposés en augmentation.



Nombre de chantiers nature annuelle et nombre de participants

1.1.5. Mission Accompagner

Le CEN est investi depuis longtemps dans l'animation de la politique agricole commune au travers de l'animation de MAEC (et de leurs versions précédentes depuis les OLAE), notamment sur les 3 départements picards. En 2022, dans le cadre de la nouvelle PAC, le CEN a pu déposer 4 PAEC pour la période 2023-2024 sur les territoires MVO, HVO, Souche, Pelouses et landes, prolongeant ainsi son investissement initial, en élargissant le dernier territoire au département du Pas-de-Calais. Sur la même période 2018-2022 et pour les prochaines années il poursuivra par ailleurs son accompagnement auprès des animateurs des MAEC MVS, Bresle et Corridor (sur le territoire du Laonnois pour cette dernière).

En matière de gestion forestière le CEN a participé à l'élaboration du Programme régional de la forêt et du bois puis au Schéma régional de gestion sylvicole. L'accompagnement de communes et de l'ONF pour la gestion écologique et sylvicole de bois relevant du régime forestier se poursuit. Le CEN développe aussi l'acquisition directe de boisements.

Le CEN a accompagné les départements de l'Oise et de la Somme dans le renouvellement de leur schéma ENS et des propositions de nouvelles zones de préemption ENS. Le partenariat avec le Département du Nord se renforce également, avec l'adoption d'une feuille de route commune et des perspectives d'articulation de la gestion de sites proches, voire de transfert de la gestion au CEN de certains ENS, notamment dans des secteurs où le CEN est bien implanté. Entre fin 2017 et fin 2022, la surface d'intervention du CEN au sein des périmètres ENS est passée de 10 030 ha à 12 845 ha ; une bonne moitié de cette augmentation est due à l'extension des périmètres ENS du Département de l'Oise.

Le CEN a poursuivi le secrétariat scientifique du programme ZNIEFF à l'échelle Hauts-de-France. Les pratiques étant assez différentes entre les ex-régions Picardie et Nord Pas-de-Calais il a fallu un peu de temps pour trouver un rythme de croisière. De plus un travail méthodologique est en cours pour préciser à l'échelle régionale les consignes issues du guide national.

Fort de son expérience d'animation de l'IRPG sur la région Nord Pas-de-Calais et de sa contribution bénévole importante côté picard, le CEN a pu étendre l'animation de l'IRPG à l'échelle Hauts-de-France avec la création de nouvelles fiches sites, des actualisations et un important programme de valorisation du patrimoine géologique. 144 sites sont validés au niveau CSRPN en 2022 contre 123 en 2017.

Entre 2018 et 2022 le CEN a été animateur annuellement de 11 à 13 DOCOB, les variations interannuelles étant dues à des interruptions de financement. Par contre il est passé de 9 à 18 coanimations ou assistances scientifiques et techniques auprès d'animateurs entre 2018 et 2022 (essentiellement du fait des sites de la vallée de l'Authie et de nouvelles collaborations avec l'ONF).

En matière d'aires protégées réglementairement le CEN a accompagné le classement en RNN de la tourbière alcaline de Marchiennes dont il est propriétaire avec le CD59. Il a entamé des démarches pour le classement de nouveaux sites en APPB ou APPHN mais qui n'ont pas encore abouti (marais de Thennes, de Reilly, Cavités d'Allonne et Saint-Martin-le-Nœud). Par contre il a contribué activement, en lien avec la CRPG, à la validation en CSRPN de la liste départementale Somme et de 8 sites à classer en APPG.

En 2022 le CEN a contribué la rédaction du plan d'actions territorial de la Stratégie Aires Protégées. Depuis 2020 le CEN coordonne l'élaboration puis l'animation de la stratégie régional espèces exotiques envahissantes.

En 5 ans, grâce aux financements des agences de l'eau (principalement), le CEN a acquis près de 133 ha d'espaces naturels sur le bassin Artois-Picardie (essentiellement en zone humide mais pas uniquement) et 37 ha de zones humides sur le bassin Seine-Normandie.

1.1.6. Réseaux nationaux et partenariats régionaux

Au niveau national, on note comme actions principales sur la période 2017-2022 :

- L'animation de la commission Patrimoine géologique de RNF
- L'animation de la Commission Professionnalisation et police de la nature de RNF
- L'animation de l'atelier inter-réseaux RNF-CEN relatif aux Syrphes
- La contribution active à plusieurs groupes de travail du réseau CEN : Foncier, Communication, Coordination scientifique, Géomatique, Aires terrestres éducatives
- La contribution à la révision de la charte nationale ERC du réseau CEN.

Au niveau régional, 2 grands projets associant plusieurs partenaires ont particulièrement mobilisé le CEN :

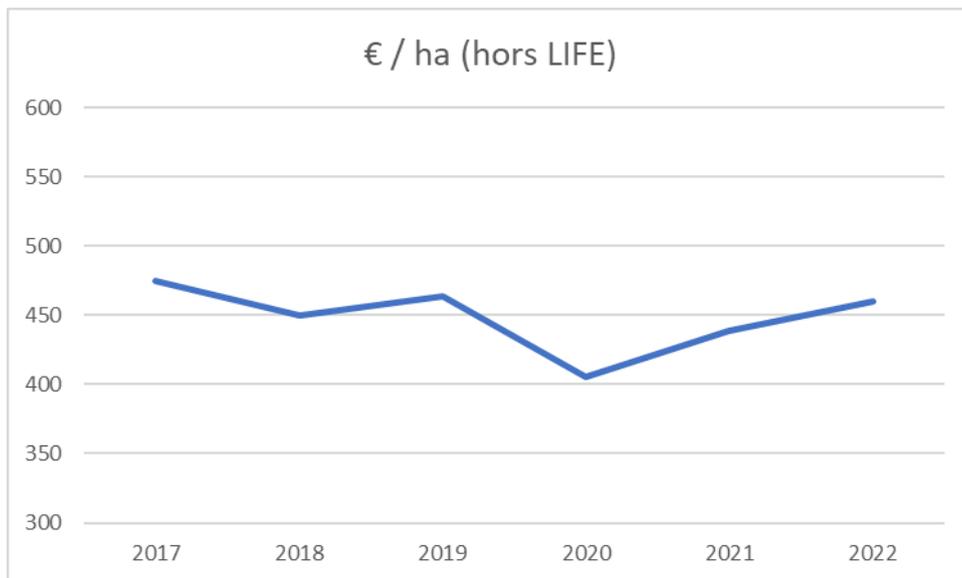
- Interreg SAPOLL (sauvons nos pollinisateurs) en tant que Bénéficiaire associé (terminé en 2020)
- LIFE Anthropofens (Restauration de tourbières alcalines) en tant que Bénéficiaire coordinateur (démarré en 2019).

1.1.7. Organisation interne

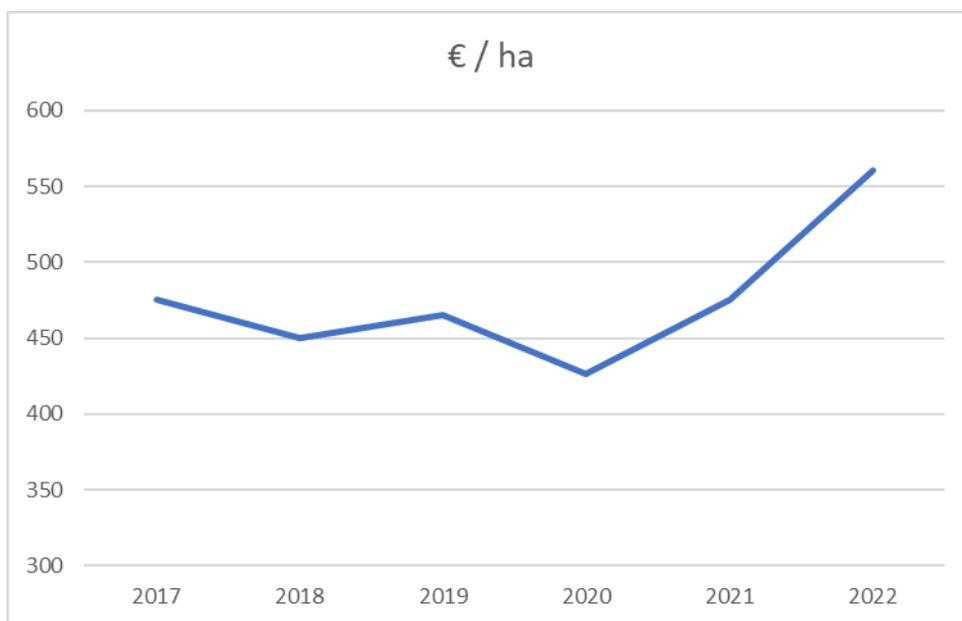
La principale évolution en matière d'organisation entre 2018 et 2022 tient évidemment à la fusion entre les 2 anciens CEN, devenus le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France officiellement le 20 juin 2020. Bien que non expressément indiquée comme un objectif au moment de la rédaction du PAQ 2018-2022, mais comme hypothèse de rapprochement ultime, cette évolution avait été murement préparée dès cette époque et a bénéficié justement de ce temps long de préparation. Il reste évidemment encore du travail pour harmoniser le fonctionnement et absorber cette évolution, notamment par le développement d'une culture commune partagée et la connaissance de l'ensemble du territoire par tous, mais les fondamentaux sont posés. Il faut noter que cette fusion s'est traduite par le maintien des effectifs de l'association (seul un poste de direction a été supprimé).

En matière financière, bien que le Conservatoire soit confronté annuellement à des incertitudes de financement de ses grands partenaires, le budget annuel s'est accru sur la période et cela malgré l'absence de recours aux fonds FEDER en 2021 et 2022. Le projet LIFE Anthropofens a un impact fort sur ce budget total, principalement sur le poste prestations externes, dès le budget 2020 ce qui compense l'absence de fonds FEDER.

Cependant, cette évolution positive fait suite à une baisse sur les années précédentes, et tenant compte de l'inflation comme de la progression de l'activité (par exemple si on considère le volume de sites et les surfaces gérées), le « budget à l'hectare » issu des budgets « classiques » des grands partenaires financiers s'est réduit jusqu'en 2020. Un sursaut s'observe en 2021 et 2022 grâce notamment aux fonds du plan de relance. Enfin, la mise en œuvre du programme LIFE Anthropofens fait remonter très nettement le budget total ramené à l'hectare en 2021 et 2022.



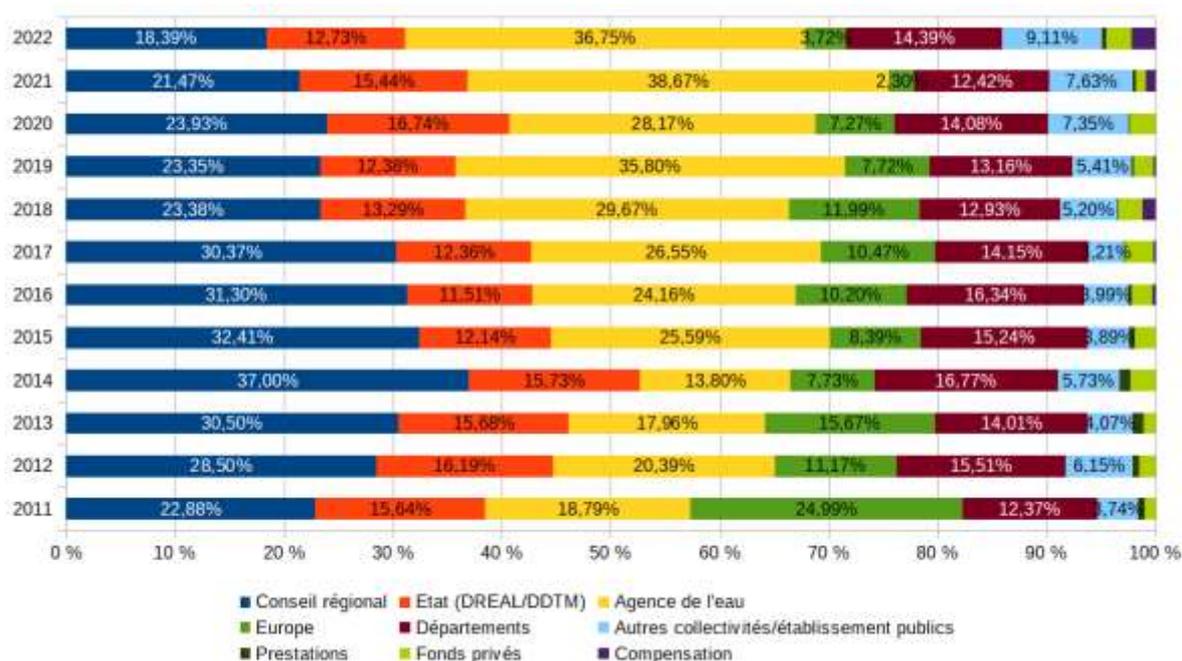
Budget total annuel (hors LIFE) par ha d'intervention sur la période 2017-2022



Budget total annuel par ha d'intervention sur la période 2017-2022

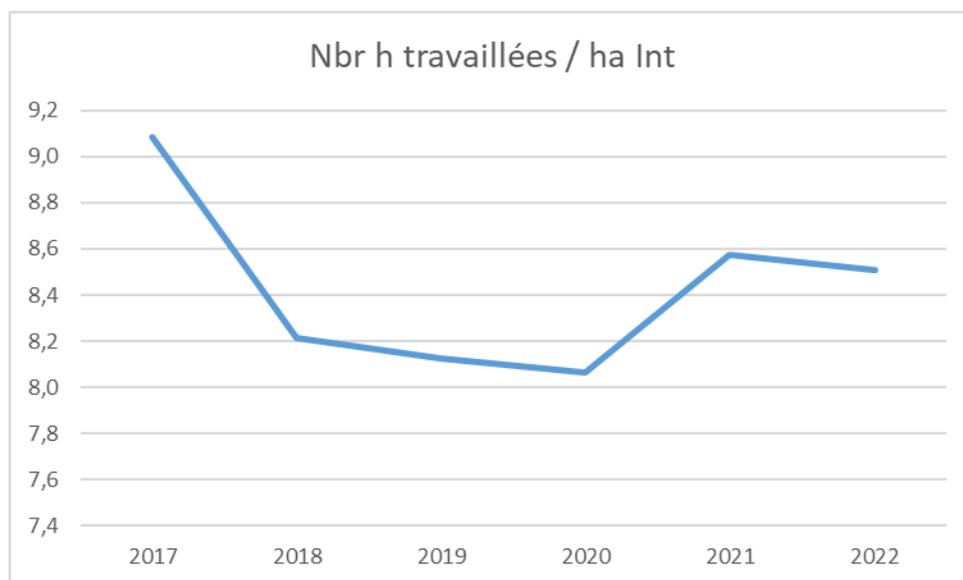
Les données ramenées à l'hectare sont à prendre avec précaution car toute la force de travail du Conservatoire n'est pas exclusivement affectée à la gestion de sites. Une analyse fine des coûts à l'ha ou du temps de travail réellement disponible pour la gestion de sites demanderait une séparation plus fine des missions (par exemple la mise en œuvre des programmes régionaux de connaissance, l'animation Natura 2000...) qui n'a pas pu être réalisée ici, mais cela permet de se faire une idée des grandes tendances.

On constate également l'évolution des contributions relatives des différents partenaires : c'est à partir de 2018 que les agences de l'eau sont devenues le principal partenaire financier du CEN, devant la Région.



% du budget par financeur sur la période 2011 - 2022* (* prévisionnel)

Enfin si on ramène cette fois le nombre d'heures travaillées à la surface d'intervention on observe une baisse sur la période 2017-2020, à mettre en relation avec un accroissement significatif des surfaces d'intervention sans augmentation importante du nombre d'heures travaillées annuellement (en lien avec un budget en faible croissance), puis une reprise en 2021-2022 que l'on peut attribuer à des consolidations de postes ainsi qu'à des créations qui peuvent concerner de nouveaux champs d'intervention (EEE, agroécologie...).

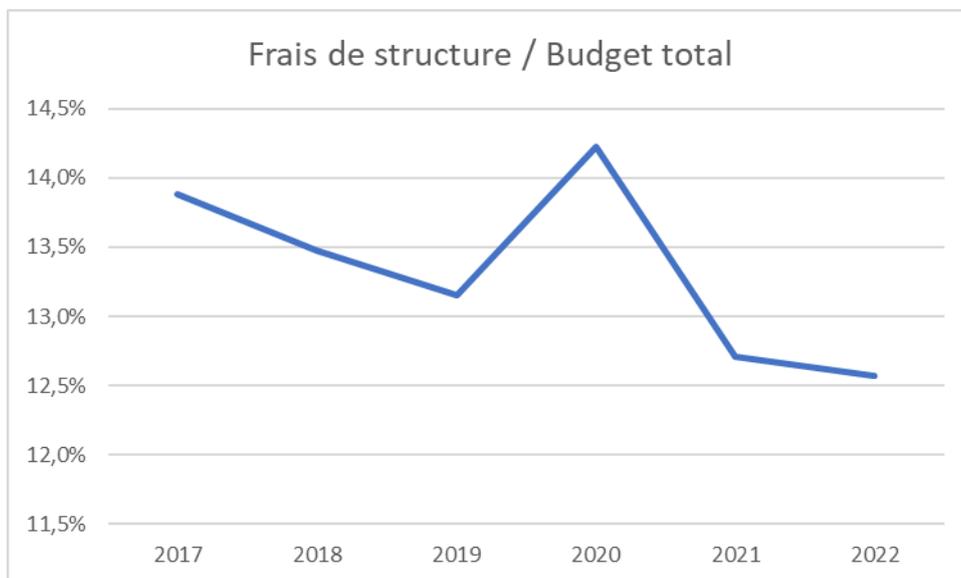


Nombre d'heures travaillées annuelles par ha d'intervention sur la période 2017-2022* (* prévisionnel)

La fusion et la croissance globale de la structure semblent avoir pour effet positif de réduire la proportion de frais de structure relativement au budget total (cf. graphique suivant). L'année 2020 contredit cette tendance mais de manière ponctuelle, à mettre en relation avec deux facteurs opposés :

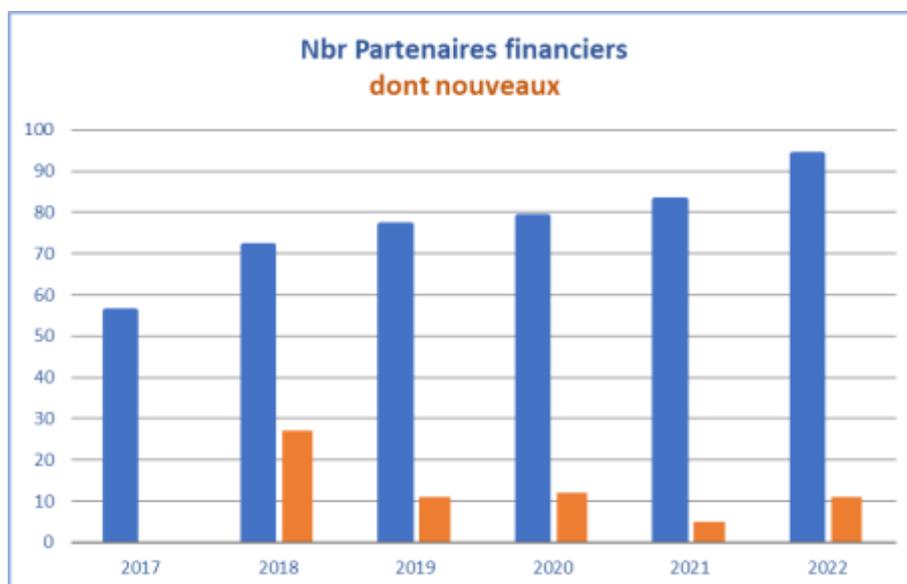
- une légère réduction de l'activité due à la période de confinement ;
- des frais spécifiques ponctuels liés aux opérations de fusion.

Il faut cependant garder à l'esprit que la complexité des financements croisés, avec des règles différentes et aux exigences s'accroissant avec le temps, nécessitent une ingénierie financière poussée et donc des moyens importants en services supports, pas toujours bien pris en compte par certains financements, sans compter les difficultés de trésorerie.



Evolution de la proportion des frais de structure sur la période 2017 - 2022

A côté des « grands » partenaires financiers, le CEN a diversifié et multiplié les nouveaux partenariats, notamment en développant des conventions pluriannuelles avec des collectivités (communautés urbaines, d'agglomération, de communes).



Evolution du nombre de partenaires financiers sur la période 2017 - 2022

Les évolutions des autres indicateurs envisagés concernant l'organisation de la structure sont plus difficiles à renseigner suite à la fusion en milieu de PAQ.

1.2. Analyse qualitative : consultation des autorités d'agrément, des administrateurs et de l'équipe

En parallèle de l'analyse « quantitative » issue du suivi des indicateurs du PAQ, une analyse qualitative a été réalisée en interrogeant l'équipe, les administrateurs et les autorités d'agrément (Région, DREAL, OFB, AEAP, AESN). Pour ces dernières nous avons bénéficié de l'intervention du Cabinet « Territoires Ruraux & Développement » qui a mené la consultation. Les apports issus de ces dernières (fondateurs de l'ARB) ne sont pas repris ici de façon exhaustive afin de ne pas alourdir le propos, mais en complément / appui du traitement des réflexions interne lorsqu'ils diffèrent.

Les principales réussites du CEN affichées par l'équipe et les administrateurs

- La Fusion et création du CEN Hauts-de-France, avec le maintien des équipes, son accompagnement dans la durée.
- Le montage et la mise en œuvre du programme LIFE Anthropofens.
- Le développement du réseau de sites avec des acquisitions emblématiques et un classement en RNN.
- La gestion des activités pendant la période de COVID
- Des résultats de gestion encourageants
- Le développement de l'assise citoyenne (adhérents, conservateurs bénévoles) et une visibilité croissante même si pas encore suffisantes

Pour les autorités d'agrément, la fusion des CEN a été une réussite : le résultat est extrêmement intéressant avec une taille des équipes plus intéressante (ex : pôle scientifique), des compétences qui se sont étoffées. Il n'y a pas eu un CEN qui a effacé l'autre mais l'expérience de chacun des CEN a été source d'enrichissement pour le nouveau CEN.

Sur la base des principaux facteurs de réussites suivants

- Pour la fusion une préparation bien en amont.
- Des compétences collectives larges.
- Un conseil d'administration soudé.
- Un engagement et une dynamique de la part de l'équipe et aussi des administrateurs qui perdurent malgré la pression.
- Le soutien / la reconnaissance des partenaires financiers, malgré les incertitudes (reconnaisances de nos partenaires techniques mais sans forcément une bonne lisibilité des moyens financiers).
- La capacité à fédérer les acteurs du territoire (capacité de dialogue et de concertation) avec entre autres le développement de partenariats avec les intercommunalités.
- L'adaptabilité du CEN et sa couverture de l'espace régional.
- Les belles réussites sont souvent liées au temps disponible.
- L'organisation de temps forts mobilisateurs (pour la dynamique associative).

Les autorités d'agrément notent la capacité du CEN à apporter des réponses aux sollicitations urgentes (réactivité).

Ce qu'il reste à améliorer

- Renforcer encore l'assise citoyenne.
- Être mieux connu et reconnu du grand public, notamment à travers l'ouverture des sites au public.
- Renouveler le CA et plus ou mieux impliquer les nouveaux administrateurs, auprès des élus et des instances décisionnelles en région.
- Renforcer le lien entre administrateurs et salariés.
- Entrer dans une vraie stratégie de Maîtrise Foncière et d'Usage clarifiée et partagée ; moins se disperser.
- Améliorer la prise en compte des fonctionnalités, dynamiques écologiques.
- Faire face à la charge de travail (quantité / répartition dans le temps) sans perdre le sens notamment autour du cœur de métier de la préservation et gestion d'espaces naturels remarquables.
- Alléger la charge administrative.
- Se doter d'outils plus performants adaptés à la taille de la structure.

- Fluidifier et respecter les procédures.
- Trouver (retrouver) de la souplesse dans la gestion des activités.
- Mieux échanger en interne, gagner en transversalité.
- Trouver de nouveaux moyens financiers !

Les **partenaires financiers** estiment ne pas être suffisamment mis en avant par le CEN. Pour la DREAL en particulier, il y a eu quelques « parents pauvres » **de l'action des CEN (ZNIEFF, PNA)** ; la mobilisation du CEN est apparue moins forte que pour les autres sujets.

Également le CEN pourrait mieux valoriser ce qui est fait pour « démontrer/donner les clés de réussite » et assurer le **transfert d'expériences** et de savoir-faire en direction d'autres gestionnaires.

Que nous manque-t-il ?

- Des moyens humains / du temps.
- Des moyens financiers.
- Un manque de visibilité à long terme du fait des évolutions politiques, des modalités de financement changeantes, des modifications de gouvernance (création AFB puis OFB, et enfin ARB).
- **Des compétences étendues sur les technologies modernes (informatique...).**
- Une harmonisation des pratiques encore inachevée créant des perturbations ou perturbant encore les fonctionnements individuels.
- **Prise de recul sur notre intervention en regard d'une stratégie** – mieux faire coïncider ambitions et moyens / pragmatisme et opérationnalité.
- Une reconnaissance « médiatique ».
- Développer encore les relais locaux et les adhérents.
- **Une reconnaissance de l'implication et du travail fourni ?**

1.3. Conclusions

1.3.1. Recommandations sur la structuration du PAQ

Nous faisons le constat que les ambitions du PAQ n'ont pas été totalement partagées entre le CEN, la Région et l'Etat. Elles n'ont pas été quantifiées/qualifiées avec notamment des « valeurs cibles ». Il est donc difficile aujourd'hui d'évaluer si les objectifs ont été atteints et les moyens à la hauteur.

L'élaboration du PAQ et sa mise en **œuvre n'ont** pas reposé sur un « fonctionnement à trois » (Etat, Région, CEN) pour partager les objectifs, les modalités de financement... **Le rapport d'activité du CEN**, lui-même, ne fait pas le lien avec le PAQ. **Cela ne répondait pas à un besoin de l'époque. Ce qui n'a pas empêché de mettre en œuvre le PAQ**, que les partenariats entre CEN-Région, CEN-DREAL et Région-DREAL ont été fructueux.

Le PAQ 2018-2022 **était copieux on n'y lisait pas** « ce qui est stratégique » et comment prendre de la hauteur sur les enjeux et la stratégie.

Il y a un souhait du côté des partenaires de davantage lier le contenu du PAQ, élaboré en année N, avec les différents dispositifs financiers permettant de le **mettre en œuvre les années suivantes (CPO, demande de financement...)**, y compris avec certains indicateurs communs.

1.3.2. Recommandations « de fond »

Il apparaît nécessaire de renforcer la place des services écosystémiques dans les actions en faveur de la biodiversité dans un contexte de changement climatique, de crise énergétique et sanitaire. Il est important de réussir à aller dans une approche large de la biodiversité (remarquable, ordinaire, continuité et fonctionnalité). Cette approche doit venir pondérer l'approche traditionnelle de la préservation des espèces remarquables et menacées tout en veillant à ne pas basculer dans des démarches purement « utilisatrices ».

Pour la Région comme pour la DREAL, accompagner les territoires pour une meilleure prise en compte de **la biodiversité est un sujet important notamment à l'échelle intercommunale**. Accompagner le **développement de l'assise citoyenne** et développer la communication auprès du grand public et la valorisation du réseau de sites gérés sont importantes **pour légitimer l'action du CEN**.

Le CEN a une compétence à apporter sur le sujet de la biodiversité en milieu agricole (72% de l'occupation du sol de la Région). **En tant que gestionnaire d'espaces** il peut fournir des références et peut être un acteur dans une démarche de **promotion de l'agroécologie**.

Également, même si le CEN a déjà fait des avancées dans ce domaine, il doit trouver les moyens **d'impliquer davantage les collectivités**, et notamment les GEMA, dans le portage d'opération en faveur des zones humides (**qu'elles soient maîtresses d'ouvrage ou qu'elles apportent les financements nécessaires**).

L'OFB met en avant **l'écosystème partenarial constitué par l'ARB** dont devra se saisir le CEN pour accroître son engagement dans des actions communes (au même titre que **d'autres acteurs**). Il y a un enjeu de « posture » sachant que « travailler ensemble » ne signifie pas forcément mutualiser des moyens mais au moins se coordonner et coopérer.

Enfin, le contexte budgétaire étant de plus en plus contraint et incertain les partenaires financiers recommandent de **rechercher le moyen d'être moins dépendant des aides publiques**.

2. Etat de la biodiversité, politiques publiques et acteurs : situation, évolution

Il s'agit dans cette partie de s'interroger sur les enjeux auxquels le CEN peut et doit répondre, dans son contexte régional, national voire international.

2.1. Le déclin de la biodiversité se poursuit et s'aggrave

Au niveau international

Les données scientifiques publiées depuis 2018 (et l'entrée en vigueur du précédent Plan d'actions quinquennal) tendent à indiquer que la crise de la biodiversité se poursuit et même s'aggrave.

L'IPBES (la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) a mis en évidence en 2019 que « *la nature décline à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier* ». En particulier, « *la diversité au sein des espèces, entre les espèces et celle des écosystèmes se dégradent rapidement* ». Ainsi, **un million d'espèces animales ou végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction dans le monde**. Les experts de l'IPBES notent toutefois que par un « *changement transformateur* » la nature peut encore être « *conservée, restaurée et utilisée de manière durable* » (IPBES, 2019).

Au niveau national

Parmi les références publiées au niveau national et illustrant la poursuite et l'accélération de ce déclin de la biodiversité :

- En 2017, 33% des mammifères terrestres de France métropolitaines et 32% des espèces marines sont menacées ou quasi-menacées, contre respectivement 23% et 25% en 2009 (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017).
- **En 2019, 39% des espèces de poissons d'eau douce de France métropolitaine sont menacées ou quasi-menacées** (30% « seulement » en 2010) (UICN France, MNHN, SFI & AFB, 2019).
- Toujours en 2019, 15% des espèces de la flore vasculaire de France métropolitaine sont menacées ou quasi-menacées, soit 742 espèces (UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018).
- En 2021, 11% des mollusques continentaux de France métropolitaine sont aussi menacés de disparition (UICN France, OFB & MNHN, 2021).
- **Par ailleurs, l'analyse des résultats du protocole de Suivi temporel des oiseaux nicheurs (STOC) met en évidence le déclin massif de nombreuses espèces, notamment liées aux milieux agricoles.** A noter que ce déclin concerne aussi des espèces considérées il y a peu comme communes, ordinaires et abondantes (FONTAINE et al, 2020).

L'Observatoire national de la biodiversité indique par ailleurs que sur la période 2013-2018, seuls 20% des habitats naturels d'intérêt communautaire en France ont été considérés dans un état de conservation favorable (dont seulement 6% des habitats humides ou littoraux).

Au niveau des Hauts-de-France

Sans surprise les principales tendances mesurées au niveau international et national se vérifient en Hauts-de-France. Parmi les données les plus récentes exploitables pour la région on note que :

- En 2019, 200 espèces indigènes de la flore vasculaire des Hauts-de-France, soit 13%, est **menacée d'extinction** ; et près de 9% a disparu depuis le début des recensements botaniques (début du XIX^{ème} siècle). 115 espèces (8%) sont quasi-menacées. (HAUGUEL & TOUSSAINT, 2019).
- A la même date on constate que 22% des bryophytes (mousses et hépatiques) sont également menacées (122 sur 554 des espèces indigènes) et près de 9% (47) ont déjà disparu. 10% sont quasi-menacées. (HAUGUEL & TOUSSAINT, 2019).

L'analyse menée par le Conservatoire Botanique de Bailleul sur les causes de raréfaction relève les principales pressions suivantes :

- ✓ les mutations agricoles, déprise d'une part et intensification d'autre part ;
 - ✓ l'assèchement des zones humides ;
 - ✓ l'eutrophisation des sols et des eaux de surface ;
 - ✓ l'intensification de la gestion forestière ;
 - ✓ l'urbanisation.
- Pour la faune, il n'y a pas encore de liste rouge régionale publiée à l'échelle des Hauts-de-France mais la tendance sera a priori la même au vu des publications les plus récentes à l'échelle des anciennes régions administratives.
 - S'agissant des masses d'eau, en 2016, 28% seulement des masses d'eau de surface (liées aux cours d'eau) des Hauts-de-France atteignent le « bon état écologique et 23 % sont en état « médiocre » ou « mauvais » (Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France, 2019).
 - Les surfaces en prairies permanentes poursuivent leur déclin (moins 4,5 % entre 2010 et 2017) même si c'est à un rythme moindre que les décennies précédentes (régression de 54% depuis les années 1970), et ce dans une région où elles représentent une faible part de la SAU (surface agricole utile) par rapport à la France métropolitaine (14% vs ≈40 %). (Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France, 2019).

L'action du CEN en 2023-2027 et au-delà s'inscrit donc dans ce contexte de VI^{ème} extinction déjà à l'œuvre (extinction des espèces, effondrement de leurs effectifs, dégradation des habitats), doit viser à en limiter l'ampleur en Hauts-de-France, et surtout permettre le redéploiement des espèces lorsque les pressions anthropiques auront été suffisamment réduites.

Le CEN dispose d'une expertise de longue date en matière de préservation et gestion des milieux naturels ou semi-naturels ouverts (pelouses calcicoles, marais et roselières tourbeuses, landes, prairies humides). Dans son analyse sur l'évolution du niveau de menace des espèces de flore le CBNBI met d'ailleurs en exergue deux situations contrastées :

- ✓ Les espèces des milieux bénéficiant d'interventions de la part de gestionnaires d'espaces naturels ont globalement connu une stabilisation de leurs effectifs, voire un redéploiement de leurs populations.
- ✓ Les espèces occupant des stations plus diffuses dans l'espace rural (bocage, bois, lisières forestières, moissons...) ont, quant à elles, vu leur statut de menace stagner ou se détériorer.

Etant données les pressions détaillées au 2.2., s'il sera nécessaire de poursuivre les actions sur ces milieux afin d'en pérenniser les résultats, l'accent devra être mis sur :

- La préservation des tourbières fonctionnelles et la restauration des tourbières dégradées qui à côté de leur rôle d'accueil d'une biodiversité unique joue un rôle irremplaçable en matière de stockage de carbone.
- La préservation de prairies diversifiées en lien avec une utilisation agricole intégrant la dimension écologique
- La préservation de forêts écologiquement riches, notamment les vieilles forêts et forêts anciennes

2.2. L'impact croissant des changements globaux et des pressions locales

Les changements climatiques et leurs effets déjà à l'œuvre en Hauts-de-France

Au niveau international, le Groupe international d'expert sur le climat (GIEC) constate l'aggravation des changements climatiques et pointe la responsabilité « sans équivoque » des activités humaines dans l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre. Il estime que sur la période 1850-1900 les températures avaient déjà augmenté de 1,1°C de ce fait.

Ses dernières prévisions laissent présager une augmentation des températures moyennes de +1,5°C d'ici à 2030, soit 10 ans plus tôt que les précédentes estimations. D'ici à 2100, l'augmentation des températures pourrait atteindre +4,8 °C.

Effet collatéral des changements climatiques, le niveau des mers (qui a déjà augmenté de 20 cm depuis 1900) pourrait atteindre 20 cm supplémentaires d'ici 2050 et un mètre d'ici 2100 (GIEC, 2022).

En Hauts-de-France, l'évolution de tous les paramètres (température moyenne annuelle, nombre de jours anormalement chaud, nombre de jours de gel, niveau de la mer...) concorde avec ces observations du réchauffement terrestre global (Observatoire du climat HdF – Cerdd, 2022).

Cette « crise climatique », outre les nombreuses conséquences économiques, sociales, territoriales, sanitaires qu'elle est susceptible d'induire, peut générer, s'agissant des espaces naturels et agricoles :

- L'arrivée d'espèces nouvelles, notamment d'affinités plus méridionales et/ou introduites ;
- La régression d'espèces ou habitats d'affinités plus continentales ou septentrionales ;
- Des sécheresses et des étiages prononcés sur les cours d'eau et de fait l'augmentation de concentration des polluants en période critique ;
- La minéralisation des tourbes dont l'impact direct sur les espèces vivant dans ces habitats se double d'un relargage de carbone accentuant encore le changement climatique ;
- Le dépérissement de certaines espèces d'arbres et l'arrivée/le développement d'agents pathogènes ;
- L'élévation du niveau de la mer et les conséquences induites (submersion, érosion, remontée du front de salinité dans les estuaires, etc.) ;
- L'augmentation du risque d'incendie.

De fortes pressions urbaines

Avec plus de 6 millions d'habitants (au 1 janvier 2018, source : Préfecture de Région) la région est la 3^{ème} la plus peuplée de France, pour seulement 5 départements, soit une densité moyenne élevée avec près de 190 habitants/km². Mais il existe de fortes disparités : le Nord est le département le plus peuplé de France (2,6 millions d'habitants), l'Aisne n'est peuplée « que » de 530 000 habitants. Surtout les évolutions sont disparates avec des centres urbains qui continuent de s'étendre et certaines zones rurales dont la population diminue. La plus forte croissance démographique d'ici à 2050 est attendue dans l'Oise, +10% contre +4% pour la moyenne régionale (INSEE 2017) du fait de l'influence de l'agglomération parisienne.

Cette dynamique démographique hétérogène à l'échelle régionale, s'accompagne de pressions importantes sur les ressources naturelles :

- Augmentation des besoins alimentaires, en eau, bois et autres ressources naturelles ;
- Consommation d'espaces pour l'habitat, les infrastructures et l'activité économique, générant artificialisation des sols et discontinuités écologiques, c'est-à-dire dégradation et fragmentation des habitats naturels.

Cette artificialisation des sols se fait principalement aux dépens des espaces agricoles et naturels. Entre 1999 et 2015 l'artificialisation a progressé de 6,9%. Le bilan net de l'artificialisation est de 493 km² soit 17,6 km²/an entre 1990 et 2018 (Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France, 2019). Si, cette consommation d'espaces pour l'urbanisation, au détriment des espaces agricoles et naturels, a commencé à perdre en intensité, il est probable qu'elle ne cesse pas à court terme notamment dans les territoires de la région marqués par l'essor démographique et économique.

Une agriculture en pleine mutation

72% du territoire régional est concerné par l'activité agricole, qui a donc rôle majeur en matière de paysages et de biodiversité. Près de 60% sont des terres labourables, et un peu plus de 12% sont constitués de prairies. A contrario le taux de boisement est faible, seulement 14% (Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France, 2019).

L'agriculture des Hauts-de-France est en pleine mutation et des tendances fortes sont à l'œuvre (SAFER 2022) :

- Depuis 2000 la région a perdu un tiers de ses exploitations tandis que la SAU moyenne a augmenté de 46% pour atteindre 91ha en 2020.
- **On observe en parallèle un fort repli du nombre d'exploitations avec une activité d'élevage, avec une baisse du cheptel régional et la réduction des surfaces de prairies permanentes (vue plus haut).**
- Le triplement des surfaces certifiées en agriculture biologique ces 10 dernières années.

Ces dynamiques font courir le risque d'une homogénéisation et une intensification des pratiques agricoles qui se poursuivent avec une simplification des paysages et une banalisation des écosystèmes liés. Cette évolution est potentiellement impactante pour la biodiversité régionale, notamment dans les espaces de bocage et les zones humides façonnés par l'élevage. Elle aggrave par ailleurs les tensions autour de la ressource en eau avec l'augmentation des pratiques d'irrigation.

Dans ce contexte de fortes pressions, l'action du CEN en 2023-2027 doit en particulier viser :

- Une meilleure prise en compte des changements climatiques dans sa stratégie foncière et la gestion des sites naturels ;
- **A soustraire de l'artificialisation et des autres pressions anthropiques les éléments les plus remarquables du patrimoine naturel régional et à proposer à une population croissante et de plus en plus urbaine des lieux de reconnexion à la nature ;**
- A soutenir et valoriser les systèmes agricoles et forestiers engagés pour la préservation de la biodiversité.
- A renforcer la place des services écosystémiques dans les actions en faveur de la biodiversité dans un contexte de changement climatique, de crise énergétique et sanitaire

2.3. Le renforcement des politiques publiques et l'arrivée de nouveaux acteurs

De nouvelles politiques publiques à l'œuvre pour enrayer le déclin de la biodiversité

Depuis l'élaboration du précédent Plan d'actions quinquennal (2017), les politiques publiques relatives à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles ont eu tendance à se renforcer et se structurer. Au niveau national, on note en particulier :

- **L'entrée en vigueur des dispositions relatives à la loi dite « biodiversité » du 8 août 2016, notamment : le renforcement de la séquence ERC, la possibilité de contractualiser des Obligations réelles environnementales, l'intégration de la biodiversité dans les Plans climat énergie territoriaux, l'installation des Comités nationaux et régionaux de la biodiversité, la création de l'Agence française pour la biodiversité, transformée ensuite en Office français de la biodiversité etc.**
- Le Plan biodiversité annoncé le 4 juillet 2018, prévoyant notamment de « limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers pour atteindre l'objectif de 0 artificialisation nette » (objectif 1.3) et « créer de nouvelles aires protégées et conforter le réseau écologique dans les territoires » (objectif 3.1).
- La Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, visant notamment à protéger 30% du territoire national, dont 10% en « protection forte » **et renforçant la légitimité de l'action des CEN en la matière.**
- La loi climat et résilience, promulguée le 22 août 2021, qui a prévu un certain nombre de **dispositions relatives à la biodiversité (notamment à l'action des CEN) et à l'artificialisation des sols.**
- La nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité, qui comprend des mesures emblématiques comme « *Poursuivre la dynamique d'extension du réseau d'aires protégées* » (mesure 1.1), « Mieux protéger la biodiversité en mobilisant la séquence ERC » (mesure 4.3), « **Renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité dans la planification et l'aménagement du territoire** » (mesure 11.1), etc.

- Le **Plan de relance de l'activité** déployé par le Gouvernement à partir de 2021, pour relancer l'économie, dans le sens de la transition écologique, suite à la crise sanitaire. Un certain nombre de projets portant sur la biodiversité ont été soutenus dans ce cadre.
- **Et enfin la création d'un « Fonds vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires en 2023, doté de 2 milliards d'euros ; l'une des actions concerne l'accompagnement de la SNB 2030, dont les acquisitions foncières par les CEN, la mise en œuvre d'actions des PNA ou de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, des actions de restauration des milieux, autant de sujets sur lesquels le CEN Hauts-de-France est impliqué de longue date.**

Des évolutions au niveau communautaire ou national plus récentes sont également intervenues dont il n'est pas possible de mesurer dans l'immédiat tous les effets :

- La nouvelle Politique agricole commune (PAC) qui entrera en vigueur à partir de 2023 et qui vise notamment une baisse de 55% des émissions de CO2 et de 50% de l'usage des pesticides à l'horizon 2030, et un objectif cible de 25% des surfaces agricoles labellisées « Agriculture biologique ».
- La loi dite « 3DS » promulguée le 21 février 2022, qui transfère notamment la compétence Natura 2000 aux Régions.

Au niveau des bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie, parmi les principales évolutions intervenues depuis 2017 :

- L'AESN a adopté fin 2016 une stratégie d'adaptation au changement climatique à laquelle le CEN Hauts-de-France (son parent picard à l'époque) a adhéré dès 2017.
- L'entrée en vigueur du XI^{ème} Programme des Agences de l'eau (2019-2024)
- L'adoption par les deux Comités de bassin Artois-Picardie et Seine-Normandie en 2022 de leur projet de **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027**.
Le SDAGE Artois-Picardie dispose notamment de trois orientations de gestion fondamentales sur cinq impliquant les milieux naturels : « A/ Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques es milieux aquatiques et des zones humides », « C/ S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations » et « D/ Protéger le milieu marin ».
L'orientation n°1 du SDAGE Seine-Normandie « Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée » place la préservation des milieux et de la biodiversité en tête de liste afin de répondre à l'enjeu « Pour un territoire vivant », auquel participe également l'orientation n°5 « Protéger et restaurer la mer et le littoral ».

A l'échelle des Hauts-de-France, est intervenue :

- L'adoption et l'approbation en 2020 du **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** dont l'annexe 2 constitue l'armature de la Stratégie Régionale Biodiversité.
- La création de l'Agence Régionale de la Biodiversité en 2022, sur une base conventionnelle, entre la DREAL, la Région, l'OFB et les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie.

Au niveau des Départements, les cinq dernières années ont vu :

- L'adoption du nouveau Schéma départemental des Espaces naturels sensibles de **l'Oise** (2022-2037) qui maintient via un « label ENS » un **cadre d'intervention favorable pour le CEN**.
- La révision en cours des zones de préemption ENS du Département de la Somme qui devrait permettre une extension à des secteurs de grand intérêt y compris en dehors de la vallée de la Somme.
- L'adoption d'une convention cadre et d'une feuille de route commune avec le Département du Nord dans l'objectif de développer des synergies autour de la gestion des propriétés du Département et du CEN.
- La poursuite de l'accompagnement du Département de l'Aisne dans la mise en œuvre de sa politique ENS.

Enfin au niveau local, il est à signaler :

- La prise et la montée en compétence des collectivités territoriales sur la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).
- Le bon taux de couverture du territoire du bassin Artois-Picardie par les Schémas **d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les Contrats territoriaux** « Eau et Climats » du bassin Seine-Normandie, en réponse il est vrai à une situation très dégradée des masses d'eau.
- **L'implication d'un nombre croissant de collectivités locales dans des dispositifs locaux** : Atlas de la biodiversité communale (ABC), Territoires engagés pour la nature (TEN), « Plans biodiversité » communaux ou intercommunaux, etc. A noter que des dispositifs locaux ne portant pas prioritairement sur la biodiversité peuvent toutefois intégrer des actions la concernant : Territoire à énergie positive (T-POS), Plans alimentaires de territoires (PAT), Plans Climat Air Energie territoriaux (PCAET) etc.

Ces différentes politiques publiques renforcent les moyens et la légitimité du CEN à agir en 2023-2027.

De nouveaux acteurs et partenaires

Depuis 2017 sont apparus et/ou ont renforcé leur action autour de la biodiversité et des espaces naturels des Pays de la Loire :

- **L'Agence française (2017) puis l'Office français de la biodiversité (2020)**, avec l'émergence d'une Agence régionale de la biodiversité en Hauts-de-France (cf. ci-dessus).
- Parmi les autres « nouveaux » acteurs susceptibles d'intervenir aussi en matière de biodiversité, figurent les entreprises, notamment dans le cadre de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE).

Il s'agit d'organismes avec lesquels le CEN a déjà des collaborations qui ont vocation à se renforcer en 2023-2027

Un réseau des Conservatoires d'espaces naturels dynamique

Depuis 2018 et le début du précédent Plan d'actions quinquennal, le réseau des Conservatoires d'espaces naturels :

- **S'est muni d'une** Stratégie décennale de réseau 2018-2028 **et d'une nouvelle** Charte des **Conservatoires d'espaces naturels** approuvée le 27 juin 2020. Une nouvelle mise à jour est prévue en 2023 pour renforcer encore le caractère associatif du réseau.
- A travaillé à la **transformation du Fonds de dotation en Fondation reconnue d'utilité publique (décret en Conseil d'Etat attendu en 2023)**.
- A renforcé le **positionnement de la Fédération dans la coordination et l'animation de** programme : mission ORE, LIFE NaturArmy etc.
- A vu les compétences des Conservatoires élargies (Loi Climat et résilience, Loi 3DS) et sa reconnaissance renforcée (notamment dans la Stratégie nationale des aires protégées).

Des partenariats historiques à ne pas oublier

Si les points précédents mettent en avant les évolutions récentes il est important de ne pas oublier que le **développement du Conservatoire s'est réalisé dans un contexte partenarial** dense et solide, grâce à la mise en place de collaborations dans la durée, informelles ou le plus souvent au travers de conventions cadres ou de projets (le Conservatoire anime ainsi probablement plus de 800 conventions partenariales de tout type, chiffre en cours de consolidation). **Sans chercher l'exhaustivité**, si on évoque la sphère associative par exemple, on peut citer en priorité les partenaires de la protection de la nature de dimension régionale (Conservatoire botanique national de Bailleul, Groupe Ornithologique et Naturaliste, Picardie Nature, Nord Nature Environnement, Société Botanique du Nord de la France, Société géologique du Nord, Société Mycologique du Nord de la France, Coordination Mammalogique du Nord de la France, URCPPIE...) **mais aussi des associations locales qui concourent à la gestion des sites (Béthisy Nature, Association des Naturalistes de la Gohelle, Roost Warendin Nature par exemple). D'importants**

programmes de conservation ont été construits avec d'autres partenaires : avec l'ONF par exemple sur la préservation de certains milieux ou des chauves-souris en forêts soumises au régime forestier. Ces partenaires anciens ou plus récents sont depuis la création du CEN Hauts-de-France réunis au sein **d'un Comité Partenarial de 76 membres** représentatifs de cette galaxie et réunissant donc partenaires institutionnels, associations de protection de la nature, représentants d'usagers, de l'éducation nationale, de collectivités et d'entreprises interagissant avec le Conservatoire. Les statuts du Conservatoire prévoient que la vocation du Comité partenarial est de favoriser les échanges et de débattre sur des thèmes liés au patrimoine naturel régional et à sa préservation en lien avec ses activités. Il peut émettre des avis consultatifs. Il permet également de rassembler des personnes et structures d'horizons différents autour de ces thèmes.

3. L'organisation du plan d'actions quinquennal 2023-2027

3.1. Une structuration nouvelle

Au regard des principaux enseignements issus de **la première période d'agrément et de l'évaluation du Plan d'actions quinquennal 2018-2022 le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France** a choisi de structurer son action autour de 6 ambitions « transversales » plutôt que de rester sur une présentation selon les missions traditionnelles des CEN, le « CPGVA » – Connaitre, Protéger, Gérer, Valoriser, Accompagner les politiques publiques –. **L'objectif est double** :

- ✓ Favoriser une vision plus stratégique.
- ✓ Stimuler le développement de projets transversaux impliquant plusieurs compétences, en réduisant la tendance au fonctionnement en silos projetée par la structuration antérieure.

Pour autant, les missions de base du CEN ne changent pas, ni sa structuration, qui mixe déjà des services transversaux supports (Service administratif, financier et des ressources humaines, Mission communication, valorisation et vie associative, Mission scientifique, Service technique) et des équipes de terrain, implantées au plus près des acteurs locaux et développant des compétences **d'animation territoriale**, scientifiques et de gestion écologique, et collaborant étroitement avec les services précités pour toute une partie de leur activité.

Ainsi, tenant compte de **l'évolution intervenue dans l'environnement de travail et d'action** du CEN, notamment **l'aggravation du déclin de la biodiversité, l'impact du changement climatique, et l'entrée en vigueur** de la Stratégie nationale des aires protégées identifiant les sites gérés par les CEN comme des aires de protection forte, le CEN priorisera son action 2023-2027 autour de six Ambitions :

- **Ambition 1** : Adapter la préservation de la nature et la gestion de sites à de nouveaux enjeux : changement climatique, fonctionnalité des écosystèmes, libre évolution. **L'objectif est de renforcer encore les fondements scientifiques de nos actions de conservation, au-delà des compétences naturalistes déjà importantes au CEN, et de rendre également cohérents nos modes d'actions avec la nécessaire prise en compte de notre impact carbone.**
- **Ambition 2** : **Renforcer l'assise citoyenne du CEN.** Le réseau des CEN est basé sur un modèle associatif, dans l'objectif d'impliquer un maximum de citoyens au projet de conservation de la nature qu'il porte, et dans un souci d'ancrage territorial. Développer cette assise citoyenne est une ambition nécessaire au confortement de ce modèle et à sa reconnaissance par les pouvoirs publics et autres acteurs du territoire.
- **Ambition 3** : Préserver 20 000 ha de nature à fort enjeu en Hauts-de-France, et contribuer ainsi à **l'objectif** de couvrir 10% du territoire en protection forte.
- **Ambition 4** : Accompagner les collectivités, les agriculteurs, les forestiers et les entreprises, pour renforcer la trame verte et bleue, et la préservation des espaces naturels, afin de démultiplier les efforts en faveur des écosystèmes et de la biodiversité au-delà des sites gérés par le CEN, et accompagner la montée en compétence des acteurs.
- **Ambition 5** : **Accroître l'engagement et la contribution du CEN aux dynamiques partenariales** régionales et nationales en faveur de la nature, **pour soutenir et bénéficier en retour de l'expertise et des compétences des partenaires, et développer des projets collaboratifs ambitieux.**
- **Ambition 6** : **Assurer la pérennité, le développement et la performance de l'association**, parce que sans moyens humains, financiers, logistiques, les cinq premières ambitions seront vaines.

Afin **d'avancer concrètement** sur ces ambitions du Plan d'actions quinquennal, le CEN se propose de **mettre en œuvre 30** objectifs opérationnels.

Chacun de ces objectifs est décrit :

- En identifiant la contribution **qu'il peut** apporter à la Stratégie décennale du réseau des **Conservatoires d'espaces naturels**, la Stratégie nationale pour la biodiversité, la Stratégie nationale des aires protégées et la Stratégie régionale pour la biodiversité.
- **En s'appuyant sur une description du** contexte, en expliquant sa finalité et des éléments de contenu (**propositions d'actions** qui ne se veulent pas exhaustives).
- Un calendrier indicatif **de mise en œuvre** est proposé pour les actions clairement ponctuelles et dont la réalisation conditionne les autres.
- Enfin, en permettant un suivi et une évaluation de ces objectifs, via des résultats concrets à atteindre, des indicateurs à mesurer et des valeurs cibles déterminées (cf. 3.2.). Des partenaires possibles et des moyens mobilisables sont souvent indiqués dans les conditions de réussite.

3.2. Principes du Dispositif de Suivi – Evaluation (DSE)

L'un des enseignements majeurs du PAQ 2018-2022 est sans doute relatif au Dispositif de Suivi Evaluation. Le DSE du PAQ précédent consistait **en une liste d'indicateurs au niveau des sous-objectifs**, à raison de 1 à 2 indicateurs pour chaque sous-objectif. Cela donnait un nombre très important **d'indicateurs (plus de 150, sachant que parfois il y avait formellement plusieurs indicateurs par ligne !)**, sans précision sur la nature de l'indicateur (réalisation ou résultat). L'essentiel était dans les faits des indicateurs de réalisation. Parfois, il ne s'agissait pas réellement d'indicateurs mais de listes (ex : Liste des plans d'actions réalisés, actualisés, mis en œuvre).

Pour les indicateurs de résultats, il n'y avait pas de « valeur cible » précisée. C'était un choix dans la mesure où le PAQ n'était pas adossé à un contrat de moyens. De plus, à l'époque, les CEN étaient dans une phase de rapprochement et cela était d'autant plus complexe de se donner des cibles à atteindre qui aient du sens. La valeur T0 des indicateurs ne figurait pas dans le PAQ (mais figurait néanmoins dans le fichier Excel de suivi).

Par ailleurs, à la fin du PAQ figurait une liste « **d'indicateurs globaux** » (35) correspondant à des éléments estimés plus parlant de l'activité du CEN, à côté des indicateurs au niveau de l'action du PAQ. Ils correspondaient aussi, plus ou moins, aux indicateurs inscrits dans les CPO avec la Région ou l'Etat (mais avec parfois des intitulés légèrement différents).

En conclusion, le DSE du PAQ 2018-2022 présentait les écueils suivants :

- Des indicateurs assez **lourds à renseigner, n'apportant pas toujours des** informations pertinentes ;
- **Des indicateurs difficiles à partager** au sein de l'équipe comme avec les partenaires, et donc peu utiles au pilotage de la structure comme au **suivi de la mise en œuvre du PAQ**.

C'est fort de ces conclusions qu'il a été choisi un tout autre dispositif pour le nouveau PAQ 2023-2027, en utilisant deux approches complémentaires :

↳ Le suivi-évaluation de l'activité du CEN au sens « **large/global** » avec des indicateurs que l'on pourrait qualifier d'indicateurs « **d'activité** ». Il a vocation à « **donner à voir** » l'action du CEN en quelques chiffres « clés » comme cela a été fait dans la première partie du PAQ précédent.

Il s'appuie sur un nombre limité (22) d'indicateurs de ressources (moyens) et de réalisations rendant compte du « **niveau d'activité** » du CEN.

Le dispositif relatif à l'activité du CEN mérite d'être défini en lien étroit avec le tableau de bord de la Fédération des CEN et plus globalement au sein du Réseau des CEN afin de constituer un élément de cohérence de tous les PAQ. Nos propositions seront donc partagées avec le réseau et s'appuient déjà sur des données remontées au niveau national.

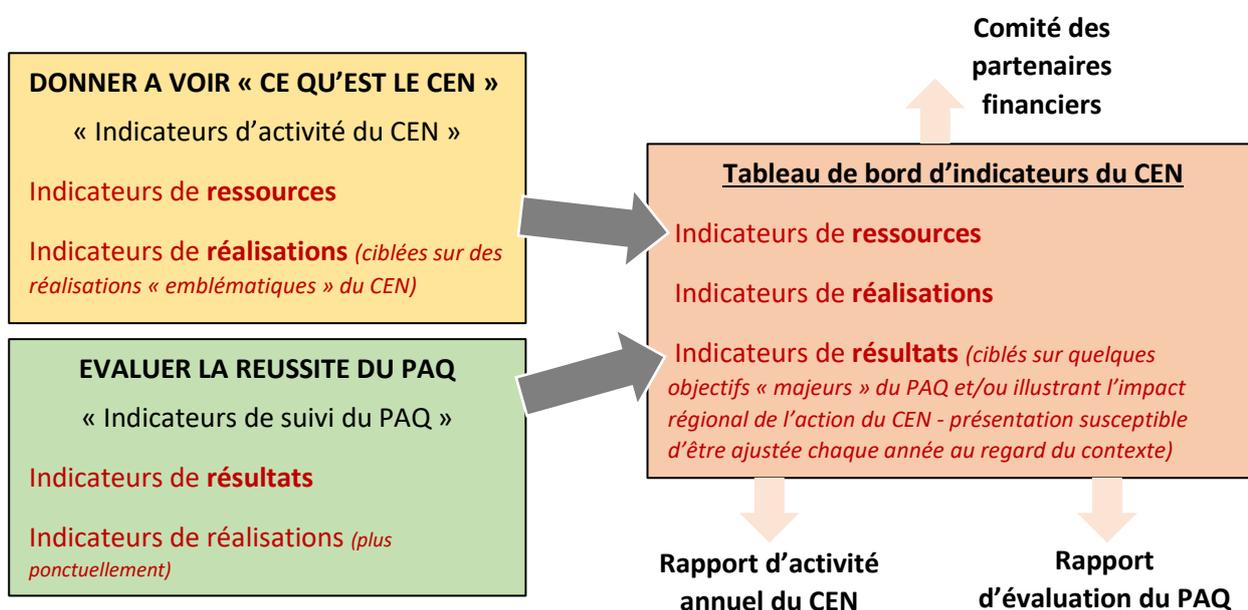
↳ Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAQ en continu avec des indicateurs définis au regard des objectifs fixés à 5 ans et des résultats/cibles à atteindre. Il a vocation à « **aider au pilotage** » de sa **mise en œuvre et de disposer des éléments nécessaires pour évaluer** son efficacité.

Il est établi au niveau d'objectifs suffisamment globaux (certainement pas au niveau des actions). Il est ciblé sur « ce qui est important », car on ne pourra pas tout évaluer ! Cela renvoie à la lisibilité du projet dans lequel tout ne doit pas être au même niveau. Les éléments stratégiques ou prioritaires sont mis en avant.

Il s'appuie préférentiellement sur des indicateurs de résultats (24) définis au regard des principales finalités recherchées / résultats à atteindre. Ils sont accompagnés d'indicateurs de réalisation (12) et de ressources (2). Cela se veut aussi une réponse aux attentes exprimées par les autorités d'agrément pour une meilleure lisibilité du PAQ.

Il a également été recherché d'utiliser certains indicateurs dans les 2 catégories afin de réduire leur nombre total. 9 sont ainsi communs.

L'ensemble de ces indicateurs sont enregistrés et renseignés dans un tableau de bord synthétique du Dispositif de Suivi – Evaluation afin d'apporter une vision globale des deux approches (résultats à atteindre, indicateurs accompagnés de leur état de référence et cibles à atteindre, sources de données, périodicité...). Ce tableau de bord permet de piloter la mise en œuvre du PAQ et de valoriser l'activité du CEN et se veut un outil de partage avec les autorités d'agrément dans un logique de suivi commun.



NB : le rapport d'activité annuel du CEN peut valoriser plus largement l'ensemble de ses réalisations, sans que celles-ci fassent l'objet d'un suivi sur 5 ans à travers des indicateurs de réalisations.

4. Déclinaison des 6 Ambitions du PAQ 2023-2027

Ambition 1 : Adapter la préservation de la nature et la gestion de sites à de nouveaux enjeux : changement climatique, fonctionnalité des écosystèmes, libre évolution

Le Conservatoire a toujours basé son action sur une assise scientifique solide ; cependant, la crise de la biodiversité telle qu'elle se manifeste désormais nécessite d'aller plus loin encore dans ce domaine et de prendre en compte de nouveaux enjeux, à commencer bien sûr par le changement climatique dont l'impact peut être direct sur les espèces en modifiant leurs conditions de survie, de reproduction, mais tout autant indirect à travers toutes un série de boucles de rétroactions actuellement difficilement prévisibles (bien moins que le changement climatique lui-même !). C'est pourquoi, tout en restant prudent devant cette imprévisibilité il est important de commencer à prendre en compte ce facteur clé dans la gestion (Objectif opérationnel 1).

Plus largement, à côté de la prise en compte des espèces rares et menacées, qui sont les témoins de l'érosion de la biodiversité, il est nécessaire d'intégrer encore plus les aspects fonctionnels. Le Conservatoire utilise depuis longtemps ce qu'on nomme aujourd'hui les solutions fondées sur la nature. Mieux prendre en compte ces aspects fonctionnels doit aussi servir à mieux préserver les cœurs de nature (objectif opérationnel 2).

Les deux premiers points seront d'autant mieux servis que les collaborations avec la recherche seront renforcées (objectif opérationnel 3). Et par ailleurs, par souci de cohérence notamment, le Conservatoire se doit de réfléchir et tendre à réduire son impact environnemental d'une part, mais aussi à mettre en valeur les actions positives qu'il mène dans ce domaine, en contribuant notamment à améliorer le stockage du carbone (Objectif opérationnel 4).

TABLEAU I : OBJECTIFS OPERATIONNELS SE RAPPORTANT A L'AMBITION 1

Ambition	Code de l'objectif	Objectifs opérationnels
Adapter la préservation de la nature et la gestion de sites à de nouveaux enjeux : changement climatique, fonctionnalité des écosystèmes, libre évolution	1	Développer les outils de prise en compte du changement climatique dans la gestion et intégrer des programmes permettant de mesurer son impact sur les milieux naturels
	2	Augmenter la prise en compte des aspects fonctionnels (processus écologiques) dans la définition des enjeux et des choix de gestion : préserver ou restaurer les processus hydrologiques, des sols vivants
	3	Développer les collaborations avec la recherche scientifique pour travailler sur les nouveaux enjeux et développer des projets innovants
	4	Limiter l'impact environnemental du CEN et s'intégrer dans des démarches bas carbone

OBJECTIF OPERATIONNEL N°1 : DEVELOPPER LES OUTILS DE PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION ET INTEGRER DES PROGRAMMES PERMETTANT DE MESURER SON IMPACT SUR LES MILIEUX NATURELS	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Adapter la préservation de la nature et la gestion de sites à de nouveaux enjeux : changement climatique, fonctionnalité des écosystèmes, libre évolution
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	11.3 : Prendre en compte la biodiversité dans les politiques climat
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 7 : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées Mesure 18 : Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	2.4 : Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine naturel
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	5.4 : Accompagner le réseau dans la prise en compte du changement climatique et des évolutions de la biodiversité par l'adaptation des approches scientifiques et de gestion
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Le dernier rapport du GIEC rapporte que les risques à court terme (2040) seraient des impacts généralisés même si des actions fortes étaient mises en place rapidement. Les pertes en termes de biodiversité sont estimées à moyen ou long terme à 25-50% pour un scénario de réchauffement à 2°C, sans compter les impacts sur certaines composantes comme l'eau pour la conservation des zones humides. Par ailleurs ces experts estiment que 30 à 50% de la surface du globe devrait être protégée efficacement pour maintenir la résilience de la biodiversité. « La biodiversité et les services écosystémiques ont une capacité limitée à s'adapter au-delà de 1,5°C de réchauffement, ce qui rendra encore plus difficile un développement résilient au changement climatique. »</p> <p>Le rapport de l'IPBES confirme que le changement climatique exacerbe de façon croissante les impacts des autres facteurs sur la biodiversité : accroissement des surfaces agricoles intensives, urbanisation, consommation, pression sur les ressources en eau notamment, etc.</p> <p>Le Conservatoire contribue de manière plus ou moins directe à des projets dont la finalité permet de contribuer aux connaissances sur les conséquences du changement climatique comme certaines actions du Life Anthropofens (suivi des émissions de gaz à effets de serre), l'évolution de la distribution des espèces (apport des données SINP exploitées par des universitaires). Mais ces participations sont plus des opportunités que liées à une vraie stratégie de contribution.</p> <p>Une première expérience véritablement structurée est en cours dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle des Grottes et pelouses d'Acquin-Westbécourt et coteaux calcaires de Wavrans sur l'Aa avec un accompagnement du projet Life Natur'Adapt porté par Réserves naturelles de France.</p>
Finalité(s)	<p>La participation à des projets de mesures d'impact sur la biodiversité doit permettre une meilleure compréhension des effets du changement climatique sur la nature et de capitaliser la connaissance.</p> <p>L'appréciation des conséquences du changement climatique sur les espèces ou le fonctionnement de nos écosystèmes doit être intégrée dans la méthode d'élaboration des plans de gestion et notamment à la phase de définition des enjeux.</p> <p>A terme, l'ensemble a pour objet la prise en compte des effets du changement climatique dans la stratégie d'intervention du Conservatoire.</p>

Actions	<p><u>Capitaliser l'expérience de programmes</u> tel que le Life Natur'Adapt pour contribuer à l'évolution de la méthode d'élaboration des plans de gestion</p> <p><u>Intégrer les réseaux régionaux, nationaux, voire internationaux de surveillance de la biodiversité en lien avec le changement climatique</u></p> <p><u>Développer le suivi de paramètres abiotiques</u> pour consolider nos chroniques locales en lien avec une bancarisation régionale ou nationale (lien avec la fiche « objectif opérationnel » n°2)</p> <p><u>Accompagner les collectivités sur les PCAET et les CTEC</u> notamment sur les territoires d'intervention majeurs qui seront définis dans la stratégie d'intervention foncière élaborée en 2023 (cf. OO11)</p> <p><u>Saisir une opportunité de partenariat avec la sphère scientifique pour intégrer le changement climatique comme une donnée d'entrée de la stratégie d'intervention</u></p>																
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p> <p>Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1" data-bbox="555 607 1406 824"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capitaliser l'expérience du programme tel que le Life Natur'Adapt pour contribuer à l'évolution de la méthode de rédaction des plans de gestion.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2023	2024	2025	2026	2027	Capitaliser l'expérience du programme tel que le Life Natur'Adapt pour contribuer à l'évolution de la méthode de rédaction des plans de gestion.					
	2023	2024	2025	2026	2027												
Capitaliser l'expérience du programme tel que le Life Natur'Adapt pour contribuer à l'évolution de la méthode de rédaction des plans de gestion.																	
Suivi/évaluation																	
Résultats à atteindre	Méthodologie de rédaction de plan de gestion d'espaces naturels intégrant l'évaluation du changement climatique dans le diagnostic et la définition des enjeux																
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »														
Nombre de Plans de gestion rédigés intégrant l'évaluation du changement climatique dans la définition des enjeux	Résultat	0	5 (1 par département)														
Conditions de réussite	La méthodologie doit intégrer la prise en compte des effets du changement climatique début 2026 pour être sûr que le PDG est rédigé fin 2027. Il faut donc avoir pu absorber les résultats des programmes dans les 3 prochaines années.																

OBJECTIF OPERATIONNEL N°2 : AUGMENTER LA PRISE EN COMPTE DES ASPECTS FONCTIONNELS (PROCESSUS ECOLOGIQUES) DANS LA DEFINITION DES ENJEUX ET DES CHOIX DE GESTION ET PRESERVER OU RESTAURER LES PROCESSUS HYDROLOGIQUES, DES SOLS VIVANTS	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Adapter la préservation de la nature et la gestion de sites à de nouveaux enjeux : changement climatique, fonctionnalité des écosystèmes, libre évolution
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	1.3 : Elaborer une stratégie nationale pour la protection et la restauration des sols
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 6 : Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	2.1 : Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	5.1 : Agréger et consolider les fondements scientifiques de l'action des Conservatoires d'espaces naturels
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>La nécessité d'évaluer, et de restaurer, la fonctionnalité des processus dans un écosystème est essentielle. Elle est rappelée notamment par le cahier technique de l'OFB sur la démarche d'élaboration d'un plan de gestion d'un espace naturel (cahier technique n°88). La résilience de certains taxons permet leur maintien alors que tout ou partie des processus écologiques n'ont plus cours et donc leur conservation sur le long terme est largement compromise. La restauration fonctionnelle (des processus) peut s'avérer être une gageure voire impossible dans nos systèmes très modifiés que ce soit au niveau du paysage ou des fonctions intrinsèques des systèmes (sol, eau, nutriments). Cependant leur compréhension et leur évaluation sont des étapes indispensables dans un diagnostic de plan de gestion.</p> <p>Si, par quelques projets, le Conservatoire travaille sur ces fonctions ou processus, globalement les enjeux identifiés dans les plans de gestion sont souvent liés à la présence d'un patrimoine naturel plus que sur des processus ou fonctions qui permettent leur maintien. Le Life Anthropofens a pu mettre en évidence l'importance de l'état des processus à la fois hydrologique et pédologique dans la réussite des opérations de restauration de milieux notamment sur les apports et sortie d'eau dans les tourbières.</p> <p>La prise en compte de l'état des sols vivants est également une dimension indispensable notamment dans les zones humides (dont les tourbières) et les forêts. On notera toutefois que dans certains cas nous luttons contre ce processus pédologique comme les étrépages dans les landes. Par ailleurs le sol est également une composante de l'écosystème pouvant stocker ou libérer du Carbone en fonction de sa dynamique d'évolution liée à la dégradation ou non de processus.</p> <p>Enfin cette progression dans l'analyse et la restauration de fonctions et processus permet de mettre en exergue l'activité de gestion de sites du Conservatoire sous l'angle des solutions fondées sur la nature (SFN) que nous pratiquons depuis notre création.</p>
Finalité(s)	<p>Améliorer l'évaluation de l'état des fonctions ou processus des écosystèmes et de leurs trajectoires futures dans les plans de gestion</p> <p>Optimiser l'affectation des moyens du CEN en termes de restauration des milieux</p>
Actions	<p><u>Intégrer le fonctionnement éco-hydrologique dans le diagnostic des zones humides pour intégrer l'état du processus dans les enjeux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cela implique de mieux suivre l'eau au moins au niveau quantitatif (hauteur de nappe par exemple) mais également au niveau qualitatif dans certains cas.

	<p><u>Mieux intégrer l'intégrité des sols et sa biodiversité (faune et mycoflore) dans la gestion des boisements et des zones humides à minima</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer des sites d'expérimentation de suivi fin sur ces composantes du sol (biodiversité, Carbone, etc.) <p><u>Améliorer l'utilisation de la pédologie dans la compréhension du fonctionnement des sites en gestion.</u></p> <p><u>Faire le lien avec l'objectif opérationnel n°4 (travail sur les labels bas carbone), sur les capacités de stockage de C des sols</u></p> <p><u>Evaluation du stock piégé dans les espaces naturels ou non relargué du fait de la conservation des processus</u></p>																
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1" data-bbox="534 526 1380 638"> <tr> <td></td> <td>2023</td> <td>2024</td> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						2023	2024	2025	2026	2027						
	2023	2024	2025	2026	2027												
Suivi/évaluation																	
Résultats à atteindre	Développer la compétence en écologie fonctionnelle dans les compétences mobilisables en interne et mieux prendre en compte les enjeux fonctionnels dans les diagnostics des plans de gestion.																
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »														
Nombre d'heures de formation en écologie fonctionnelle	Réalisation	/	105 h														
Conditions de réussite	Développer la programmation pluriannuelle de la formation (cf. OO 29) et assurer les transmissions de compétences en interne																

OBJECTIF OPERATIONNEL N°3 : DEVELOPPER LES COLLABORATIONS AVEC LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR TRAVAILLER SUR LES NOUVEAUX ENJEUX ET DEVELOPPER DES PROJETS INNOVANTS	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Adapter la préservation de la nature et la gestion de sites à de nouveaux enjeux : changement climatique, fonctionnalité des écosystèmes, libre évolution
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	10.1 : Consolider l'acquisition des connaissances (métropole et outre-mer) et soutenir la recherche sur la biodiversité
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 18 : Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	4.1 : Poursuivre l'acquisition de données et l'observation de la biodiversité régionale et améliorer la connaissance relative aux espèces, aux milieux et aux continuités écologiques et développer l'observatoire de la biodiversité
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	5.3 : Renforcer les liens entre le réseau et le monde de la recherche et universitaire 5.4 : Accompagner le réseau dans la prise en compte du changement climatique et des évolutions de la biodiversité par l'adaptation des approches scientifiques et de gestion 5.5 : Communiquer sur les résultats scientifiques du réseau 5.6 : Accompagner le développement des publications scientifiques du réseau et les partager
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Le Conservatoire d'espaces naturels dispose en interne de compétences scientifiques fournies dans le domaine de l'écologie (agroécologie, biologie de la conservation, biologie des populations, ingénierie écologique...), notamment avec des naturalistes et géologues à la fois généralistes et spécialistes de groupes taxonomiques parfois encore peu étudiés par les gestionnaires d'espaces naturels (voire par la communauté scientifique dans son ensemble).</p> <p>Toutefois, le caractère encore jeune et exploratoire de la gestion d'espaces naturels pour la conservation de la nature nécessite une mise à jour continue des connaissances et de croiser également avec des spécialités moins maîtrisées en interne. De plus, l'enjeu du changement climatique en particulier, et de manière plus générale la prise en compte des changements globaux, de l'impact des activités humaines, sur la fonctionnalité des écosystèmes, rendent indispensable une prise de recul sur nos pratiques actuelles et de les confronter autant que possible avec les avancées de la recherche scientifique, afin d'assurer une gestion et conservation au plus juste et dans la durée des espaces naturels.</p> <p>Au cours des 10 années précédentes, le Conservatoire a pu développer des collaborations avec le monde de la recherche, notamment quand existait un groupement d'intérêt scientifique avec l'Université des Sciences et Technologies de Lille, l'université de Bâle, l'université de Liverpool, l'ENSAPL, l'université catholique de Lille. Collaborations qui ont permis de mieux cerner un certain nombre de sujets et créer des partenariats dans le temps au-delà des projets. La disparition du GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique, créé en Nord/Pas-de-Calais) en 2016 a marqué un certain essoufflement ; des collaborations plus ponctuelles mais en développement, notamment sur la thématique des tourbières, existent avec le CNRS et l'Université d'Amiens, avec lesquels un partenariat s'est noué en 2021 autour du projet Archéofen qui a pour objectif de caractériser les conditions paléo-environnementales de mise en place et d'érosion des tourbes au cours de l'Holocène.</p>
Finalité(s)	Accroître les collaborations avec la recherche scientifique afin d'améliorer nos connaissances et leurs applications à la gestion des espaces et espèces, notamment sur les thématiques relatives au changement climatique, à la fonctionnalité des écosystèmes, et pour l'utilisation de techniques innovantes (génétique des populations, ADN environnemental, intelligence artificielle...).

Actions	<p><u>Monter des projets communs – Co-encadrer des stages universitaires et Accueillir des thèses au CEN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Co-encadrer des stagiaires, notamment de Master, permettant la mise en commun de questionnements, le travail de bibliographie... A l'instar d'autres CEN plus en pointe dans ce domaine, accueillir au moins une thèse CIFRE au cours du prochain PAQ ; la restauration de tourbières en lien avec les questions de fonctionnement éco-hydrologique et d'émission / stockage du Carbone est une cible identifiée. <p><u>Contribuer à la création d'un groupement d'intérêt scientifique inscrit sur la compréhension et la contribution à résoudre les questions relatives à l'érosion de la biodiversité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Appuyer la création d'un groupe d'intérêt scientifique à l'échelle des Hauts de France en étant acteur de la rédaction de la Charte Contribuer à l'animation du GIS : ordre du jour, présentation de projets, organisation de webinaires, etc. Faire remonter les problématiques et trouver des convergences avec les laboratoires universitaires régionaux 																
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td>2023</td> <td>2024</td> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						2023	2024	2025	2026	2027						
	2023	2024	2025	2026	2027												
Suivi/évaluation																	
Résultats à atteindre	Accroissement des collaborations pérennes avec une ou plusieurs équipes "universitaires" (notamment sur connaissance et gestion, changement climatique, fonctionnalité et techniques innovantes)																
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »		Valeur cible « 2027 »													
Nombre de projets pluriannuels formalisés	Résultat	1		3													
Conditions de réussite	Une approche réussie de la collaboration recherche-gestion passe par une co-construction des projets et des échanges réguliers, la création d'un GIS est donc une étape déterminante pour apporter cette condition. Il faut donc identifier des équipes et chercheurs intéressés par nos thématiques dans un espace géographique proche et identifier les projets de recherche nous offrant des perspectives nouvelles concourant aux objectifs du Conservatoire. Il faut également faire valoir l'intérêt que présente notre réseau de sites pour la mise en place de travaux de recherche, par exemple pour des suivis à long terme, ainsi que les nombreuses données déjà disponible																

OBJECTIF OPERATIONNEL N°4 : LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU CEN ET S'INTEGRER DANS DES DEMARCHES BAS CARBONE	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Adapter la préservation de la nature et la gestion de sites à de nouveaux enjeux : changement climatique, fonctionnalité des écosystèmes, libre évolution
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	15.2 : Mobiliser les financements volontaires des entreprises pour soutenir des projets favorables à la biodiversité 15.3 : Promouvoir le label bas carbone
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 15 : Consolider le financement des aires protégées Mesure 16 : Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	5.2 : Diversifier et pérenniser les moyens
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	2.12 : Développer la mutualisation de compétences et des actions 3.1 : Accompagner l'évolution du modèle économique dans le respect des valeurs de la charte des Conservatoires
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Association de protection de la nature, le Conservatoire d'espaces naturels a souhaité de longue date, dans un souci de cohérence, travailler à limiter l'impact environnemental de ses activités. C'est ainsi qu'il est une des rares structures en France à bénéficier d'un enregistrement EMAS (référentiel européen certifiant les démarches engagées pour limiter l'impact environnemental de la structure). Cela se traduit par la mise en place d'un plan de management environnemental qui permet de suivre des indicateurs d'impact et de programmes des actions pour réduire nos atteintes à l'environnement. Toutefois avec l'absence prochaine d'auditeurs externes permettant de valider l'enregistrement EMAS, le Conservatoire devra probablement abandonner cette certification.</p> <p>En parallèle, en lien avec l'accélération des impacts des changements climatiques, le sujet de la décarbonation est monté en puissance.</p> <p>D'une part des outils ont été mis en place par l'Etat à travers le label bas-carbone qui permet de valider des méthodes de captation du carbone qui par la suite peuvent être valorisées financièrement via des projets volontaires de compensation. Ces éléments ont conduit à ce que le réseau des Conservatoires mette en place des méthodes bas-carbone sur la préservation des tourbières, la mise en place d'un réseau de vieilles forêts et réfléchisse à une méthode pour les prairies naturelles. L'enjeu est également d'avoir des labels bas carbone avec des bénéfices importants pour la biodiversité ce qui n'est pas forcément le cas de nombreuses méthodes.</p> <p>D'autre part la valorisation du rôle des espaces naturels dans les enjeux carbone répond à une demande de plus en plus importante du monde de l'entreprise dans des objectifs liés à leur RSE et à la compensation volontaire des impacts carbone.</p>
Finalité(s)	<p>Les finalités de cet objectif sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter le Conservatoire d'espaces naturels dans sa démarche interne de limitation de son impact environnemental en travaillant notamment plus fortement sur son bilan carbone. ▪ Evaluer si possible le rôle du réseau de sites préservés par le Conservatoire dans les flux de carbone. ▪ S'insérer dans la dynamique du réseau des Conservatoires autour des labels bas-carbone en contribuant aux travaux. ▪ Déployer les labels bas-carbone sur le territoire Hauts-de-France et mobiliser des moyens financiers dédiés.

<p>Actions</p>	<p><u>Poursuivre la démarche de plan de management environnemental</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir les moyens humains dédiés. Poursuivre l'animation du plan de management environnemental y compris en l'absence de certification EMAS. Investir de nouvelles thématiques : mode de déplacement plus doux, renouvellement du parc automobile, autonomie énergétique des bâtiments, valorisation des rémanents de gestion des sites. <p><u>Tester la mise en place d'un bilan carbone</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser des dispositifs dédiés (ADEME notamment) pour mettre en place un bilan carbone du Conservatoire et son plan d'actions associés (cf. plan de management environnemental). <p><u>Identifier des outils informatiques d'animation de notre politique environnementale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Rechercher les outils informatiques existants permettant de faciliter l'animation de la démarche. Mettre en place l'outil si c'est pertinent. <p><u>Contribuer à la finalisation des méthodes pour la mise en place des labels bas-carbone portés par le réseau des Conservatoires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Participer aux groupes de travail dédiés. Informé et former les équipes du Conservatoire au sujet Carbone. <p><u>Mobiliser les labels bas-carbone dans les projets du Conservatoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les projets supports potentiels ce ces labels. Communiquer sur ces projets et mobiliser des financements dédiés (cf. OO27) <p><u>Mettre en place un groupe de réflexion à l'échelle du réseau pour échanger sur les bilans Carbone</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer une forme de cohérence dans le réseau concernant les méthodes de bilan Carbone. Réfléchir à une méthode visant à évaluer les flux de carbone sur le réseau de sites préservés. 																		
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre <i>Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mettre en place un groupe de réflexion à l'échelle du réseau pour échanger sur les bilans carbone</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tester la mise en place d'un bilan carbone</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2023	2024	2025	2026	2027	Mettre en place un groupe de réflexion à l'échelle du réseau pour échanger sur les bilans carbone						Tester la mise en place d'un bilan carbone					
	2023	2024	2025	2026	2027														
Mettre en place un groupe de réflexion à l'échelle du réseau pour échanger sur les bilans carbone																			
Tester la mise en place d'un bilan carbone																			
<p>Suivi/évaluation</p>																			
<p>Résultats à atteindre</p>	<p>Réduction de la quantité de carbone émise par les activités du CEN</p>																		
<p>Indicateurs</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type</th> <th>Valeur T0 « 2022 »</th> <th>Valeur cible « 2027 »</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de tonnes de carbone émis annuellement/ETP</td> <td>Résultat (activités CEN) T0 à définir</td> <td>T0 – 10%</td> </tr> </tbody> </table>	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »	Nombre de tonnes de carbone émis annuellement/ETP	Résultat (activités CEN) T0 à définir	T0 – 10%												
Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »																	
Nombre de tonnes de carbone émis annuellement/ETP	Résultat (activités CEN) T0 à définir	T0 – 10%																	
<p>Conditions de réussite</p>	<p>Faisabilité de la mise en place d'un bilan carbone au Conservatoire (T0) et développement d'outils interne dédiés à la gestion du carbone au sein du Conservatoire</p>																		

Ambition 2 : Renforcer l'assise citoyenne du CEN

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, comme tous les autres Conservatoires d'espaces naturels, est une association loi 1901. C'est d'ailleurs une condition pour être membre du réseau national, adhérer à la Fédération des Conservatoires et par extension obtenir l'agrément Etat/Région. Les pionniers du réseau, Alsace et Lorraine notamment, ont considéré clairement que cette dimension associative était la forme juridique la plus adaptée à la mise en œuvre de leurs missions. En plus de 40 ans d'existence, des questionnements sont apparus ponctuellement sur ce statut juridique (est-ce le plus adapté, ne vaut-il pas mieux un statut public...) mais le réseau a récemment réaffirmé l'attachement à ce statut. En Hauts-de-France, les Conservatoires du Nord/Pas-de-Calais et de Picardie ont toujours eu une base adhérente et bénévole relativement importante. Cette base a constitué le nouveau noyau du Conservatoire des Hauts-de-France qui souhaite la renforcer. En effet, malgré une croissance assez importante de son nombre d'adhérents ces dix dernières années, on constate une forme de palier atteint à moins de 2000 membres. Côté bénévolat, la hausse est également significative mais nécessite également des moyens pour maintenir cette dynamique.

L'ambition de renforcer l'assise citoyenne vise donc à amplifier les dynamiques récentes voire à leur donner un second souffle dans la finalité de faire du Conservatoire d'espaces naturels une association au poids consolidé par cette assise mais également permettre une implication plus poussée des adhérents et bénévoles dans la vie du Conservatoire et des sites préservés (Objectifs opérationnels 5 et 6). Cela passe également par une meilleure reconnaissance par le grand public de notre rôle car nous souffrons encore d'un manque de notoriété (confusion avec d'autres acteurs, association inconnue..., objectif opérationnel 7). Enfin une des forces du Conservatoire est de pouvoir s'appuyer sur un réseau dense de sites préservés qui sont autant d'outils pour sensibiliser les habitants et citoyens à la préservation de leur patrimoine naturel mais aussi les motiver à rejoindre le Conservatoire (Objectifs opérationnels 8 et 9).

TABLEAU II : OBJECTIFS OPERATIONNELS SE RAPPORTANT A L'AMBITION 2

Ambition	Code de l'objectif	Objectifs opérationnels
Renforcer l'assise citoyenne du CEN	5	Consolider un réseau d'au moins 5000 adhérents, donateurs et bénévoles
	6	Mobiliser des conservateurs bénévoles sur les sites gérés par le CEN
	7	Améliorer la notoriété du Conservatoire auprès du grand public
	8	Accueillir le public sur les sites
	9	Eduquer et sensibiliser à la nature

OBJECTIF OPERATIONNEL N°5 : CONSOLIDER UN RESEAU D'AU MOINS 5000 ADHERENTS, DONATEURS ET BENEVOLES	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Renforcer l'assise citoyenne du CEN
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	8.1 : Reconnaître, valoriser, inciter et rendre compte des engagements volontaires individuels et collectifs
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 11 : Favoriser et accompagner les citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	3.3 : Mobiliser le grand public en faveur de la biodiversité, favoriser une écocitoyenneté active, développer des actions de mobilisation régionale
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	4.1 : Déployer l'argumentaire et valoriser la plus-value du statut associatif pour favoriser l'implication de la société civile 4.2 : Amplifier la reconnaissance des Conservatoires et de leurs actions auprès du grand public 4.4 : Aider à la structuration du réseau de bénévoles et accompagner l'amélioration du statut du bénévolat en favorisant l'implication et la valorisation des contributions 4.5 : Développer des messages et des actions nationales sur la possibilité de s'engager concrètement dans les Conservatoires
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Le Conservatoire d'espaces naturels a toujours affirmé son souhait de s'appuyer sur son statut associatif comme socle de sa gouvernance et de mobilisation citoyenne, statut associatif que le réseau des Conservatoires a réaffirmé comme condition pour adhérer à la Fédération des Conservatoires. Au cours du dernier Plan d'actions quinquennal (2018-2022), le nombre d'adhérents a connu une progression relative passant de 1 478 en 2017 à près de 1600 en 2022 (≈8%). Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France pèse ainsi pour 20% du nombre d'adhérents en France preuve de sa bonne santé en la matière. Autre signe d'une dynamique positive sur la même période, c'est le passage de 56 Conservateurs bénévoles à 107 en 5 ans. Ces évolutions sont significatives mais restent à consolider notamment sur le volet des adhérents.</p> <p>Au-delà de ces chiffres, l'assise citoyenne se traduit également au Conservatoire par une mobilisation bénévole importante (chantiers nature, suivis participatifs, tenue de stands...), le renforcement du lien avec le monde de l'entreprise (dans une démarche d'ancrage territorial de ces dernières) ou encore le recours à des financements participatifs. Dans un contexte français qui subit une légère désaffection dans les actions bénévoles et où les associations ont parfois du mal à mobiliser, on peut considérer que le Conservatoire s'en sort plutôt bien.</p> <p>Toutefois, nous constatons une forme de plafonnement du nombre d'adhérents et parfois la difficulté à les fidéliser. La comparaison avec nos homologues belges ou anglais est également frappante. A titre d'exemple, Natagora (l'équivalent du Conservatoire d'espaces naturels pour la Wallonie) s'appuie sur près de 30 000 adhérents.</p>
Finalité(s)	Consolider l'assise citoyenne du Conservatoire (adhésion de personnes physique, implication bénévole et recours aux financements participatifs) lui permettant de renforcer son poids dans les prises de décision « politiques », démultiplier ses capacités d'actions sur le terrain, voire de financer certains projets.
Actions	<p><u>Mettre en place une stratégie marketing facilitant l'appel à adhésions et l'identification du Conservatoire en tant qu'association de préservation de la nature</u></p> <p>Faire des collectivités partenaires, des relais pour les campagnes d'adhésions</p>

	<p><u>Identifier des leviers pour fidéliser les membres</u> (sorties réservées, accès à des produits boutiques...)</p> <p><u>Identifier les lieux ou événements permettant où la tenue de stands peut avoir un effet mobilisateur</u></p> <p><u>Lancer chaque année au moins une campagne d'appels à dons</u></p> <p><u>Etoffer la typologie des activités bénévoles possibles au sein du Conservatoire</u></p> <p><u>Renforcer au sein de l'équipe permanente la culture de l'assise citoyenne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappeler aux nouveaux arrivants l'importance de l'assise citoyenne et la place des salariés dans cette dynamique ▪ Faciliter l'intégration des bénévoles au sein des activités de l'équipe <p><u>Etudier la possibilité d'un projet transfrontalier avec la Belgique pour un transfert de compétences/savoir-faire sur cette thématique</u></p>																
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p> <p>Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Elaborer une stratégie 'marketing' pour l'adhésion au Conservatoire</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2023	2024	2025	2026	2027	Elaborer une stratégie 'marketing' pour l'adhésion au Conservatoire					
	2023	2024	2025	2026	2027												
Elaborer une stratégie 'marketing' pour l'adhésion au Conservatoire																	
Suivi/évaluation																	
Résultats à atteindre	Doublement du nombre d'adhérents au CEN et accroissement de 20% de la mobilisation bénévole dans les actions réalisées																
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »														
Nombre d'adhérents	Résultat (activités CEN)	1 595	4 000														
Nombre d'heures de bénévolat annuel*	Résultat (activités CEN)	7 876	9 450														
Conditions de réussite	Les conditions de réussite passent par la capacité à mobiliser des moyens humains en interne (équipe salariée et bénévoles) pour démultiplier les capacités à développer les adhésions.																

* en 2022, les heures de bénévolat se décomposent de la façon suivante :

1157 h de participatif (CA, CST, Bureau, et divers)

2553 h de travaux en espaces naturels (chantier nature)

3001 h de suivis scientifiques

346 h d'animation nature

782 h de relais local (distribution documents, rencontres communes, rôle de Conservateur bénévole...)

37 h d'expert (formation)

OBJECTIF OPERATIONNEL N°6 : MOBILISER DES CONSERVATEURS BENEVOLES SUR LES SITES GERES PAR LE CEN	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Renforcer l'assise citoyenne du CEN
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	8.1 : Reconnaître, valoriser, inciter et rendre compte des engagements volontaires individuels et collectifs
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 11 : Favoriser et accompagner les citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	3.3 : Mobiliser le grand public en faveur de la biodiversité, favoriser une écocitoyenneté active, développer des actions de mobilisation régionale
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	4.1 : Déployer l'argumentaire et valoriser la plus-value du statut associatif pour favoriser l'implication de la société civile 4.2 : Amplifier la reconnaissance des Conservatoires et de leurs actions auprès du grand public 4.4 : Aider à la structuration du réseau de bénévoles et accompagner l'amélioration du statut du bénévolat en favorisant l'implication et la valorisation des contributions 4.5 : Développer des messages et des actions nationales sur la possibilité de s'engager concrètement dans les Conservatoires
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Les Conservateurs bénévoles, adhérents du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, remplissent un rôle essentiel au sein de l'association pour la vie du site pour lequel ils sont nommés. Relais locaux, ils contribuent activement à la mise en œuvre des actions sur les sites auxquels ils sont attachés. Ils contribuent à l'ancrage territorial du Conservatoire et permettent de démultiplier certaines actions sur le terrain.</p> <p>Le dispositif est ancien, le 1^{er} conservateur bénévole du Conservatoire de Picardie date de 1999. Côté Nord-Pas de Calais, un temps mis en sommeil, le dispositif a été réactivé à partir de 2015. En 2017 on comptait 56 Conservateurs sur 65 sites (un Conservateur peut suivre plusieurs sites), chiffre qui est au 31 décembre 2022 de 107 Conservateurs sur 116 sites. C'est une progression proche de 100% très significative. Toutefois les moyens humains dédiés à l'animation de ce réseau n'ont pas évolué et représentent moins d'un ETP ce qui génère des difficultés à renforcer l'animation de ce réseau (appui individuel, formation, rencontres...).</p> <p>Il faut également souligner que les équipes du Conservatoire (en dehors des personnes impliquées dans l'animation) contribuent de plus en plus au lien avec ces bénévoles mais que cela nécessite de renforcer en interne cette culture du lien aux bénévoles.</p>
Finalité(s)	<p>Afin de renforcer l'assise citoyenne du Conservatoire, de renforcer la notoriété localement (cf. OO7) et de démultiplier les actions réalisables dans un contexte de financement contraint, l'objectif est d'étendre le dispositif de Conservateur bénévole à tous les sites en capacité d'en accueillir un (hors sites en assistance).</p> <p>L'autre aspect est de créer des dynamiques locales ou thématiques entre les Conservateurs bénévoles pour les rendre moins dépendants de l'appui de l'équipe permanente et de rompre leur isolement.</p>
Actions	<p>Recenser les sites gérés en capacité d'accueillir un Conservateur bénévole</p> <p>Rendre visible le rôle et les actions des Conservateurs pour les valoriser et en faire la promotion (en interne : réunions d'équipe, CA... ou en externe : comité partenarial, AG, conférences, vidéos), dynamiser leur communication intra (newsletter, forum, page facebook)</p>

	<p>Homogénéiser et développer les outils mis à disposition des conservateurs bénévoles (formulaire abandon de frais, mallette à outils, formations...) ainsi que les typologies d'actions réalisées par les conservateurs bénévoles : sorties...</p> <p>Tester la constitution de groupes de conservateurs (« brigades locales ») fédérateurs d'adhérents et de bénévoles autour des sites d'un territoire pour la réalisation d'actions complémentaires aux actions des salariés (en concertation avec les équipes sites).</p> <p>Mener une réflexion sur l'utilisation du matériel thermique par les conservateurs (formation ? assurance ?) et évaluer le niveau d'autonomie laissée aux conservateurs bénévoles</p>																												
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p> <p>Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recenser les sites en capacité d'accueillir un conservateur bénévole</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tester la constitution de brigades locales</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mener une réflexion sur l'utilisation du matériel thermique par les conservateurs et évaluer le niveau d'autonomie laissée</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2023	2024	2025	2026	2027	Recenser les sites en capacité d'accueillir un conservateur bénévole						Tester la constitution de brigades locales						Mener une réflexion sur l'utilisation du matériel thermique par les conservateurs et évaluer le niveau d'autonomie laissée					
	2023	2024	2025	2026	2027																								
Recenser les sites en capacité d'accueillir un conservateur bénévole																													
Tester la constitution de brigades locales																													
Mener une réflexion sur l'utilisation du matériel thermique par les conservateurs et évaluer le niveau d'autonomie laissée																													
Suivi/évaluation																													
Résultats à atteindre	Accroissement du nombre de Conservateurs bénévoles au CEN d'environ 50 % en 5 ans couvrant 35% des sites.																												
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »		Valeur cible « 2027 »																									
Nombre de conservateurs / sites couverts	Résultat (activités CEN)	107 / 116		160 / 175																									
Conditions de réussite	Les conditions de réussite passent par la capacité à mobiliser des moyens humains en interne (équipe salariée, administrateurs et bénévoles) pour démultiplier les capacités à développer le volontariat.																												

OBJECTIF OPERATIONNEL N°7 : AMELIORER LA NOTORIETE DU CONSERVATOIRE AUPRES DU GRAND PUBLIC	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Renforcer l'assise citoyenne du CEN
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	8.1 : Reconnaître, valoriser, inciter et rendre compte des engagements volontaires individuels et collectifs
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 11 : Favoriser et accompagner les citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	3.3 : Mobiliser le grand public en faveur de la biodiversité, favoriser une écocitoyenneté active, développer des actions de mobilisation régionale
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	4.2 : Amplifier la reconnaissance des Conservatoires et de leurs actions auprès du grand public 7.3 : Assurer la visibilité des Conservatoires dans les médias grand public. 7.5 : Poursuivre l'harmonisation des images et des chartes graphiques dans les outils de communication et le réseau de sites gérés
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>En préambule, on considère ici qu'il s'agit de la notoriété du Conservatoire d'espaces naturels en tant qu'acteur associatif incontournable de la protection de la Nature dans les Hauts-de-France et auquel tout citoyen peut apporter son soutien (adhésion, bénévolat, dons...).</p> <p>Même s'il commence à être bien connu par certains publics (acteurs de l'environnement, collectivités locales/territoriales, monde de l'enseignement), le Conservatoire souffre d'un manque de notoriété dans le 'grand public'. Cela se mesure dans les entretiens d'embauche sur certains métiers non 'spécialisés' dans la sphère environnementale (postes administratifs, en communication par exemple) où, à la question 'Connaissez-vous le Conservatoire avant de postuler, la réponse est négative 9 fois sur 10', ou encore par un nombre d'adhérents qui plafonne.</p> <p>Un travail est mené depuis de nombreuses années à l'échelle du réseau pour améliorer cette notoriété (logo commun, appellation commune, film de promotion, signalétique sur site...) mais aussi dans les Hauts-de-France (sites logotisés Conservatoire, nombreux passages dans les médias...). Cela reste à conforter notamment si nous souhaitons renforcer notre assise citoyenne.</p> <p>Ce déficit peut être dû à un notre positionnement ouvert au dialogue et à la concertation qui nous rend moins 'visible' que des associations plus militantes ou encore au fait que nous sommes parfois assimilés à une structure publique.</p> <p>A ce jour le Conservatoire n'a pas investi de démarche de marketing pour permettre d'être plus efficaces dans la communication vers le public.</p>
Finalité(s)	Être davantage reconnu pour accroître notre base adhérente
Actions	<p><u>Développer des programmes d'animations annuels sur quelques sites naturels à enjeux de visibilité pour favoriser la notoriété du Conservatoire</u> (en lien avec OO 9)</p> <p><u>Mettre en place une stratégie marketing facilitant l'appel à adhésions et l'identification du Conservatoire en tant qu'association de préservation de la nature</u></p> <p><u>Rendre plus visible le Conservatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par un contact direct avec le public (rencontre du public pour expliquer les actions du Conservatoire) lors des animations, d'évènements / stands. ▪ Dans les médias (presse et réseaux sociaux) :

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En adoptant une signalétique sur les sites afin de faire connaître le réseau de site (fin 2022, 182 sites naturels sont équipés d'un panneau « Ce site est préservé par le CEN HdF ») ▪ En se greffant à des opérations régionales / nationales visibles ou en en organisant nous-mêmes. ▪ En faisant des adhérents et des Conservateurs bénévoles des ambassadeurs du Conservatoire ▪ En s'appuyant sur les communes du réseau de sites pour faire connaître le travail du Conservatoire. <p>Pour être plus « efficace », il serait intéressant de cibler nos interventions (animations, stands) sur des territoires à forte densité de population.</p>																
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%;">2023</th> <th style="width: 10%;">2024</th> <th style="width: 10%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> <th style="width: 10%;">2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Elaborer une stratégie 'marketing' pour l'adhésion au Conservatoire</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2023	2024	2025	2026	2027	Elaborer une stratégie 'marketing' pour l'adhésion au Conservatoire					
	2023	2024	2025	2026	2027												
Elaborer une stratégie 'marketing' pour l'adhésion au Conservatoire																	
Suivi/évaluation																	
Résultats à atteindre	En améliorant la notoriété du Conservatoire, le résultat sera un accroissement du nombre d'adhérents mais aussi de Conservateurs bénévoles.																
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »														
Nombre d'adhérents	Résultats (activités CEN)	1 595	4 000														
Conditions de réussite	La reconnaissance de la « marque CEN » par le grand public est une action à mener autant au niveau national que régional. Elle est en cours depuis plusieurs années, par exemple à travers l'adoption d'un nom homogénéisé et d'un logo commun. Ces travaux d'échelle nationale sont à poursuivre.																

OBJECTIF OPERATIONNEL N°8 : ACCUEILLIR LE PUBLIC SUR LES SITES	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Renforcer l'assise citoyenne du CEN
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	8.2 : Mieux relier les jeunes à la nature 8.3 : Encourager les expériences de connaissance et expérience de nature, notamment au travers des sciences participatives
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 12 : Faire des aires protégées des lieux privilégiés de la connexion de la société et notamment des jeunes à la nature
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	Axe 3_Faciliter l'appropriation par tous des apports de la biodiversité et du vivant
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	7.1 : Développer une stratégie d'attachement aux Conservatoires d'espaces naturels via le réseau de sites et l'émotion à la nature 7.6 : Développer l'animation-nature sur les sites des Conservatoires d'espaces naturels en lien avec les partenaires du secteur et animer ce réseau
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>L'accueil des personnes se concrétise soit par une visite autonome sur les sites ouverts au public, soit par des sorties accompagnées d'un animateur salarié ou bénévole, ou grâce à la présence d'une personne ressource sur place (via un chalet d'accueil par exemple). Cet accompagnement permet de rendre accessible des sites habituellement fermés (fragilité du milieu, contexte local, dangerosité, site privé...).</p> <p>Fin 2022, plus de 200 sites naturels sont ouverts au public avec des niveaux d'aménagements différents ; parmi eux on recense 156 sentiers équipés. En 2018 (première année de données compilées à l'échelle Hauts-de-France), il y avait 180 sites ouverts dont 150 avec sentier équipé.</p> <p>Une centaine d'entre eux est valorisée dans un guide « Idées de balades » disponible dans les relais touristiques et diffusés au public gratuitement. Cela permet de faire la promotion de ce réseau de sites ouverts et aussi de faire connaître le Conservatoire. Le réseau de sites ouverts au public est riche, aussi il est important de le faire savoir afin de favoriser la reconnaissance du public (cf. OO7) et de renforcer le socle des citoyens et des sympathisants du Conservatoire, c'est-à-dire son assise citoyenne.</p> <p>La mesure de la fréquentation de ces sites reste encore difficile à évaluer en l'absence la plupart du temps d'outils de décompte. Toutefois certains sites ont commencé à être équipés en éco-compteurs permettant d'objectiver la réelle fréquentation. A titre d'exemple, la Réserve naturelle régionale de l'Escaut Rivière près de Cambrai voit passer 70 000 visiteurs à l'année (chiffre très important et largement sous-évalué par le passé).</p> <p>On peut aussi considérer certains sites naturels comme des « hotspots ». Leur animation pourrait être accrue par la présence d'un accueil renforcé ou a minima par la réalisation d'un programme de sorties nature annuel.</p> <p>Une problématique liée est l'entretien des sentiers qui est important pour pérenniser les équipements et faire perdurer les aménagements. Or cette question est souvent problématique car la végétation pousse vite, les aménagements peuvent subir des dégradations volontaires ou liées à l'usure naturelle. De plus en plus, des conventions sont passées avec les collectivités locales pour contribuer à l'entretien régulier de ces aménagements qui contribuent à l'attractivité touristiques du territoire mais il existe une réelle difficulté à mobiliser des moyens pour cet entretien courant.</p>
Finalité(s)	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter le réseau de sites ouverts au public afin d'étoffer les « points d'ancrage local / de visibilité du CEN auprès des habitants » - Garantir un accueil de qualité du réseau de sites avec la question de l'entretien des équipements, de la canalisation de la fréquentation

Actions	<p><u>Identifier les sites à enjeux au regard de l'accueil du public puis planifier les aménagements à réaliser</u></p> <p><u>Accentuer la communication des balades autonomes</u> : travail avec les relais touristiques, communication directe (édition de plaquette, réseaux sociaux...)</p> <p><u>Recenser pour chaque sentier comment est organisé son entretien et engager les démarches locales pour qu'il soit assuré</u> par des collectivités locales ou structures d'insertion selon des conditions définies ensemble</p> <p><u>Développer des programmes d'animations annuels sur quelques sites naturels à enjeux de visibilité</u> pour favoriser la reconnaissance du Conservatoire (en lien avec l'OO9)</p>																
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p> <p>Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1" data-bbox="534 593 1380 694"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Identifier les sites à enjeux</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2023	2024	2025	2026	2027	Identifier les sites à enjeux					
	2023	2024	2025	2026	2027												
Identifier les sites à enjeux																	
Suivi/évaluation																	
Résultats à atteindre	Une stratégie globale d'accueil / aménagement de sites définie et progressivement mise en œuvre.																
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »														
Sans objet	/	/	/														
Conditions de réussite	<p>Les aménagements pour l'accueil du public ont un coût relatif élevé par rapport à l'ensemble des missions du CEN. Les ambitions devront donc être mesurées à la capacité de mobiliser des moyens spécifiques à ces projets : en investissement pour les aménagements initiaux, en fonctionnements pour leur entretien et éventuellement une présence humaine accrue pour l'accueil et l'accompagnement.</p>																

OBJECTIF OPERATIONNEL N°9 : ÉDUQUER ET SENSIBILISER A LA NATURE	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Renforcer l'assise citoyenne du CEN
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	8.3 : Encourager les expériences de connaissance et expérience de nature, notamment au travers des sciences participatives 8.5 : Informer et sensibiliser sur la capacité à agir au quotidien 9.1 : Renforcer la formation des élèves (école, collège, lycée) à la préservation de la biodiversité incluant la connexion à la nature 9.2 : Intégrer la protection de la nature et la lutte contre le changement climatique et l'adaptation au changement climatique dans les formations initiales et continues
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 11 : Favoriser et accompagner les citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	3.3 : Mobiliser le grand public en faveur de la biodiversité, favoriser une écocitoyenneté active, développer des actions de mobilisation régionale
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	4.5 : Développer des messages et des actions nationales sur la possibilité de s'engager concrètement dans les Conservatoires 7.6 : Développer l'animation-nature sur les sites des Conservatoires d'espaces naturels en lien avec les partenaires du secteur et animer ce réseau
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>L'éducation et la sensibilisation à la nature servent l'ambition de renforcer l'assise citoyenne du Conservatoire, par l'interaction directe avec les publics ainsi que par la satisfaction de partenaires locaux avec qui l'association souhaite engager ou maintenir la collaboration (animations scolaires dans les communes, groupes constitués : prison, centres médico-sociaux...). Cela contribue alors à l'ancrage territorial.</p> <p>C'est aussi le moyen de rendre visible l'action du Conservatoire et de participer à sa notoriété (cf. 007).</p> <p>Le Conservatoire intervient auprès de TOUS les publics : scolaire, université, situation de handicap, familles, naturaliste, groupes constitués (offices de tourisme, entreprise), personnes en difficulté sociale (sous tutelle, prisonniers).</p> <p>Nous distinguons « Eduquer » et « Sensibiliser » notamment par la fréquence mais aussi par le volume de personnes touchées, l'impact du message n'étant pas le même. La notion d'éducation suggère la répétition de l'intervention pour un même public donc en nombre restreint. En revanche, la sensibilisation évoque une intervention unique ce qui permet de toucher un grand nombre de participants (donc possiblement de nombreux futurs adhérents avec qui créer un 1^{er} lien) et de communiquer des informations générales.</p> <p>Entre 2017 et 2022 le nombre d'animations est passé de 361 à 642 (+77%) avec un nombre de participants passant de 8 826 à 12 349 (+40%). Cette évolution significative a été rendue possible par le déploiement de nouveaux moyens humains : 3,5 ETP en 2017 contre 4,6 ETP en 2022.</p> <p>Il est important de souligner également la montée en puissance du nouveau dispositif lié aux Aires Terrestres Educatives que le Conservatoire a rapidement investi (6 ATE à ce jour).</p> <p>Eduquer et sensibiliser à la nature permettent d'entretenir un lien privilégié avec les adhérents et donateurs du Conservatoire grâce à des animations dédiées comme les Mercredis en CEN, les sorties nature adhérents. Celles-ci servent directement au renforcement de l'assise citoyenne.</p> <p>La fragilité reste la capacité à mobiliser et pérenniser des moyens financiers pour ces actions.</p> <p>Enfin, il faut rappeler que le CEN n'est pas le seul acteur dans le domaine et qu'il n'a pas vocation à remplacer des structures spécialisées mais concentre son action principalement autour des sites qu'il gère.</p>

Finalité(s)	Maintenir au moins le niveau d'investissement actuel en termes de moyens humains dans ce domaine et faire en sorte d'en faire un levier de mobilisation citoyenne, notamment en faveur du Conservatoire.					
Actions	<p>Développer des programmes d'animations annuels sur quelques sites naturels à enjeux de visibilité pour favoriser la notoriété du Conservatoire (en lien avec OO7 et 8)</p> <p>Maintenir des animations nature multithématiques afin de favoriser l'intérêt du public pour les actions du Conservatoire</p> <p>Faire des animations scolaires des supports de l'ancrage territorial et de visibilité</p> <p>Réfléchir aux sites les plus pertinents pour le développement de l'assise citoyenne: bassins de population notamment, pour y renforcer les animations grand public</p>					
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière		2023	2024	2025	2026	2027
Suivi/évaluation						
Résultats à atteindre	Renforcer le nombre d'adhérents et de bénévoles à travers les programmes d'éducation et de sensibilisation à la Nature.					
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »		Valeur cible « 2027 »		
Nombre ETP dédiés	Réalisation	4,6		5,5		
Nombre d'adhérents	Résultat (activités CEN)	1 595		4 000		
Conditions de réussite						

Ambition 3 : Préserver 20000 ha de nature à fort enjeu en Hauts-de-France

Dans un contexte de forte érosion de la biodiversité et de changements globaux, il y a un fort enjeu à renforcer la protection de sites naturels remarquables pour la biodiversité, la géodiversité, les paysages et la fonctionnalité des écosystèmes. C'est le sens de l'action menée depuis leur création par les Conservatoires d'espaces naturels, qui ont fait de la protection de sites naturels le socle de leur développement, en s'appuyant sur le déploiement d'outils de la maîtrise foncière ou d'usage. Récemment, cette démarche a été reconnue et mise en avant dans la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, qui vise à placer 10% du territoire national sous protection forte et valorise dans ce cadre les espaces sous protection foncière des Conservatoires d'espaces naturels (en 2022, seuls 0,2% de la surface des Hauts-de-France est concernée par ces dispositifs de protection forte).

Fort de l'expérience développée depuis sa création et notamment pendant la mise en œuvre du dernier Plan d'actions quinquennal, le Conservatoire se propose de renforcer son action en élaborant et mettant en œuvre une stratégie foncière mobilisant l'ensemble des outils de la maîtrise foncière et d'usage (Objectif opérationnel 10). Par ailleurs, s'il n'a pas lui-même vocation à « créer du droit », le CEN peut accompagner l'Etat et la Région dans leurs projets de protéger des sites par la protection réglementaire. Ainsi, il recherchera à déployer les outils de protection réglementaire des sites naturels (en complément ou à la place de la protection foncière ou contractuelle) (Objectif opérationnel 11).

Aux fins de mettre en œuvre sa stratégie foncière, le Conservatoire s'attachera à mobiliser différents partenaires et à s'assurer de la bonne coordination de son action avec ces acteurs et les différentes politiques publiques, notamment en matière de préservation foncière (Objectif opérationnel 12). Il s'agira en particulier de conventionner avec les Départements et intégrer l'action du CEN dans les Plans ou Schémas départementaux des Espaces naturels sensibles. Les Départements ont en effet compétence pour mettre en œuvre une politique ENS, et il y a un fort enjeu à faire converger cette dynamique avec le projet du Conservatoire. D'autre part, le CEN recherchera à développer le partenariat avec le Conservatoire du littoral. Ce dernier est en effet identifié dans la Stratégie nationale des aires protégées comme contribuant, ainsi que le CEN, à la protection forte des espaces naturels. Toujours dans cette logique de protection foncière et plus largement de contrôle et de régulation des usages liés au foncier, il s'agira de consolider le partenariat avec la Safer des Hauts-de-France.

Pour garantir la pérennité de la protection des sites naturels et renforcer leur inaliénabilité, le Conservatoire s'impliquera pour renforcer la protection des sites naturels en soutenant et mobilisant la Fondation Espaces naturels de France dont la création sera issue de la transformation du Fonds de dotation des CEN (Objectif opérationnel 13).

En lien avec les aspects fonciers comme avec les aspects de durabilité des actions de conservation, le Conservatoire poursuivra son investissement dans la séquence ERC dans le respect de ses principes éthiques, en veillant tout particulièrement à l'additionnalité des projets, la pérennité des mesures, et dans une vision territoriale et de réseau (Objectif opérationnel 14).

A partir de ces actions visant la protection foncière, réglementaire ou contractuelle d'au moins 20 000 hectares de sites naturels, le Conservatoire déploiera des actions de gestion, restauration, suivi et mise en valeur des espaces protégés. Il veillera ainsi à gérer les sites naturels de façon exemplaire et dans une démarche d'intégration territoriale (Objectif opérationnel 15).

TABLEAU III : OBJECTIFS OPERATIONNELS SE RAPPORTANT A L'AMBITION 3

Ambition	Code de l'objectif	Objectifs opérationnels
Préserver 20 000 ha de nature à fort enjeu en Hauts-de-France	10	Finaliser, partager et mettre en œuvre une stratégie d'intervention foncière pour une préservation renforcée des espaces naturels et sécurisant la maîtrise foncière et d'usage
	11	Mobiliser les outils de protection réglementaire et les compétences de police de la nature quand cela est nécessaire et adapté aux enjeux
	12	Poursuivre et renforcer les partenariats avec les acteurs fonciers (Départements, Conservatoire du littoral, Safer), et intégrer l'action du CEN dans les schémas départementaux des Espaces naturels sensibles
	13	Renforcer la protection des espaces naturels en soutenant et mobilisant la Fondation Espaces naturels de France
	14	Poursuivre l'implication du CEN dans la séquence ERC dans un objectif de pérennisation du foncier et de gestion intégrée
	15	Gérer un réseau de sites croissant en maintenant un cadre qualitatif et dans une démarche d'intégration territoriale

OBJECTIF OPERATIONNEL N°10 : FINALISER, PARTAGER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE D'INTERVENTION FONCIERE POUR UNE PRESERVATION RENFORCEE DES ESPACES NATURELS ET SECURISANT LA MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Préserver 20 000 ha de nature à fort enjeu en Hauts-de-France
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	1.1 : Poursuivre la dynamique d'extension du réseau des aires protégées 2.1 : Développer et renforcer l'intégration des trames écologiques dans l'aménagement du territoire 4.5 : Protéger la biodiversité des terrains appartenant à l'Etat ou à un établissement public
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national par des zones sous protection forte Mesure 4 : Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées Mesure 5 : S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte
Mesure(s) correspondant(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	2.1 : Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	6 : Renforcer et sécuriser l'assise foncière des conservatoires
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Au 31 décembre 2022, le CEN est gestionnaire de 446 sites naturels placés sous sa maîtrise foncière ou d'usage et couvrant plus de 16 000 hectares, dont 1 080 hectares propriété du CEN ou du Fonds de dotation. A cela il faut ajouter 1 900 hectares sur lesquels le CEN intervient en conseil aux propriétaires qui restent pilotent de la gestion (82 sites)</p> <p>Cette maîtrise foncière et d'usage est basée sur 600 actes en cours de validité, relevant de plusieurs outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition ▪ Bail emphytéotique (et BE Administratif) ▪ Obligation Réelle Environnementale ▪ Bail civil ▪ Prêt à usage ▪ Conventions de gestion et d'assistance à la gestion ▪ Convention désignant le CEN gestionnaire de réserves naturelles <p>La croissance de cette MFU est restée dynamique ces 5 dernières années puisque le CEN intervenait sur 407 sites et 14 514 ha il y a 5 ans (soit une augmentation de 47% en nombre et 23% en surface).</p> <p>Le Conseil scientifique a été régulièrement sollicité pour donner un avis sur les projets d'acquisition et de prise à bail. 34 sites d'intervention (ou extensions) ont ainsi été validés entre 2018 et 2022.</p> <p>Dans de nombreux cas le CEN a procédé à l'acquisition des biens par l'intermédiaire de la Safer, pour assurer une cohérence en matière de prix et une transparence vis-à-vis de l'ensemble des opérateurs.</p> <p>Avec l'entrée en vigueur de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, il y a un enjeu renouvelé à renforcer la surface protégée et gérée par le CEN, reconnue désormais comme une « protection forte ».</p> <p>De plus, étant donnés les moyens contraints, il apparaît nécessaire de déterminer des priorités (territoires, milieux, espèces) et de renforcer la lisibilité et la cohérence territoriale de l'intervention foncière du CEN. La formalisation d'une stratégie d'intervention devient donc nécessaire, et devrait être partagée avec les autres acteurs du foncier (Départements, CdL, Safer) et de la gestion.</p>

Finalité(s)	<p>Il s'agira d'une part :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'établir une stratégie d'intervention foncière basée sur des priorités relatives à des fonctions écologiques, milieux ou espèces à préserver, des complémentarités avec les autres acteurs, et autant que possible des pressions subies par les espaces naturels. <p>D'autre part :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De la mettre en œuvre avec tous les outils de la MFU à notre disposition en visant la MFU la plus forte et pérenne possible, sans négliger la souplesse d'intervention. 																		
Actions	<p><u>Articuler la stratégie foncière du CEN avec les stratégies des autres acteurs fonciers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un diagnostic partagé des écosystèmes à forts intérêts patrimoniaux, des pressions exercées sur ceux-ci et comparer au réseau d'aires protégées actuel des Hauts-de-France et en déduire les secteurs à préserver, en lien avec la DREAL (action du Plan d'Action Territorial de la Stratégie Aires Protégées). ▪ Renforcer le niveau de protection et la cohérence de l'intervention foncière sur les sites déjà existants, afin de constituer des entités fonctionnelles pertinentes pour la gestion. ▪ Renforcer la pérennité des actions engagées dans le cadre des programmes régionaux animés par le CEN ou ses partenaires (PNA, programmes régionaux d'actions sur les coteaux et les tourbières, LIFE Anthropofens, etc.) en déployant des outils de protection foncière sur les sites identifiés dans le cadre de ces programmes, non encore préservés. ▪ Veiller à une bonne articulation avec les stratégies foncières des autres acteurs, notamment les Départements et le Conservatoire du littoral, ainsi qu'avec les dispositifs territoriaux (stratégies foncières prévues dans le cadre des Contrats territoriaux « Eau et Climat »). ▪ Mettre à disposition cette stratégie foncière pour faciliter une bonne appropriation par les partenaires et acteurs locaux ainsi que dans les différentes politiques publiques (volet « préservation de la nature et des services qu'elle rend » de la Stratégie régionale pour la biodiversité, Stratégie nationale des aires protégées, Schémas départementaux des ENS, etc.). <p><u>Mettre en œuvre cette stratégie foncière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En fonction des priorités identifiées dans la stratégie, et en s'appuyant sur le cadre d'intervention par la maîtrise foncière et d'usage, mettre en œuvre des actions : <ul style="list-style-type: none"> ✓ de veille foncière, en lien notamment avec la Safer ; ✓ d'animation foncière, en lien notamment avec le Conservatoire du littoral et les Départements ; ✓ d'acquisition foncière par le CEN ou la Fondation Espaces Naturels de France et de contractualisation de baux emphytéotiques ou d'obligations réelles environnementales (ou d'autres outils de la maîtrise foncière et d'usage : baux civils, prêts à usage, conventions, etc.). <p>L'action foncière du CEN pourra aussi s'insérer dans la mise en œuvre de mesures ERC, dans le cadre réglementaire et déontologique en vigueur.</p>																		
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p> <p>Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Articuler la stratégie foncière du CEN avec les stratégies des autres acteurs fonciers</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mettre en œuvre cette stratégie foncière</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2023	2024	2025	2026	2027	Articuler la stratégie foncière du CEN avec les stratégies des autres acteurs fonciers						Mettre en œuvre cette stratégie foncière					
	2023	2024	2025	2026	2027														
Articuler la stratégie foncière du CEN avec les stratégies des autres acteurs fonciers																			
Mettre en œuvre cette stratégie foncière																			

Suivi/évaluation			
Résultats à atteindre	70% du déploiement de la MFU du CEN réalisés dans les secteurs identifiés comme prioritaire dans la stratégie Accroissement de la MFU ou de l'assistance du CEN, sur un rythme moindre que les 5 dernières années (environ 200 ha/an), mais en renforçant le niveau de maîtrise (y compris sur les sites déjà maîtrisés)		
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »
Part des nouvelles surfaces en MFU du CEN situées dans les secteurs identifiés comme prioritaire dans la stratégie	Résultat	sans objet	70%
Nombre de sites CEN (existant ou nouveau) dont la maîtrise foncière ou d'usage a été renforcée	Résultat	sans objet	45 10% des conventions actuelles, ≈ 2 par an et par département
Surface totale sous maîtrise foncière ou d'usage ou en assistance	Résultat (activités CEN)	17 917	20 000
Conditions de réussite	L'ambition de déterminer des secteurs prioritaires d'intervention passe par la possibilité d'utiliser des indicateurs de pression permettant de distinguer des espaces plus menacés que d'autres pour un même niveau d'enjeu écologique. L'animation foncière réclame du temps de concertation quel que soit le niveau de contractualisation recherché		

OBJECTIF OPERATIONNEL N°11 : MOBILISER LES OUTILS DE PROTECTION REGLEMENTAIRE ET LES COMPETENCES DE POLICE DE LA NATURE QUAND CELA EST NECESSAIRE ET ADAPTE AUX ENJEUX	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Préserver 20 000 ha de nature à fort enjeu en Hauts-de-France
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	1.1 : Poursuivre la dynamique d'extension du réseau des aires protégées 1.4 : Accélérer la protection et restauration des écosystèmes 3.4 : Améliorer l'efficacité des actions de police contre les pollutions et les atteintes aux milieux
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10% du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte Mesure 5 : S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte Mesure 8 : Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adapté aux enjeux de protection des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	/
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	/
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Au 31 décembre 2022 le CEN est gestionnaire de 446 sites placés sous sa maîtrise foncière ou d'usage et couvrant 16 016 ha dont 5 sites en réserve naturelle nationale sur 256 ha et 22 sites en réserve naturelle régionale sur 727 ha. 17 sites gérés par le CEN sont également concernés par un arrêté préfectoral de protection de biotope pour une surface classée de 235 ha.</p> <p>Les sites soumis à de fortes pressions humaines et hébergeant des enjeux élevés de biodiversité ou géodiversité semblent prioritaires à un classement réglementaire. La stratégie d'intervention (OO10) pourra en tenir compte.</p> <p>Afin d'assurer les missions de surveillance et police de l'environnement sur les sites disposant d'une réglementation mais aussi sur les espèces protégées, le CEN dispose aujourd'hui dans son équipe d'un Garde technicien gestion de sites – Coordinateur police de l'environnement et de 3 Gardes techniciens gestion de sites.</p> <p>Le temps annuel fléché sur ces missions représente, en 2022, 105 jours (20 jours par Garde-technicien et 45 jours pour le Coordinateur police de l'environnement).</p> <p>Concernant les actions menées entre 2018 et 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins une journée commune police CEN/OFB par an • Entre 25 et 49 journées annuelles police sur les 27 RN gérées par le CEN • La remontée annuelle des bilans et participation aux réunions MISEN <p>Les nombreuses RNR gérées par l'ex CEN Nord Pas de Calais avant la fusion avait conduit au développement initial de la mission de police au sein du CEN.</p> <p>Suite à la fusion, des RNN et RNR gérés par l'ex CEN Picardie se sont ajoutées ainsi qu'un territoire plus vaste, un nombre important d'APPB ainsi que la sollicitation du Conservatoire du littoral pour la surveillance des sites dont il est propriétaire.</p> <p>La mission de police s'effectuant en binôme pour des raisons de sécurité et en raison de l'extension des territoires de compétences (tous les Hauts de France, y compris hors RN ou autres sites disposant d'une réglementation), le CEN a souhaité poursuivre, dès 2022, le développement de l'équipe « Police » et a formé 1 nouveau garde, l'équipe passant ainsi de 3 à 4 gardes opérationnels.</p> <p>Les champs de compétences pour l'intervention des gardes sont tout ce qui a trait à la chasse, la pêche, l'eau, les espèces protégées, les véhicules terrestres à moteur, les sites réglementés...</p>

	Le Coordinateur police de l'environnement fait également le lien avec l'OFB et la commission police de RNF.					
Finalité(s)	<p>Sur les deux axes de l'OO11 il s'agira d'une part :</p> <ul style="list-style-type: none"> De mettre en place et d'assurer des protections réglementaires sur des sites gérés par le CEN, à forts enjeux patrimoniaux (habitats/espèces) et soumis à de fortes pressions. <p>D'autre part :</p> <ul style="list-style-type: none"> De renforcer les contrôles de police sur tous les Hauts de France en intervenant au-delà des seuls périmètres RN (extension du champ d'intervention des agents). 					
Actions	<p><u>Assurer la protection réglementaire de sites gérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer le classement de certains sites en réserve naturelle ou en APP afin d'assurer une protection réglementaire à long terme <p><u>Assurer la mission de police de l'environnement sur les sites gérés par le CEN Hauts de France</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Permettre à des techniciens de passer le commissionnement police de l'environnement ceci afin de pouvoir déployer le périmètre d'intervention des gardes-techniciens gestion de sites sur l'ensemble des Hauts de France et d'assurer une présence plus active en termes de surveillance et missions de police <p><u>Assurer le lien entre le CEN et l'OFB au niveau des missions de police</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'animation d'un groupe police Hauts de France dans le cadre du RèGNE (réseau des gestionnaires de nature et d'espaces) au sein de l'ARB. 					
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière		2023	2024	2025	2026	2027
Suivi/évaluation						
Résultats à atteindre	Augmentation de la protection réglementaire par un classement ou l'extension en RN d'au moins deux sites CEN Augmentation des capacités humaines du CEN en matière de police de l'environnement					
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »		Valeur cible « 2027 »		
Nombre de sites CEN et surface en RN	Résultat	27 / 983 ha		29 / ----		
Nombre de journées de contrôle annuelles	Réalisation	40		60 à 80		
Conditions de réussite	<p>Dans le cadre de la création de RN, il faudra bénéficier d'un jeu d'acteurs favorable et d'une mise en œuvre effective qui ne relève pas uniquement du CEN mais également des autorités de classement (Etat et Région).</p> <p>L'accès à la formation commissionnement, préalable à l'assermentation, est dépendante des places disponibles au sein de ces sessions de formation.</p>					

OBJECTIF OPERATIONNEL N°12 : POURSUIVRE ET RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS FONCIERS (DEPARTEMENTS, CONSERVATOIRE DU LITTORAL, SAFER), ET INTEGRER L'ACTION DU CEN DANS LES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX DES ESPACES NATURELS SENSIBLES	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Préserver 20 000 ha de nature à fort enjeu en Hauts-de-France
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	1.1 : Poursuivre la dynamique d'extension du réseau des aires protégées 4.5 : Protéger la biodiversité des terrains appartenant à l'Etat ou à un établissement public 11.1 : Renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité dans la planification et l'aménagement des territoires
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 1 : Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30 % de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte Mesure 3 : En plus des actions à 2022, sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales d'ici 2030 Mesure 4 : Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées Mesure 5 : S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	1.3 : Maintenir ou restaurer la trame verte et bleue dans la planification et sur le terrain 1.4 : Agir contre la fragmentation et respecter les objectifs de consommation foncière
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	6.1 : Contribuer au développement de tous les outils renforçant l'assise et la sécurisation du foncier 6.2 : Accompagner la Fondation pour en faire un outil puissant à disposition du réseau pour renforcer l'action foncière 9.1 : Renforcer les partenariats et développer les démarches innovantes avec les collectivités ; renforcer la place des Conservatoires dans les politiques territoriales 9.6 : Renforcer les liens avec les acteurs fonciers, les représentants des propriétaires, les acteurs économiques, les acteurs des sports de nature, de la chasse, de la pêche, et plus généralement de tous les usagers de la nature
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>L'action foncière est un élément essentiel de l'intervention du Conservatoire, inscrite dans les plans quinquennaux d'actions et traduite dans une stratégie d'intervention. Elle peut prendre plusieurs formes (cf. fiche OO11) s'adaptant à chaque contexte et notamment en fonction de l'intervention d'autres acteurs de l'environnement.</p> <p>L'intervention du CEN s'articule et se complète donc avec celles d'autres partenaires, soit en aide à l'acquisition (SAFER) soit en expertise auprès d'autres acteurs fonciers de la nature (Conservatoire du littoral, Départements du Nord, de l'Oise et de la Somme).</p> <p>Des conventions de partenariats sont établies afin de garantir une bonne articulation des stratégies et une complémentarité des différents outils, des moyens et des fonctionnements de chaque structure (intervention amiable par acquisition ou contractualisation, préemption, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Conservatoire du littoral a une stratégie d'intervention 2015-2050, une intervention centrée sur le littoral et quelques zones humides intérieures (Vallée de la Somme et Marais Audomarois), et intervient en acquisition foncière, et ses propriétés, publiques, bénéficient de l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité ; • les Départements disposent de schémas départementaux des Espaces Naturels Sensibles (ENS), et peuvent mener dans le cadre de leur

	<p>politique ENS des actions foncières en mobilisant des zones de préemption ENS et en réalisant des acquisitions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> la SAFER Hauts-de-France s'appuie sur son Programme Pluriannuel d'Activités (PPAS 2022-2028), et accompagne le CEN pour réaliser certaines acquisitions, notamment grâce à son droit de préemption environnementale ; les collectivités locales peuvent également développer une action foncières et des stratégies locales (TVB, etc.) (cf. OO16). <p>Par ailleurs le CEN est souvent gestionnaire ou assistant à la gestion des propriétés de ces acteurs : 17 ha pour le CD02, 14 ha pour le CD59, 249 ha pour le CD60 et 228 ha pour le CD80 ainsi que 215 ha pour le CdL.</p> <p>L'intervention du CEN sur l'ensemble des Hauts-de-France lui permet d'assurer une cohérence à l'échelle régionale tout en prenant en compte les spécificités départementales et de garantir une pérennité des actions au-delà du temps politiques.</p>																														
Finalité(s)	<p>La poursuite et le développement des partenariats avec les acteurs fonciers (CdL, SAFER, CD80, CD60...) devront permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ une bonne articulation entre la stratégie d'intervention foncière que va élaborer le CEN en 2023 (Cf. OO10) et la leur ; ✓ la mise œuvre d'une politique foncière opérationnelle et partagée qui couvre les besoins régionaux de préservation de la biodiversité en bénéficiant d'une complémentarité territoriale et des outils de chaque acteur. <p>Ces partenariats devront également permettre de renforcer l'articulation entre l'intervention foncière et la gestion des espaces naturels.</p>																														
Actions	<p><u>Poursuivre les partenariats existants</u></p> <p>Il sera nécessaire de partager les objectifs avec les partenaires et coconstruire nos stratégies respectives, et contribuer au déploiement des actions et outils qui en découlent :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avec les 5 Départements pour la révision des Schémas Départementaux des Espaces Naturels Sensibles, le déploiement des zones de préemption départementales, l'expertise aux acquisitions et la gestion des terrains acquis. Avec le Conservatoire du littoral pour l'actualisation de la stratégie d'intervention à l'horizon 2050, l'évolution des périmètres d'interventions, l'expertise pour les acquisitions et la gestion des sites. Avec la SAFER Hauts-de-France pour le portage foncier de projet environnementaux et la contribution à la mise en œuvre du PPAS. <p><u>Développer</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Développer des partenariats avec l'ensemble des Départements et notamment l'accompagnement du Département du Nord pour la gestion de ses propriétés ENS. Faire reconnaître les terrains gérés par le CEN comme ENS dans les 5 départements, en particulier dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. 																														
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Signer une convention de partenariat avec le Département du Nord comprenant la gestion des ENS</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contribuer à l'actualisation de la stratégie d'intervention à l'horizon 2050 du CdL</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Finaliser le renouvellement de la Convention avec la SAFER</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mettre à jour les périmètres de vigilance foncière avec la SAFER (vigifoncier)</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </tbody> </table>		2023	2024	2025	2026	2027	Signer une convention de partenariat avec le Département du Nord comprenant la gestion des ENS						Contribuer à l'actualisation de la stratégie d'intervention à l'horizon 2050 du CdL						Finaliser le renouvellement de la Convention avec la SAFER						Mettre à jour les périmètres de vigilance foncière avec la SAFER (vigifoncier)					
	2023	2024	2025	2026	2027																										
Signer une convention de partenariat avec le Département du Nord comprenant la gestion des ENS																															
Contribuer à l'actualisation de la stratégie d'intervention à l'horizon 2050 du CdL																															
Finaliser le renouvellement de la Convention avec la SAFER																															
Mettre à jour les périmètres de vigilance foncière avec la SAFER (vigifoncier)																															

Suivi/évaluation			
Résultats à atteindre	Meilleure reconnaissance des sites gérés par le CEN comme Espaces Naturels Sensibles des 5 départements		
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »
Part des surfaces de sites CEN reconnus comme ENS	Résultat	72 %	85 %
Conditions de réussite	L'atteinte de cet objectif est indissociablement liée au maintien de la confiance et des échanges entre les différents partenaires.		

OBJECTIF OPERATIONNEL N°13 : RENFORCER LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS EN SOUTENANT ET MOBILISANT LA FONDATION ESPACES NATURELS DE FRANCE	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Préserver 20 000 ha de nature à fort enjeu en Hauts-de-France
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	1.1 : Poursuivre la dynamique d'extension du réseau des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 5 : S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte
Mesure(s) correspondant(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	/
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	6.2 : Accompagner la Fondation pour en faire un outil puissant à disposition du réseau pour renforcer l'action foncière 6.3 : Assurer la viabilité économique de la Fondation, puis la développer pour en faire un collecteur de fond pour la protection et la gestion d'espaces naturels 6.4 : Communiquer sur la Fondation pour en faire un outil lisible pour le grand public et les acteurs publics
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>La maîtrise foncière est l'un des outils développés par le Conservatoire pour assurer la préservation sur le long terme des espaces naturels. Afin de consolider cette politique, le réseau des Conservatoires s'est doté d'un Fonds de dotation amené à accueillir le foncier des Conservatoires souhaitant abriter leurs propriétés, mais aussi faciliter les donations et dons. Toutefois une des limites de ce Fonds est de ne pouvoir recevoir des donations publiques. C'est pourquoi il est en cours de transformation vers une Fondation qui sera dénommée « Espaces naturels de France ». Ce projet a été identifié dans le 1^{er} plan d'action de déclinaison de la SNAP comme contribuant à l'atteinte de ses objectifs.</p> <p>Cette Fondation se veut ouverte à tous les acteurs et n'est pas exclusive du réseau des Conservatoires. Elle permet de recevoir des donations, legs, qu'ils soient d'origine privée ou publique voire de réaliser des acquisitions en direct.</p> <p>Le portage foncier par la Fondation Espaces naturels de France, fondation reconnue d'utilité publique, apportera pour les sites compris dans sa dotation initiale, une maîtrise foncière pérenne. Cela pourra aussi être un outil contribuant aux acquisitions foncières.</p> <p>La Fondation entend d'une part apporter une garantie de l'affectation des biens qu'elle détient, et d'autre part confier la gestion aux gestionnaires d'espaces naturels ancrés dans les territoires.</p>
Finalité(s)	<p>La finalité est faire de la Fondation un outil connu et opérationnel en région Hauts-de-France, complémentaire aux outils existants, en faveur de la préservation des espaces naturels en Hauts-de-France.</p> <p>La Fondation pourra par ailleurs, accompagner la mise en œuvre de plans de gestion d'espaces naturels.</p>
Actions	<p><u>Promouvoir la création de la Fondation auprès des acteurs régionaux et faciliter son déploiement en Hauts-de-France</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décliner le plan de communication national en Hauts-de-France ▪ Présenter la Fondation au sein du réseau des gestionnaires <p><u>Mettre en place des premières actions d'acquisition par la Fondation (via transfert de foncier ou acquisitions directes)</u></p>

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière					
		2023	2024	2025	2026
	Communiquer sur la création de la Fondation				
Suivi/évaluation					
Résultats à atteindre	200 ha abrités par la Fondation Espaces naturels de France, à horizon 2024, sur le territoire régional et dont la gestion est confiée aux gestionnaires d'espaces naturels territorialement compétents				
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »		Valeur cible « 2027 »	
Nombre d'hectares abrités à la Fondation	Résultat	10		200	
Conditions de réussite	Fondation effectivement créée à l'échelon national. Outil repris dans le plan d'actions territorial de la SNAP.				

OBJECTIF OPERATIONNEL N°14 : POURSUIVRE L'IMPLICATION DU CEN DANS LA SEQUENCE ERC DANS UN OBJECTIF DE PERENNISATION DU FONCIER ET DE GESTION INTEGREE	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Préserver 20 000 ha de nature à fort enjeu en Hauts-de-France
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	4.3 : Mieux protéger la biodiversité en mobilisant la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » à terre et en mer
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 1 ; Développer le réseau d'aires protégées pour atteindre au moins 30 % de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	2.1 : Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028réseau des CEN	8.4 : Veiller à assurer la durabilité des actions de compensation 8.5 : Contribuer à optimiser les politiques de compensation sans fragiliser les politiques patrimoniales
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Depuis 2006, 15 sites et 250 hectares contractualisés par le Conservatoire ont bénéficié de mesures compensatoires. Cette activité du CEN n'a représenté qu'une part modeste dans les budgets annuels.</p> <p>Ces 5 dernières années, la mobilisation du CEN par des porteurs de projets d'aménagement pour des opérations de compensation environnementale s'est accentuée : une douzaine de notes des possibles (propositions de listes de mesures pertinentes pour les compensations identifiées) a été produite ; près de 30 dossiers ont été traités dont 17 ont donné lieu à un avis du Conseil scientifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cela est néanmoins resté une part mineure de son activité (2 % en 2022) ; ▪ On constate une certaine difficulté à concrétiser les actes fonciers ; ▪ Il est difficile de mobiliser, auprès des différents pétitionnaires concernés, les moyens suffisants à l'obtention des objectifs de restauration ou de conservation ; ▪ Le positionnement du CEN n'est pas toujours bien compris par les pétitionnaires. <p>En 2020, le réseau des Conservatoires a actualisé sa charte éthique pour l'amélioration des mesures compensatoires. C'est également l'année de la signature de la première Obligation réelle environnementale liée à des mesures compensatoires par le Conservatoire en Hauts-de-France.</p>
Finalité(s)	<p>Réussir à pérenniser les résultats obtenus après mesures compensatoires : réussir dans les 5 ans à donner un cadre effectif pérenne aux mesures engagées à la date de 2023.</p> <p>Clarifier encore la position du Conservatoire et développer les collaborations pour une gestion écologique allant au-delà des obligations réglementaires de la compensation.</p>
Actions	<p><u>Pérennisation du foncier compensatoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappeler l'intérêt des cessions de terrain et du bail emphytéotique sans mettre de côté les ORE, notamment auprès des services de l'Etat. Valoriser le fond de dotation et la fondation quand elle sera créée (cf. OO13). ▪ Faire modifier les arrêtés nécessitant de rendre plus opérationnels certaines mesures (ex : APPB vers ORE). <p><u>Clarification de l'action du CEN et évaluation de son intervention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire un arbre de décision expliquant le positionnement et le mode de prise de décision par le CEN pour s'engager dans une opération de compensation environnementale.

	<ul style="list-style-type: none"> Faire vivre le tableau de bord (désigner un responsable ou un animateur régional) et faire un premier bilan des gains écologiques obtenus sur les sites de compensation. Etablir une liste d'éléments de patrimoine naturel considérés comme non compensables en Hauts-de-France. <p><u>Développement des collaborations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser le champ de la compensation dans les outils de travail avec les EPCI. Collaborer avec d'autres acteurs de la compensation afin de structurer une meilleure offre. Maintenir une veille pour une éventuelle contribution à l'expérimentation de la compensation par l'offre. 																												
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p> <p>Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produire un arbre de décision.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Faire vivre le tableau de bord et faire un premier bilan des gains écologiques obtenus sur les sites de compensation.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etablir une liste d'éléments de patrimoine naturel considérés comme non compensables en Hauts-de-France.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2023	2024	2025	2026	2027	Produire un arbre de décision.						Faire vivre le tableau de bord et faire un premier bilan des gains écologiques obtenus sur les sites de compensation.						Etablir une liste d'éléments de patrimoine naturel considérés comme non compensables en Hauts-de-France.					
	2023	2024	2025	2026	2027																								
Produire un arbre de décision.																													
Faire vivre le tableau de bord et faire un premier bilan des gains écologiques obtenus sur les sites de compensation.																													
Etablir une liste d'éléments de patrimoine naturel considérés comme non compensables en Hauts-de-France.																													
Suivi/évaluation																													
Résultats à atteindre	Signature d'ici 2027 de 100 % des actes relatifs à la cession de foncier ou à un bail emphytéotique prévus en 2022																												
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »																										
Part d'actes forts (acquisitions, BE) signés pour des sites de compensation engagés en 2022	Résultat	5 actes* à signer	100 %																										
Conditions de réussite	<p>Echanges réguliers avec les services de l'Etat</p> <p>Contributions financières des pétitionnaires à la hauteur des enjeux</p> <p>Création de la fondation</p>																												

* Actes en attente de concrétisation au 31 décembre 2022 :

- Edilians - **Carrière d'argiles à Ons-en-Bray** (Ons-en-Bray) : bail emphytéotique de 50 ans
- Communauté de communes du pays de Valois - Aménagement de Voie verte : bail emphytéotique administratif de 99 ans
- Edilians - **Carrière d'argiles à Saint-Germer-de-Fly** : bail emphytéotique de 50 ans
- **Conseil départemental de l'Oise** - Déviation de Noyon : bail emphytéotique de 30 ans
- Entente Oise-Aisne - Arasement du seuil du Moulin vert à Hirson : bail emphytéotique de 99 ans.

OBJECTIF OPERATIONNEL N°15 : GERER UN RESEAU DE SITES CROISSANT EN MAINTENANT UN CADRE QUALITATIF ET DANS UNE DEMARCHE D'INTEGRATION TERRITORIALE	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Préserver 20 000 ha de nature à fort enjeu en Hauts-de-France
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	/
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 7 : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées Mesure 9 : Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	2.1 : Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	2.12 : Développer la mutualisation de compétences et des actions 9.6 : Renforcer les liens avec les acteurs fonciers, les représentants des propriétaires, les acteurs économiques, les acteurs des sports de nature, de la chasse, de la pêche, et plus généralement de tous les usagers de la nature
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Pour mettre en œuvre la gestion des sites placés sous sa maîtrise foncière et d'usage, le CEN mobilise différentes ressources et partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élaboration et la mise en œuvre de documents de gestion, conformes aux standards les plus récents (cahier technique n°88 de l'OFB) et adaptés aux enjeux de chaque site. Au 31/12/2022 le taux de sites couverts par un plan de gestion valide est de 74% (sites en gestion, hors sites contractualisés en 2021 et 2022, soit 407 sites ; 87 sites ne disposent pas de PDG dont 40 sites à enjeu exclusivement Chiroptères et 20 sites en retard de renouvellement > 3 ans). ▪ La contractualisation avec des agriculteurs, notamment à des fins de gestion par fauche et pâturage des sites. ▪ La mobilisation d'entreprises locales et d'insertion, de travaux agricoles, travaux publics, travaux de génie écologique. ▪ L'association des acteurs locaux au sein de comités consultatifs de gestion. <p>Le CEN dispose d'une équipe technique qui pilote les interventions des prestataires externes (cahiers des charges, gestion des marchés, suivi des travaux) et effectue une partie des opérations en régie. Parmi les outils de pilotage et de suivi à construire un module de la base de données dédié aux « travaux » doit permettre de disposer d'une vision d'ensemble de la gestion des sites naturels. Ce cadre d'intervention répond pleinement aux objectifs fixés par le décret sur les Zones de Protection Forte qui met en exergue la notion de qualité de la gestion conservatoire des sites en protection forte.</p> <p>Une difficulté identifiée depuis le 1^{er} PAQ, et toujours d'actualité, réside dans le développement rapide du réseau de sites, et des moyens financiers dédiés qui progressent également (renforcement des subventions octroyées par la plupart des principaux grands partenaires, développement important des contributions des propriétaires publics, partenariats privés) mais moins rapidement (cf. OO26). Dans ce cadre, même avec une intervention réduite au cas par cas, il est important d'être suffisamment présent afin de rester proche et crédible auprès des partenaires locaux. En outre, la démarche du Conservatoire est de pouvoir intégrer les sites (sous réserve du respect des enjeux de conservation) aux dynamiques locales socio-économiques (agropastoralisme, tourisme...) ou de loisirs.</p> <p>Il y a donc un fort besoin de renforcer l'appropriation par les acteurs locaux de l'enjeu de préservation des sites et des actions développées par le CEN, tout en maintenant une bonne qualité de l'intervention globale.</p>

Finalité(s)	<p>Il s'agit de maintenir voire renforcer le niveau de qualité de la gestion des sites CEN et l'implication des acteurs locaux.</p> <p>L'appropriation et l'implication des acteurs locaux est un gage de réussite et de pérennité des actions de préservation. Elles permettent aussi au CEN d'être en capacité de gérer un nombre de sites croissant.</p>					
Actions	<p><u>Améliorer les outils scientifiques et techniques de la gestion (modèles de plans de gestion, base de données)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que la mise en œuvre de la méthodologie PDG (validée début 2022) répond au besoin d'une meilleure prise en compte des enjeux de fonctionnalité écologique. ▪ Renforcer l'élaboration de plans de gestion à l'échelle d'ensembles de sites cohérents écologiquement et développer des CCG multisites. ▪ Adapter le format des plans de gestion aux enjeux de chaque site. ▪ Améliorer le fonctionnement Equipe-Référent du CST pour l'élaboration des PDG dans un objectif d'une meilleure prise de recul. ▪ Mettre en œuvre le module « Travaux » de la base données et développer un module « Plan de gestion » permettant de suivre et évaluer l'ensemble des opérations et la progression vers les objectifs à long terme. ▪ Veille technique et utilisation si pertinent de nouveaux outils pour la connaissance et la gestion <p><u>Maintenir l'ancrage territorial du CEN et mobiliser les partenaires locaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la contractualisation avec des agriculteurs et renforcer leur autonomie (cf. aussi OO20 concernant l'intégration de nos sites dans les systèmes d'exploitation). ▪ S'appuyer sur les usagers et les partenaires (dont nos partenaires associatifs) pour la réalisation de certaines opérations (interventions de gestion, suivis naturalistes, valorisation). ▪ Développer les partenariats avec les établissements scolaires et de formation pour la réalisation de chantiers nature. ▪ Articuler les opérations de restauration de rivières menées par les structures GEMAPI avec la restauration des fonctionnalités des zones humides gérées par le CEN. ▪ Assurer l'animation régulière des CCG et promouvoir le développement de la concertation à des échelles supra-communales pertinentes (multisites). ▪ Intégrer la Libre Evolution comme mesure de gestion « volontaire » lorsqu'elle est adaptée aux enjeux. ▪ Renforcer la valorisation des rémanents de la gestion et les opérations à bénéfice économique. ▪ Renforcer la participation financière et/ou technique des collectivités locales ▪ Poursuivre l'accompagnement et la formation des propriétaires pour les sites en assistance à la gestion. <p><u>Développer des programmes de coopération avec d'autres gestionnaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer de nouveaux programmes européens, notamment transfrontaliers (LIFE, INTERREG). ▪ Renforcer les échanges et retours d'expérience entre gestionnaires au niveau régional et national (cf. OO21 et 25). ▪ Collaborer avec la filière Végétal local pour les opérations de réensemencement ou plantation ; poursuivre la reconnaissance des sites CEN comme ressource pour cette filière. 					
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière		2023	2024	2025	2026	2027

Suivi/évaluation			
Résultats à atteindre	Maintien d'un "haut niveau" de sites couverts par un PDG de l'ordre de 80% Renforcement du soutien financier ou technique des communes et EPCI dans la gestion des sites (dans un cas sur deux pour les nouveaux sites)		
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »
Part de sites dotés d'un PDG valide	Résultat	74 %	80 %
Part des nouveaux sites bénéficiant d'un soutien (financier ou technique) des communes / EPCI	Résultat	Sans objet	50%
Conditions de réussite	Equilibre à trouver entre le développement du réseau de sites et les moyens propres du CEN. Rationaliser les moyens en fonction des enjeux des sites sans perdre l'intérêt des acteurs locaux. Mobiliser les partenaires financiers pour une gestion efficiente des moyens octroyés au CEN.		

Ambition 4 : Accompagner les collectivités, les agriculteurs, les forestiers et les entreprises, pour renforcer la trame verte et bleue, et la préservation des espaces naturels

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France pense, plus que jamais, que son action par la **maîtrise foncière ou d'usage de sites naturels remarquables pour leur biodiversité**, géodiversité et leur fonctionnalité écologique est nécessaire. Elle participe, par une gestion adaptée, à la préservation de « zones sources » protégées permettant de sauvegarder les espèces et les habitats les plus menacés afin d'éviter leur disparition et peut-être à terme leur permettre de reconquérir d'autres sites ou territoires.

Pour autant, les menaces pesant sur la conservation de la biodiversité, y compris celle dite « ordinaire » ou « de proximité » **sont telles, qu'un réseau de sites naturels faisant l'objet d'une protection foncière, contractuelle ou réglementaire ne suffiront pas à enrayer ce déclin. En particulier l'artificialisation des sols, la fragmentation des écosystèmes, la dégradation de la ressource en eau, les changements climatiques, l'intensification ou la déprise agricoles** ont un effet sur la conservation des espèces et des habitats, sur la résilience et la connectivité des écosystèmes, y compris sur les sites en protection forte.

Il est donc pertinent de diffuser les bonnes pratiques dans les territoires, d'accompagner les acteurs publics ou privés pour déployer des actions visant à préserver voire restaurer la biodiversité et les continuités écologiques et démultiplier les actions engagées à partir des aires protégées. A côté d'une dimension de conservation, il est essentiel également de renforcer notre lien collectif à la nature ; on entend par là la notion « d'égards » envers la nature, en tant qu'entité à laquelle être à l'écoute, à préserver pour ce qu'elle est, autant que parce qu'elle apporte à la vie humaine.

Pour cela il semble nécessaire que le Conservatoire accompagne les collectivités territoriales dans la **gestion d'espaces naturels** (Objectif opérationnel 16). En particulier, il veillera à contribuer au développement et à la reconnaissance du réseau Natura 2000, sur lequel de nombreuses actions déjà menées peuvent être inspirantes pour les acteurs du territoire (Objectif opérationnel 17). Il agira également pour la préservation et la restauration des zones humides, en lien avec les structures gemapiennes (Objectif opérationnel 18).

Le Conservatoire se mobilisera également pour accompagner les propriétaires et gestionnaires de **foncier, susceptibles d'avoir un effet « masse » s'ils engagent leurs propriétés dans la conservation de la biodiversité. Il s'agira notamment de développer les collaborations avec les entreprises et autres acteurs économiques propriétaires fonciers ou gestionnaires d'infrastructures** (Objectif opérationnel 19).

Enfin, eu égard aux surfaces occupées par l'activité agricole et par la forêt en Hauts-de-France, il y a un enjeu à développer les outils de contractualisation et l'expertise sur les espaces agricoles et forestiers à enjeux pour la biodiversité et à valoriser et soutenir les systèmes d'exploitation favorables à la biodiversité (Objectif opérationnel 20)

TABLEAU IV : OBJECTIFS OPERATIONNELS SE RAPPORTANT A L'AMBITION 4

Ambition	Code de l'objectif	Objectifs opérationnels
Accompagner les collectivités, les agriculteurs, les forestiers et les entreprises, pour renforcer la trame verte et bleue, et la préservation des espaces naturels	16	Accompagner les collectivités dans la préservation et la gestion d'espaces naturels
	17	Contribuer au développement et à la reconnaissance du réseau Natura 2000
	18	Contribuer à la mise en œuvre des politiques des Agences de l'eau en matière de biodiversité et zones humides
	19	Développer des collaborations avec les entreprises et autres acteurs économiques (propriétaires fonciers, gestionnaires d'infrastructures)
	20	Déployer les outils de contractualisation et l'expertise sur les espaces agricoles et forestiers à enjeux pour la nature, et Valoriser et soutenir les systèmes d'exploitation favorables à la nature

OBJECTIF OPERATIONNEL N°16 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LA PRESERVATION ET LA GESTION D'ESPACES NATURELS													
Ambition du Plan d'action quinquennal	Accompagner les collectivités, les agriculteurs, les forestiers et les entreprises, pour renforcer la trame verte et bleue, et la préservation des espaces naturels												
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement													
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	Mesure 4.1 : Mobiliser les collectivités pour renforcer la résilience des territoires, en encourageant notamment le recours aux solutions fondées sur la nature Mesure 8.1 : Reconnaître, valoriser, inciter et rendre compte des engagements volontaires individuels et collectifs												
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 3 : En plus des actions à 2022, sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales d'ici 2030 Mesure 4 : Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées Mesure 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire												
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	1.3 : Maintenir ou restaurer la trame verte et bleue dans la planification et sur le terrain 3.2 : Favoriser la mise en place de projets et d'activités relatifs à la biodiversité												
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	Mesure 9.1 : Renforcer les partenariats et développer les démarches innovantes avec les collectivités ; renforcer la place des Conservatoires dans les politiques territoriales												
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel													
Contexte	<p>Les 5 missions des Conservatoire d'espaces naturels sont de Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser et Accompagner les politiques publiques. C'est dans cette dernière que s'inscrit la présente fiche opérationnelle.</p> <p>Au-delà du cœur de métier des CEN centré sur la gestion des cœurs de nature, cette mission d'accompagnement, des collectivités en particulier, a été plus ou moins développée d'un Conservatoire à l'autre. C'est aussi le cas dans les Hauts-de-France où cet axe a été déployé plus ou moins tôt et plus ou moins fortement d'un département à l'autre au gré des opportunités de travail et des orientations stratégiques. Fin 2022, ce sont 25 intercommunalités à fiscalité propre (soit 26% à l'échelle régionale) et 10 syndicats mixtes avec lesquels le Conservatoire a un partenariat formalisé visant à de l'accompagnement pour la prise en compte de la biodiversité. Ces partenariats étaient au nombre de 30 en 2017.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Aisne</th> <th>Nord</th> <th>Oise</th> <th>Pas-de-Calais</th> <th>Somme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre intercommunalités partenaires en 2022</td> <td>10</td> <td>6</td> <td>9</td> <td>6</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les axes de travail mis en œuvre dans ces accompagnements sont divers et adaptés à chaque contexte. Ils concernent, de façon non exhaustive, les domaines suivants : conseil à la gestion, prospections foncières en vue d'une préservation, amélioration des connaissances, inventaires ciblés (zones humides...), hiérarchisation des enjeux de conservation, diagnostics territoriaux, sensibilisation des publics, expertise liée à des documents de planification territoriale, accompagnement de projets ou de stratégies ERC, contribution aux stratégies agriculture ou tourisme via la valorisation des espaces naturels.</p> <p>L'accompagnement des collectivités permet au Conservatoire d'accentuer son ancrage territorial, d'agir pour la nature à un niveau supra aux sites, de diversifier ses sources de financement et de mettre en œuvre sur le territoire des programmes transversaux tels que les plans régionaux d'actions.</p>		Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Nombre intercommunalités partenaires en 2022	10	6	9	6	4
	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme								
Nombre intercommunalités partenaires en 2022	10	6	9	6	4								

Finalité(s)	<p>Il s'agira d'augmenter sensiblement l'accompagnement du CEN auprès des collectivités de manière « ciblée » selon deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le renforcement des partenariats existants avec les 35 collectivités selon des volets privilégiés ✓ Le déploiement de partenariats avec de nouvelles collectivités répondant à des critères de priorisation 																												
Actions	<p><u>Avec les collectivités déjà partenaires, renforcer les liens existants et identifier de nouvelles pistes de partenariat en veillant à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'appuyer sur le réseau de sites gérés par le Conservatoire ; ▪ Se recentrer sur des mesures volontaires de préservation du patrimoine naturel hors champ de la compensation autant que possible ; ▪ Viser à une prise en compte amont du patrimoine naturel dans les documents de planification territoriale. <p><u>Identifier les EPCI (intercommunalités et syndicats mixtes) prioritaires pour un accompagnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les critères de priorisation (richesse du patrimoine naturel, territoires ciblés par les plans régionaux d'actions, menaces sur le patrimoine naturel, complémentarité des approches ...) ; ▪ Hiérarchiser les EPCI par priorité. <p><u>Prospecter les EPCI ciblés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des rencontres avec les EPCI ciblés en essayant dans la mesure du possible de rencontrer les équipes techniques et un élu référent ; ▪ Adapter « l'offre » d'accompagnement au besoin du territoire concerné ; ▪ Identifier les pistes de coopération et d'échanges de compétences. <p>Choisir et construire la contractualisation adaptée (convention pluriannuelle d'objectifs ou convention entre pouvoirs adjudicateurs).</p> <p><u>Elaborer un catalogue des retours d'expérience avec des collectivités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un catalogue sous forme de fiches synthétiques des expériences les plus innovantes / intéressantes / reproductibles avec des collectivités (réalisation d'un schéma des espaces naturels, d'un inventaire des zones humides...) ; ▪ Elaborer un diaporama sur cette base pour les futures rencontres prospectives. 																												
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre <i>Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%;">2023</th> <th style="width: 10%;">2024</th> <th style="width: 10%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> <th style="width: 10%;">2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Identifier les EPCI prioritaires pour un accompagnement</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Elaborer un catalogue des retours d'expérience avec des collectivités</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Prospecter les EPCI ciblés</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </tbody> </table>						2023	2024	2025	2026	2027	Identifier les EPCI prioritaires pour un accompagnement						Elaborer un catalogue des retours d'expérience avec des collectivités						Prospecter les EPCI ciblés					
	2023	2024	2025	2026	2027																								
Identifier les EPCI prioritaires pour un accompagnement																													
Elaborer un catalogue des retours d'expérience avec des collectivités																													
Prospecter les EPCI ciblés																													
Suivi/évaluation																													
Résultats à atteindre	20% d'augmentation du nombre de partenariats entre le CEN et les collectivités (EPCI à fiscalité propre et Syndicat Mixte) sur la période 2023-2027 par rapport à la période 2018-2022																												
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »		Valeur cible « 2027 »																									
Nombre de partenariats techniques et financiers établis avec des EPCI	Réalisation	35		42																									
Conditions de réussite	<p>Du temps consacré par les équipes et en particulier les chargés de mission territoriaux pour faire vivre ces partenariats.</p> <p>Un souhait des collectivités de s'appuyer sur les compétences du Conservatoire pour la mise en œuvre de leurs compétences sur les espaces naturels (GEMAPI en particulier).</p>																												

OBJECTIF OPERATIONNEL N°17 : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ET A LA RECONNAISSANCE DU RESEAU NATURA 2000	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Accompagner les collectivités, les agriculteurs, les forestiers et les entreprises, pour renforcer la trame verte et bleue, et la préservation des espaces naturels
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	/
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	5.1 : Coordonner la stratégie régionale en faveur de la biodiversité 5.2 : Diversifier et pérenniser les moyens
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	3.4 : Contribuer à faciliter et optimiser la mobilisation des fonds européens.
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Au 1er janvier 2023, la Région devient autorité de gestion compétente pour l'attribution des aides européennes dont les aides du dispositif Natura 2000 (sites terrestres + phase terrestre des sites mixtes). La Région Hauts-de-France compte 90 sites Natura 2000 dont 19 sont encore orphelins d'un opérateur local (ils seront gérés directement par la Région).</p> <p>Dans le cadre de la Loi 3DS, la compétence de la Région est exclusivement sur les sites terrestres. L'Etat reste compétent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désignation + extension de sites avec avis consultatif de la Région • Instruction des évaluations d'incidences : travail en relation avec les services de l'Etat. • Reporting à la Commission Européenne de la politique Natura 2000. <p>Le Conservatoire est fortement impliqué depuis son origine dans le développement et la mise en œuvre de la politique Natura 2000 en Hauts-de-France : proposition de nouveaux sites ou d'extensions, élaboration de DOCOB et animation du dispositif sur de nombreux sites. En 2022, le CEN est animateur principal de 11 DOCOB et contribue à la coanimation ou l'assistance à l'animation de 17 autres.</p> <p>Il est également un acteur local des sites au travers d'une part significative de ses propres sites d'intervention qui sont présents au sein du réseau (2628 ha en ZPS et 4302 ha en ZSC).</p> <p>Le Conservatoire bénéficie ainsi d'un important savoir-faire et de compétences pour contribuer au développement et à la reconnaissance du réseau en Hauts de France.</p>
Finalité(s)	Il s'agira, dans le cadre du transfert d'une part importante des compétences de l'Etat à la Région, que le Conservatoire mette à disposition ses compétences et ses implications diverses dans le dispositif afin d'asseoir et de faire reconnaître la place prépondérante du réseau Natura 2000 dans les politiques nationales et régionales de préservation de la biodiversité.
Actions	<p><u>Accompagner l'Etat et la Région dans la mise en œuvre de Natura 2000 en Hauts-de-France</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les services de la Région dans la prise en main de la politique Natura 2000 et son animation. Le Conservatoire pourra pour cela s'appuyer sur ses compétences en tant qu'animateur territorial (MAEC, sites N2000...) et son réseau de sites. ▪ Accompagner l'Etat dans le développement du réseau (désignation, extension), les évaluations d'incidences et le reporting à la commission européenne.

	<p><u>Faire reconnaître l'importance du réseau Natura 2000 et valoriser les initiatives locales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Faire reconnaître l'importance du réseau en tant qu'outil complémentaire des autres politiques publiques (SNB, SAP, SRB) au travers des outils de gouvernance, d'évaluation et de moyens financiers qui lui sont propres. Faire reconnaître l'importance du réseau en tant que lieu d'initiatives au développement de projets et d'actions concertées entre les acteurs. Cela pourrait se faire lors des clubs des opérateurs par la valorisation en salle ou sur le terrain d'actions mises en place par le Conservatoire en collaboration avec des collectivités ou des usagers (agriculteurs, chasseurs...) en faveur d'une gestion durable des sites. <p><u>Poursuivre le développement du réseau d'espaces préservés et gérés par le Conservatoire au sein des sites Natura 2000</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de la stratégie d'intervention travaillée à travers l'OO11, développer la maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire au sein des sites Natura 2000, Faire reconnaître une part significative des sites d'intervention du Conservatoire au sein des sites Natura 2000 en tant que ZPF et contribuer au développement de ZPF au sein du réseau. 												
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accompagner les services de la Région dans la prise en main de de la politique Natura 2000 et son animation.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2023	2024	2025	2026	2027	Accompagner les services de la Région dans la prise en main de de la politique Natura 2000 et son animation.					
	2023	2024	2025	2026	2027								
Accompagner les services de la Région dans la prise en main de de la politique Natura 2000 et son animation.													
Suivi/évaluation													
Résultats à atteindre	Maintien de la dynamique d'actions, de moyens mise en œuvre et de l'implication du Conservatoire dans le dispositif Natura 2000.												
Indicateurs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type</th> <th>Valeur T0 « 2022 »</th> <th>Valeur cible « 2027 »</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Evolution du nombre de sites Natura 2000 sur lesquels le Conservatoire est animateur et en assistance</td> <td>Réalisation Animateur sur 11 sites Assistant à l'opérateur sur 17 sites</td> <td>Au moins 28</td> </tr> </tbody> </table>	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »	Evolution du nombre de sites Natura 2000 sur lesquels le Conservatoire est animateur et en assistance	Réalisation Animateur sur 11 sites Assistant à l'opérateur sur 17 sites	Au moins 28						
Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »											
Evolution du nombre de sites Natura 2000 sur lesquels le Conservatoire est animateur et en assistance	Réalisation Animateur sur 11 sites Assistant à l'opérateur sur 17 sites	Au moins 28											
Conditions de réussite	Des temps de concertation et d'échanges entre la Région, l'Etat et le Conservatoire pour partager les objectifs et les moyens en termes de contribution du Conservatoire au développement et à la reconnaissance du réseau Natura 2000 en Hauts de France.												

OBJECTIF OPERATIONNEL N°18 : CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DES AGENCES DE L'EAU EN MATIERE DE BIODIVERSITE ET DE ZONES HUMIDES	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Accompagner les collectivités, les agriculteurs, les forestiers et les entreprises, pour renforcer la trame verte et bleue, et la préservation des espaces naturels
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	1.4 : Accélérer la protection et la restauration des écosystèmes (4 ^{ème} plan d'action pour les milieux humides 2022-2026)
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 15 : Consolider le financement des aires protégées
Mesure(s) correspondant(e)s dans la Stratégie Régionale Biodiversité	1.3 : Maintenir et restaurer la Trame verte et bleue dans la planification et sur le terrain 2.1 : Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	/
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Les agences de l'eau (AESN et AEAP) sont des partenaires majeurs du CEN dans le cadre de la mise en œuvre des volets grand cycle de l'eau du XI^{ème} programme. Elles ont ainsi contribué de façon importante au financement d'actions d'études, de restauration, d'entretien et de valorisation du réseau de sites d'intervention du Conservatoire en zones humides voire hors ZH pour l'AEAP. Au-delà elles ont aussi soutenu des opérations d'envergure (Life Anthropofens, AàP Biodiversité en 2018) et des études transversales. L'Agence de l'eau Seine-Normandie soutient également une cellule d'assistance technique zones humides au profit des collectivités (acteurs GEMAPI notamment) dans les départements de l'Oise et de l'Aisne.</p> <p>Les milieux humides hébergent un patrimoine naturel exceptionnel, et leurs fonctions écologiques et leur rôle dans la régulation du climat et l'atténuation des impacts des dérèglements climatiques, sont largement reconnus. Ainsi, en cohérence avec les actions mises en avant dans le 4^{ème} plan national d'action pour les zones humides 2022-2026, dans le contexte de changements globaux qui induit des pressions accrues sur la ressource en eau et les milieux humides et en prenant compte les évolutions liées à la GEMAPI, le Conservatoire fait de la préservation et de la gestion des zones humides l'une de ses priorités d'action pour ce nouveau PAQ.</p>
Finalité(s)	Conforter, en lien avec les orientations stratégiques des agences de bassin, l'action du Conservatoire pour la préservation et la gestion de zones humides à plus forts enjeux de biodiversité des Hauts de France.
Actions	<p><u>Conforter une stratégie d'intervention du CEN dans le contexte de la GEMAPI et des changements globaux et la partager avec les agences.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir un cadre pérenne de collaboration entre le Conservatoire et les agences de bassin pour assurer la mise en œuvre des actions de préservation et de gestion portées par le Conservatoire sur les zones humides à plus forts enjeux de biodiversité, ▪ S'impliquer dans la construction du XII^{ème} programme en y promouvant, entre autres, la mise en place d'axes d'intervention en faveur de la biodiversité terrestre. <p><u>Conforter en interne l'expertise du Conservatoire en tant que gestionnaire de zones humides.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les compétences en hydrologie, en fonctionnement des zones humides, et mettre en place des indicateurs des impacts des changements globaux sur un réseau de zones humides gérées par le CEN.

	<p>Mettre à disposition l'expertise scientifique et technique du Conservatoire auprès des porteurs de projets pour aider à la structuration et à la démultiplication des actions sur les territoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution à l'élaboration et la mise en œuvre des CTEC du bassin Seine-Normandie, ▪ Apporter un appui aux projets des structures GEMA, ▪ Contribuer à développer une vision intégrée cours d'eau – zones humides, ▪ Partager avec les acteurs les enjeux sur les territoires (espèces PNA, tourbières et stockage carbone...). 																						
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%;">2023</th> <th style="width: 10%;">2024</th> <th style="width: 10%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> <th style="width: 10%;">2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>S'impliquer dans la construction du XII^{ème} programme</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Signature conventions cadre pour le XII^{ème} programme.</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2023	2024	2025	2026	2027	S'impliquer dans la construction du XII ^{ème} programme						Signature conventions cadre pour le XII ^{ème} programme.					
	2023	2024	2025	2026	2027																		
S'impliquer dans la construction du XII ^{ème} programme																							
Signature conventions cadre pour le XII ^{ème} programme.																							
Suivi/évaluation																							
Résultats à atteindre	Accroissement de la MFU ou de l'assistance du CEN, au sein des zones à dominante humide (environ 100 ha/an)																						
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »		Valeur cible « 2027 »																			
Surface totale sous maîtrise foncière ou d'usage ou en assistance en ZDH	Résultat	6 924		7 400																			
Conditions de réussite	Un dialogue renforcé entre le Conservatoire et les agences et une stratégie d'action partagée.																						

OBJECTIF OPERATIONNEL N°19 : DEVELOPPER DES COLLABORATIONS AVEC LES ENTREPRISES ET AUTRES ACTEURS ECONOMIQUES (PROPRIETAIRES FONCIERS, GESTIONNAIRES D'INFRASTRUCTURES)	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Accompagner les collectivités, les agriculteurs, les forestiers et les entreprises, pour renforcer la trame verte et bleue, et la préservation des espaces naturels
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	7.3 : Accompagner les entreprises dans les approvisionnements durables et les pratiques favorables à la biodiversité 8.1 : Reconnaître, valoriser, inciter et rendre compte des engagements volontaires individuels et collectifs (dont ceux des entreprises)
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 4 : Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées Mesure 9 : Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées Mesure 16 : Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	Mesure 3.2 : Favoriser la mise en place de projets et d'activités relatifs à la biodiversité
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	3.7 : Développer le mécénat et fournir des outils aux Conservatoires pour les développer localement et mutualiser 3.8 : Assurer un équilibre entre les fonds publics et privés affectés à la biodiversité en tant que patrimoine, en accompagnant le réseau dans son rôle pour la mise en œuvre des mesures compensatoires 3.9 : Développer une stratégie pour mobiliser la philanthropie 9.6 : Renforcer les liens avec les acteurs fonciers, les représentants des propriétaires, les acteurs économiques, les acteurs des sports de nature, de la chasse, de la pêche, et plus généralement de tous les usagers de la nature
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Le Conservatoire a la faculté de pouvoir mettre en œuvre ses missions de préservation de la nature avec une diversité d'acteurs et propriétaires des terrains naturels.</p> <p>Il dispose d'un panel d'outils de maîtrise foncière ou d'usage qui lui permettent d'acquérir des terrains mais aussi de contractualiser avec les différents propriétaires publics ou privés.</p> <p>Le Conservatoire intervient ainsi pour préserver le patrimoine naturel sur du foncier économique en composant avec les différentes fonctions qu'exercent ces espaces. Il est, par exemple, partenaire de carriers, aménageurs et industriels divers, propriétaires de vastes espaces naturels mais aussi de gestionnaires d'infrastructures linéaires comme SNCF réseau, RTE ou encore la SANEF.</p> <p>Les partenariats portent donc en majorité sur des actions volontaires de préservation / gestion / valorisation de milieux naturels.</p> <p>Dans un certain nombre de cas, il s'agit aussi d'accompagner ces entreprises dans la mise en œuvre de leurs dossiers réglementaires et particulièrement dans la mise en œuvre de leur séquence Eviter Réduire Compenser les impacts sur le milieu naturel que les projets concernent la biodiversité ou le climat (Carbone) (cf. OO14).</p> <p>Enfin, un certain nombre de partenaires privés du Conservatoire sont mécènes des actions menées par l'association.</p> <p>Fin 2022, le Conservatoire a établi 18 partenariats techniques et financiers avec des partenaires privés hors champ de la compensation écologique et 16 dans ce cadre de l'ERC. Il est difficile de mesurer une tendance car les données sont compilées et harmonisées à l'échelle Hauts-de-France depuis peu. Ce qu'on peut évoquer c'est que le nombre de sollicitations est en augmentation, la difficulté qui demeure est de rendre pérenne les partenariats avec le monde de l'entreprise.</p>

Finalité(s)	<p>Augmenter sensiblement l'accompagnement du Conservatoire auprès des acteurs du monde de l'entreprise de manière « ciblée » selon deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le renforcement des 18 partenariats existants ✓ Le déploiement de partenariats avec de nouveaux acteurs répondant à des critères de priorisation 																														
Actions	<p><u>Identifier les acteurs du monde de l'entreprise prioritaires pour un accompagnement en faveur de projets de préservation/restauration du patrimoine naturel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les critères de priorisation (surface et enjeux des emprises foncières gérées, impact sur le milieu naturel) ▪ Etablir une 1^{ère} liste non exhaustive d'entreprises ou acteurs économiques qu'il conviendrait d'approcher dans chaque département <p><u>Identifier les ressources internes affectées à ce projet et sacrifier les temps nécessaires dans les plans de charge et budgets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre de ces actions nécessitera des compétences d'animation territoriale mais aussi des capacités scientifiques et des besoins en communication / valorisation notamment. Il sera nécessaire de s'appuyer sur les équipes-sites qui connaissent leurs territoires et les acteurs économiques qui y exercent <p><u>Elaborer un outil de communication « le Conservatoire et les entreprises »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour faciliter la communication, réaliser un outil mêlant retours d'expérience et témoignages d'acteurs économiques. Cet outil présenterait de manière claire les plus-values en termes de Nature et de Carbone d'un partenariat avec le Conservatoire. Il pourrait s'agir d'une plaquette ou d'un clip vidéo. <p><u>Prospecter les entreprises ciblées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des rencontres avec les entreprises ciblées en essayant, dans la mesure du possible, de s'appuyer sur des « recommandations » interne à l'entreprise. ▪ Adapter « l'offre » d'accompagnement à l'entreprise concernée ▪ Identifier les pistes de coopération ▪ Choisir et construire la contractualisation adaptée <p><u>Renforcer les liens avec les entreprises déjà partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier de nouvelles pistes de partenariat s'adaptant aux contextes territoriaux ▪ Privilégier / renforcer les partenariats s'appuyant sur des actions volontaires de valorisation du patrimoine naturel ▪ Le cas échéant mettre fin aux partenariats s'appuyant uniquement sur un volet réglementaire lorsque celui-ci arrive à son terme. 																														
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p> <p>Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Identifier les acteurs du monde de l'entreprise prioritaires pour un accompagnement</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Identifier les ressources internes affectées à ce projet et sacrifier les temps nécessaires dans les plans de charge et budgets</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Elaborer un outil de communication « le Conservatoire et les entreprises »</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Prospecter les entreprises ciblées</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </tbody> </table>		2023	2024	2025	2026	2027	Identifier les acteurs du monde de l'entreprise prioritaires pour un accompagnement						Identifier les ressources internes affectées à ce projet et sacrifier les temps nécessaires dans les plans de charge et budgets						Elaborer un outil de communication « le Conservatoire et les entreprises »						Prospecter les entreprises ciblées					
	2023	2024	2025	2026	2027																										
Identifier les acteurs du monde de l'entreprise prioritaires pour un accompagnement																															
Identifier les ressources internes affectées à ce projet et sacrifier les temps nécessaires dans les plans de charge et budgets																															
Elaborer un outil de communication « le Conservatoire et les entreprises »																															
Prospecter les entreprises ciblées																															

Suivi/évaluation			
Résultats à atteindre	Augmentation du nombre de partenariats établis avec le monde de l'entreprise		
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »
Nombre de partenariats techniques et financiers établis avec des entreprises, non exclusivement basés sur la mise en œuvre de mesures ERC	Réalisation	18	25
Part du budget de référence issue d'un financement privé	Résultat	1,9 % (moyenne 2018-2022)	3,3 %
Conditions de réussite	<p>Du temps consacré par les équipes et en particulier les chargés de mission territoriaux pour faire vivre ces partenariats.</p> <p>Trouver les arguments porteurs sur la mise en œuvre de la politique RSE des entreprises hors champ réglementaire.</p>		

OBJECTIF OPERATIONNEL N°20 : DEPLOYER LES OUTILS DE CONTRACTUALISATION ET L'EXPERTISE SUR LES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS A ENJEUX POUR LA NATURE, ET VALORISER ET SOUTENIR LES SYSTEMES D'EXPLOITATION FAVORABLES A LA NATURE	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Accompagner les collectivités, les agriculteurs, les forestiers et les entreprises, pour renforcer la trame verte et bleue, et la préservation des espaces naturels
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	6.3 : Déployer la stratégie d'intervention du plan stratégique national de la PAC 2023 relative à la biodiversité et encourager les expérimentations de systèmes favorables à la biodiversité. 6.6 : Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 9 : Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées
Mesure(s) correspondant(e) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	1.1 : Diversifier et conserver les paysages et contextes favorables à la biodiversité notamment par la mise en place d'un plan régional volontaire agriculture et biodiversité, 1.2 : Développer la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes de production sylvicoles
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	9.2 : Contribuer aux liens positifs entre l'agriculture, la forêt et la biodiversité 9.3 : Soutenir les Conservatoires dans la mise en valeur d'un modèle agricole et forestier innovant, respectueux de la nature
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Les actions du Conservatoire s'inscrivent notamment dans le contexte général de la nouvelle Politique Agricole Commune et la stratégie de développement de la filière bois en Hauts-de-France.</p> <p>Le Conservatoire inscrit de longue date ses actions en lien étroit avec le monde agricole (en 2021, 201 agriculteurs disposaient d'un contrat d'usage avec le CEN sur au moins un site) et il développe de plus en plus de collaborations avec les acteurs du monde forestier.</p> <p>A côté de la gestion de site le Conservatoire intervient également de longue date auprès du monde agricole via l'animation des mesures agro-environnementales : à titre d'exemple, il anime le secteur de la moyenne vallée de l'Oise depuis les premières OLAE dans le courant des années 1990.</p> <p>Le Conservatoire collabore également de longue date avec l'ONF : plusieurs projets innovants et exemplaires permettent une approche complémentaire entre les structures : expérimentations sur sites à enjeux spécifiques, tel que le pâturage itinérant en forêt domaniale d'Ermenonville, ouverture de milieux tels que Bois du Tillet en FD de Retz, préservation de gîtes et suivi hivernal mutualisé des chiroptères.</p> <p>Des partenariats sont également en cours avec le CRPF sur des propriétés forestières privées, et le CEN a participé à l'Observatoire Régional des Ecosystèmes Forestiers piloté par celui-ci, et qui se concentre particulièrement sur les effets du changement climatique.</p> <p>L'ensemble de ces collaborations doit être renforcé et peut-être revisité dans un contexte de changement climatique et de crise énergétique qui impacte les modes de production, les agro-systèmes et les forêts.</p>
Finalité(s)	<p>Conforter les synergies d'actions en faveur de l'implication des exploitants dans la gestion durable des sites d'intervention du Conservatoire et le déploiement sur les territoires de la transition agroécologique au travers de divers dispositifs (MAEC, formations, échanges d'expériences...), qui visent au maintien et au développement d'activités agricoles compatibles avec la préservation des paysages, des sols, de la ressource en eau et de la biodiversité.</p> <p>Promouvoir des pratiques sylvicoles vertueuses sur le plan de la biodiversité dans un contexte de changement climatique source d'inquiétudes et de nouveaux défis pour la filière bois.</p>

<p>Actions</p>	<p><u>Accompagner le monde agricole dans le cadre de la prise en compte des enjeux de biodiversité et la transition agroécologique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer des PAEC ciblés sur les territoires à forts enjeux de biodiversité, ▪ Valoriser les expériences acquises, relayer les actions portées par les structures partenaires et mettre en réseau les acteurs agricoles, ▪ Proposer des formations thématiques en lien avec les objectifs du Conservatoire, ▪ Aider les partenaires agricoles du Conservatoire et valoriser leurs actions (développement d'un label CEN, de circuit court, aide à l'installation par la mise à disposition de sites gérés, valorisation des pratiques économes en eau...). <p><u>Accompagner le monde sylvicole dans le cadre de la prise en compte des enjeux de biodiversité dans un contexte de changements globaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser le monde forestier privé aux enjeux environnementaux et les accompagner dans leur prise en compte, ▪ Développer des actions de sensibilisation/formation en partenariat avec le CRPF et les coopératives sylvicoles sur le thème de l'adaptation de la forêt aux changements globaux et à la prise en compte des enjeux de biodiversité, ▪ Conforter nos relations et accompagner l'ONF dans le cadre de l'adaptation des pratiques aux changements globaux et au développement du principe de forêt mosaïque. <p><u>Renforcer la prise en compte des enjeux de préservation des milieux agricoles et forestiers dans la gestion des sites et dans la stratégie d'intervention du Conservatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la gestion agroécologique des sites en collaboration étroite avec les éleveurs partenaires, ▪ Renforcer les collaborations avec la SAFER (cf. OO12), ▪ Mobiliser le programme Sylvae pour la préservation d'espaces boisés placés en libre évolution et les vieilles forêts, ▪ S'approprier en interne les notions de vieilles forêts, forêts anciennes, libre évolution... 																
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td>2023</td> <td>2024</td> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						2023	2024	2025	2026	2027						
	2023	2024	2025	2026	2027												
<p>Suivi/évaluation</p>																	
<p>Résultats à atteindre</p>	<p>Maintien de l'animation des PAEC actuels Augmentation des surfaces d'intervention du CEN en forêt privée prévoyant des actions spécifiques en faveur de la biodiversité</p>																
<p>Indicateurs</p>	<p>Type</p>	<p>Valeur T0 « 2022 »</p>	<p>Valeur cible « 2027 »</p>														
<p>Evolution du nombre de PAEC animés et coanimés par le CEN</p>	<p>Réalisation</p>	<p>4+3</p>	<p>4+3</p>														
<p>Nombre de conventions (et surface) avec des propriétaires privés sur des espaces à vocation sylvicole.</p>	<p>Réalisation</p>	<p>19 conventions 574 ha</p>	<p>30 conventions 800 ha</p>														
<p>Conditions de réussite</p>	<p>Clarifier les attentes du Conservatoire en termes de gestion agricole des sites. Trouver de nouveaux éleveurs et renouveler les partenariats. Intégrer les enjeux agroécologiques et forestiers dans les plans de gestion de sites. Rédiger une stratégie d'intervention et de gestion sur les milieux forestiers.</p>																

Ambition 5 : Accroître l'engagement et la contribution du CEN aux dynamiques partenariales régionales et nationales en faveur de la nature

Pour mettre en œuvre ses différentes actions, il est important que le Conservatoire s'appuie sur une expertise, mobilisée en interne ou chez ses partenaires et sur un socle de connaissance solide, en matière de reconnaissance et détermination des espèces, d'appréhension de la fonctionnalité des écosystèmes, de compréhension des trajectoires écologiques, d'agroécologie, etc... La création de l'ARB en 2022, au sein de laquelle le CEN voit sa reconnaissance renforcée, est une opportunité pour renforcer les dynamiques collaboratives en région. Le Conservatoire souhaite y prendre toute sa part (Objectif opérationnel 21). **Sont visés en tout premier lieu l'animation du réseau espèces exotiques envahissantes, du groupe Mares et du réseau des gestionnaires d'espaces à vocation conservatoire.**

De par sa dimension régionale le Conservatoire est aussi sollicité pour représenter les associations de protection de la nature ou les gestionnaires d'espaces naturels, ou bien à travers des personnalités qualifiées, dans de nombreuses instances consultatives. Il est essentiel d'y être suffisamment actifs pour que les enjeux de biodiversité, de fonctionnalité écologique, ne soient pas oubliés au quotidien (Objectif opérationnel 22).

Par ailleurs le Conservatoire est amené lui-même à produire des données et à acquérir des connaissances, notamment en mettant en œuvre un suivi écologique des sites gérés, en évaluant les différents programmes sur lesquels il est impliqué, en intervenant dans le cadre des Plans nationaux d'actions et Plans de conservation etc... Il est important que le CEN exprime la façon dont il souhaite contribuer, au niveau régional, à l'acquisition de connaissances nouvelles. Il s'agira donc de poursuivre une contribution active au SINP, aux réflexions prospectives en matière d'acquisition de connaissance et à sa valorisation (Objectif opérationnel 23)

Au-delà de sa mission principale de gestionnaire d'espaces naturels et d'accompagnateur des dynamiques et acteurs locaux autour de la biodiversité, le Conservatoire développe des projets de portée régionale autour de la biodiversité et de la conservation des espaces naturels, mais aussi de mise en réseau d'acteurs intéressés par différentes thématiques. Ainsi, le Conservatoire a vocation à développer, animer, coordonner des programmes régionaux d'actions – en recherchant des synergies avec les partenaires, notamment associatifs (Objectif opérationnel 24) comme cela a déjà été fait sur les tourbières ou les pelouses calcicoles. Ces programmes visent à mêler production de connaissances à l'échelle régionale, expérimentation, restauration de sites pilotes par le CEN et/ou ses partenaires, porter-à-connaissance auprès des acteurs locaux, etc.

Le CEN est par ailleurs fort de son appartenance au réseau national des Conservatoire d'espaces naturels, à la vie duquel il participe activement, et lui permet de s'appuyer sur 40 ans d'acquis développés dans toutes les régions de France. Plus grand gestionnaire de réserves naturelles en France (en nombre de réserves), le CEN participera aussi à la vie du réseau des Réserves Naturelles de France dans le même esprit.

TABLEAU V : OBJECTIFS OPERATIONNELS SE RAPPORTANT A L'AMBITION 5

Ambition	Code de l'objectif	Objectifs opérationnels
Accroître l'engagement et la contribution du CEN aux dynamiques partenariales régionales et nationales en faveur de la nature	21	Contribuer activement aux actions de l'ARB en Hauts-de-France
	22	Assurer une représentation dans les instances locales, départementales et régionales
	23	Contribuer à la connaissance et sa valorisation naturaliste et scientifique
	24	Développer, animer, coordonner des programmes régionaux d'actions en lien avec les partenaires
	25	Participer activement à la vie du réseau CEN et des Réserves Naturelles

OBJECTIF OPERATIONNEL N°21 : CONTRIBUER ACTIVEMENT AUX ACTIONS DE L'ARB EN HAUTS-DE-FRANCE	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Accroître l'engagement et la contribution du CEN aux dynamiques partenariales régionales et nationales en faveur de la nature
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	1.6 : Mieux gérer les espèces exotiques envahissantes et valoriser les espèces locales 12.2 : Mettre en place conjointement entre l'État et les exécutifs régionaux, avec l'appui de leur association nationale, une concertation régulière pour garantir la synergie entre la SNB et les SRB (stratégies régionales de biodiversité)
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 6 : Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau Mesure 17 : Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissance
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	2.5 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes 3.4 : Conforter le réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels 4.1 : Poursuivre l'acquisition de données et l'observation de la biodiversité régionale et améliorer la connaissance relative aux espèces, aux milieux et aux continuités écologiques et développer l'observatoire de la biodiversité 5.1 : Coordonner la stratégie régionale en faveur de la biodiversité
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	1.4 : Développer la reconnaissance des Conservatoires par les acteurs nationaux (autres réseaux, partenaires, financeurs)
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>En 2022, l'Agence Régionale de la Biodiversité des Hauts-de-France se structure de façon conventionnelle autour de ses 5 membres fondateurs : Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, Conseil Régional, DREAL et Office Français de la Biodiversité. Ces 5 structures constituent par ailleurs le Comité de suivi de l'agrément du CEN en tant que représentantes des autorités d'agrément.</p> <p>Le CEN est identifié comme un partenaire « socle » associé de l'ARB car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ il porte des « missions ARB » (stratégie EEE, animation du Plan d'Actions Territorial et de groupes de travail, notamment 'Espaces Naturels à Vocation Conservatoire', 'Groupe Mares') ; à ce titre le CEN héberge déjà un poste identifié ARB (coordination de la stratégie de lutte contre les EEE) ▪ il est un des principaux acteurs en région pour la déclinaison, le relai, ou l'appui aux politiques publiques en faveur de la biodiversité et géodiversité (SINP, SNAP, PNA, SRADDET, ENS...) <p>Si cette structuration en ARB est nouvelle et doit renforcer le partenariat entre les différentes structures, de nombreuses actions ont déjà une longue histoire. A titre d'exemples le CEN est impliqué comme coordinateur des ZNIEFF depuis la 1^{ère} génération à la fin des années 1980 en Picardie, et fin des années 2000 en NPdC, il a créé le Groupe Mares en région NPdC en 2001, anime un plan régional d'actions en faveur du patrimoine géologique intégrant l'inventaire régional depuis 2007 ou développe un partenariat avec les conseils départementaux de l'Aisne, l'Oise et la Somme pour la gestion des ENS, depuis la naissance du CEN concernant ce dernier.</p> <p>Il participe également à la gouvernance de l'ARB en siégeant au comité d'orientation et dans les différentes commissions créées.</p> <p>En 2022, 1,74 ETP sont dédiés à l'animation de missions ARB.</p>
Finalité(s)	<p>Il s'agira de poursuivre ou renforcer les partenariats relatifs à l'appui aux politiques publiques afin d'accroître les synergies entre acteurs et de renforcer l'impact de la gestion écologique des sites par un déploiement d'opérations en dehors de ceux-ci. Ces opérations peuvent relever de la connaissance, la protection, la gestion, la valorisation.</p> <p>Dans ce cadre le CEN portera l'animation de différents programmes et groupes de travail.</p>

Actions	<p><u>Conventionner avec l'ARB et mettre en œuvre</u> les missions relevant du périmètre ARB</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'investir sur le plan stratégique et politique dans les commissions spécialisées de la CRB (ARB, Connaissance, Aires Protégées). ▪ Animer le Plan d'Actions Territorial en lien avec la DREAL ▪ Animer les clubs ENVoC et Mares du Réseau des Gestionnaires de Nature et d'Espaces : partager les outils de gestion, améliorer la connaissance du semis de mares régional... ▪ Animer le réseau régional sur les espèces exotiques envahissantes et le plan d'actions ▪ Contribuer au groupe de travail « Éducation à la biodiversité et à la géodiversité » de l'ARB <p><u>Poursuivre la contribution du CEN à la Brique « Connaissance » de l'ARB</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution active au programme BIMH-BAP (boîte à outils d'indicateurs de l'impact des travaux en zone humide du bassin Artois-Picardie) par le développement ou le confortement de protocoles de suivis et méthodes d'analyse. ▪ Contribution au réseau des acteurs de la connaissance et au SINP. 																
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p> <p>Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td>2023</td> <td>2024</td> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						2023	2024	2025	2026	2027						
	2023	2024	2025	2026	2027												
Suivi/évaluation																	
Résultats à atteindre	Renforcement des moyens humains du CEN bénéficiant à l'animation des programmes régionaux et groupes de travail de l'ARB (EEE, ENVoC, Mares, PAT-SAP, BIMH-BAP).																
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »														
Nombre d'ETP annuel bénéficiant aux programmes 'ARB'	Ressource	2,45	4														
Conditions de réussite	L'animation de réseaux d'acteurs demande du temps et des moyens dans la durée. Veiller à ce que les opérations relatives à la gestion de sites puissent contribuer aux programmes identifiés ici et inversement afin de limiter « la concurrence » des moyens.																

OBJECTIF OPERATIONNEL N°22 : ASSURER UNE REPRESENTATION DANS LES INSTANCES LOCALES, DEPARTEMENTALES ET REGIONALES	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Accroître l'engagement et la contribution du CEN aux dynamiques partenariales régionales et nationales en faveur de la nature
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	11.1 : Renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité dans la planification et l'aménagement des territoires 11.3 : Prendre en compte la biodiversité dans les politiques « climat »
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire
Mesure(s) correspondant(e) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	1.3 : Maintenir ou restaurer la trame verte et bleue dans la planification et sur le terrain 1.4 : Agir contre la fragmentation et respecter les objectifs de consommation foncière
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	1.6 : Accompagner les liens et la complémentarité avec les collectivités, les associations et les autres partenaires
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Le Conservatoire met en œuvre sa mission d'accompagnement des politiques publiques notamment en participant à différentes instances régionales, départementales et locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ A l'échelon régional auprès de l'Etat et de la Région : Comité régional de la Biodiversité et instances de l'Agence Régionale de la Biodiversité, Commission régionale agro-environnementale et Climatique, etc. ; ➤ Auprès des Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie : comité de bassin, conseil d'administration, etc. ; ➤ A l'échelon départemental auprès des services déconcentrés de l'Etat et des Départements : Comité Départemental de suivi de la Ressource en Eau et des Etiages, Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, Comité ENS, Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires, Comités Techniques Départementaux de la SAFER, etc. ; ➤ Auprès de différents partenaires locaux : comités de pilotage Natura 2000, comités syndicaux de Parc Naturels Régionaux (Avesnois, Caps et Marais d'Opale, Oise-Pays-de-France), Commissions locales de l'eau des SAGE, comités consultatifs de Réserves Naturelles Nationales, etc. ; <p>Cet accompagnement porte notamment sur la mise en œuvre de politique publique : Natura 2000, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Stratégie Régionale pour la Biodiversité, Plan de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides, Politique Agricole Commune (MAEC), etc.</p> <p>C'est fort de la reconnaissance des compétences du Conservatoire et de son implication sur les territoires que celui-ci a pu faire valoir son habilitation à siéger dans ces commissions.</p> <p>Il y a un fort enjeu, sans se disperser, à maintenir un niveau de présence et de contribution effective à ces différentes politiques publiques pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et de la géodiversité dans les politiques territoriales.</p>
Finalité(s)	<p>Apporter un accompagnement minimum aux acteurs du territoire et essayer de faire intégrer les enjeux de préservation de la Nature (biodiversité, géodiversité, fonctionnalités et services écosystémiques, etc.) dans les politiques publiques et projets territoriaux.</p> <p>Assurer notamment un plaidoyer auprès des élus sur ces thématiques.</p>
Actions	Les actions suivantes sont à articuler en particulier avec les OO12 (partenariats avec les Départements et la Safer), 16 (accompagnement des collectivités), 17 (Natura 2000), 18 (politiques des Agences de l'eau) et 21 (accompagnement de l'ARB).

	<p>Maintenir un niveau d'implication prioritairement dans les instances des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de l'eau Artois-Picardie : Conseil d'administration, Comité de bassin, groupes de travail thématiques ▪ Régionale : Agence Régionale de la Biodiversité, CRB, CRFB ▪ Départementales : CDNPS, CDPENAF, Comités Ressource en Eau (intégrer ceux des départements 02-59-60-62), CDESI, CT SAFER (intégrer ceux des départements 59-62) 																
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p> <p>Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Maintenir une présence au sein du Comité de bassin et du CA de l'AEAP <i>(d'autres CEN sont présents au sein de l'AESN)</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2023	2024	2025	2026	2027	Maintenir une présence au sein du Comité de bassin et du CA de l'AEAP <i>(d'autres CEN sont présents au sein de l'AESN)</i>					
	2023	2024	2025	2026	2027												
Maintenir une présence au sein du Comité de bassin et du CA de l'AEAP <i>(d'autres CEN sont présents au sein de l'AESN)</i>																	
Suivi/évaluation																	
Résultats à atteindre	Maintien du niveau d'implication dans les instances prioritaires avec renforcement de la présence au niveau des comités sécheresse départementaux																
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »		Valeur cible « 2027 »													
Nombre d'instances de concertation/décision avec participation du CEN (AE, CRB, ARB, CRFB, 5 CDNPS, 5 CDPENAF, 5 CRE, 5 CT Safer)	Réalisation	16		24													
Conditions de réussite	<p>Il conviendra de veiller à ne pas disperser l'effort de plaidoyer/lobbying en s'inscrivant à de trop nombreuses instances au risque d'en être absent et de perdre en crédibilité.</p> <p>Il faudra continuer à faire connaître et reconnaître le rôle et les compétences du Conservatoire.</p>																

OBJECTIF OPERATIONNEL N°23 : CONTRIBUER A LA CONNAISSANCE ET SA VALORISATION NATURALISTE ET SCIENTIFIQUE	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Accroître l'engagement et la contribution du CEN aux dynamiques partenariales régionales et nationales en faveur de la nature
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	10.1 : Consolider l'acquisition des connaissances (métropole et outre-mer) et soutenir la recherche sur la biodiversité 10.3 : Valoriser la connaissance de la biodiversité auprès de l'ensemble de la société
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 18 : Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques
Mesure(s) correspondant(e) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	4.1 : Poursuivre l'acquisition de données et l'observation de la biodiversité régionale et améliorer la connaissance relative aux espèces, aux milieux et aux continuités écologiques et développer l'observatoire de la biodiversité
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	5.5 : Communiquer sur les résultats scientifiques du réseau 5.6 : Accompagner le développement des publications scientifiques du réseau et les partager
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>La contribution du Conservatoire à la connaissance est significative dans les Hauts-de-France. 757 205 données d'occurrence faune-flore-fonge produites par le CEN sont enregistrées en base de données au 31/12/2022, dont près de 300 000 sur les 5 dernières années. Les structures en charge de la centralisation des données naturalistes (CBN, GON, Picardie Nature) nous positionnent comme leur premier contributeur extérieur pour la faune, la flore, et les habitats phytosociologiques. Les moyens mis en œuvre en termes de temps salarié sur la collecte (17 salariés) et la gestion des données (4 salariés), les formations suivies et le développement de projets induisant de la collecte de données sont importants. Le Conservatoire est par ailleurs reconnu pour son expertise dans le domaine naturaliste à la fois par la qualité et l'étendue des thématiques naturalistes mais également sur les processus ou fonctionnements des écosystèmes.</p> <p>Le Conservatoire contribue, à son niveau, à investir des champs de connaissance sur les sites gérés et aussi à l'échelle régionale, par exemple à travers les programmes ZNIEFF et IRPG. Ils sont naturalistes mais également liés au fonctionnement des systèmes écologiques (cf. OO2) ou liés à des analyses de communautés (hétérocères, syrphes) voire d'interactions entre communautés (réseaux plantes-pollinisateurs). Ces projets se développent d'ailleurs en partenariat avec le monde de la recherche (cf. OO3) mais aussi le monde associatif bénévole ou de réseaux d'experts.</p> <p>La valorisation de la connaissance passe par la circulation des données via notamment le SINP et sa déclinaison régionale ; le CEN contribue ainsi à l'alimentation des plateformes Digitale2, Sirf et Clicnat. L'accessibilité des données n'est pas toujours aussi rapide ou facile que les techniques actuelles le permettent même si les principes du SINP sont respectés.</p> <p>La connaissance sur les sites gérés reste difficile d'accès à cette échelle ou via la diffusion des plans de gestion.</p>
Finalité(s)	<p>Poursuivre l'animation des programmes analysant les communautés d'espèces ou de leur interaction au service de l'évaluation fonctionnelle des sites (Cf. OO2).</p> <p>Renforcer la dynamique sur la connaissance naturaliste des groupes taxinomiques méconnus (tous sauf Vertébrés, Odonates, Orthoptères, Rhopalocères) et des processus et fonctionnements des écosystèmes des sites gérés.</p> <p>Améliorer la disponibilité de la connaissance naturaliste sur les sites gérés notamment par la contribution au SINP.</p>

<p>Actions</p>	<p><u>Poursuivre la contribution au SINP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En particulier la contribution active à la déclinaison régionale en partageant l'ensemble des données produites et en contribuant à l'émergence d'une plateforme régionale de circulation de la donnée. ▪ Favoriser la fluidification des échanges (apport techniques, création d'outils) avec l'ensemble des partenaires en charge de la gestion des données à l'échelle régionale. ▪ Continuer à développer des outils de collecte pour les salariés et les bénévoles (outils nomades, plate-forme de saisie, etc.) ▪ Favoriser la valorisation des données sur les sites gérés par une diffusion à cette échelle dans le respect du SINP (sensibilité des données) <p><u>Poursuite des développements de projets utilisant les communautés d'espèces pour évaluer les habitats ou les sites</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation du programme Bimh Bap au-delà des protocoles socles de Mhéo. ▪ Contribuer au développement d'autres projets sur d'autres champs d'analyse. <p><u>Actualiser et améliorer la connaissance naturaliste et fonctionnelle sur les sites gérés en particulier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre voire approfondir la collecte de données des groupes étudiés en routine et des processus et fonction (cf. OO2) ▪ Investir de nouveaux champs taxinomiques par le partenariat (bénévoles, réseaux experts, etc.) ou le développement de compétences internes (cf. OO28). <p><u>Animer le programme ZNIEFF en partenariat avec la DREAL (pilote)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le secrétariat scientifique du programme ZNIEFF ▪ Animer les groupes de travail (méthodologie, prospections...) avec les contributeurs (CBN, GON, Picardie Nature) <p><u>Animer l'IRPG en partenariat avec la DREAL en lien avec le plan d'actions régional géologie (cf. OO24)</u></p>																
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td>2023</td> <td>2024</td> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						2023	2024	2025	2026	2027						
	2023	2024	2025	2026	2027												
<p>Suivi/évaluation</p>																	
<p>Résultats à atteindre</p>	<p>Maintien de la production de données naturalistes sur le même rythme que les 5 dernières années. Augmentation de la production de données naturalistes sur des groupes taxinomiques encore peu étudiés ou à l'échelle de communautés.</p>																
<p>Indicateurs</p>	<p>Type</p>	<p>Valeur T0 « 2022 »</p>	<p>Valeur cible « 2027 »</p>														
<p>Nombre de données produites</p>	<p>Résultat</p>	<p>757 205 au 31/12/22</p>	<p>1 060 000</p>														
<p>Nombre de communautés taxinomiques étudiées pour évaluer les sites (fonctions, conservation, dynamique)</p>	<p>Résultat (activités CEN)</p>	<p>3</p>	<p>4</p>														
<p>Conditions de réussite</p>	<p>Maintien voire développement du niveau d'expertise naturaliste interne</p>																

OBJECTIF OPERATIONNEL N°24 : DEVELOPPER, ANIMER, COORDONNER DES PROGRAMMES REGIONAUX D' ACTIONS EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Accroître l'engagement et la contribution du CEN aux dynamiques partenariales régionales et nationales en faveur de la nature
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	1.5 : Renforcer la protection des espèces menacées, en particulier outre-mer
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	/
Mesure(s) correspondant(e) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	2.3 : Agir pour la conservation des espèces menacées
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	/
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>L'intérêt de la politique des plans nationaux d'action a été réaffirmé par le CGEDD dans le cadre de la mise en œuvre des politiques européennes mais également au vu des réels apports en termes de conservation des espèces de ces plans². Par ailleurs une note du 9 mai 2017 (NOR : DEVL1710847N), adressée aux préfets et services déconcentrés de l'Etat, réaffirme la mise en œuvre de ces plans et leur intérêt dans les objectifs de l'Etat de protection de la biodiversité. La nécessité de déclinaison régionale y est par ailleurs spécifiée.</p> <p>Dans la région Hauts de France, 9 plans nationaux espèces ou groupes d'espèces sont déclinés sous le pilotage de la DREAL. Deux plans d'actions thématiques nationaux sont également déclinés, l'un sur les espèces exotiques envahissantes et l'autre sur le patrimoine géologique.</p> <p>Le Conservatoire est animateur de 5 déclinaisons régionales et collabore aux autres plans. En 2022, environ 2,2 ETP y sont consacrés.</p> <p>Parallèlement et conformément au précédent PAQ, le Conservatoire a initié des plans d'actions régionaux thématiques ou espèces : tourbières, pelouses calcicoles, vipère péliade. Il est aussi collaborateur à des plans régionaux portés par d'autres acteurs comme la Grenouille des champs ou le Liparis de Loesel.</p> <p>Le territoire d'intervention régional du Conservatoire favorise l'animation de réseaux d'acteurs pertinents pour ce type de plan d'actions d'autant que sa politique de recrutements a bien identifié les compétences spécifiques d'animateur de réseaux.</p>
Finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Doter les milieux et les espèces régionaux qui le nécessitent d'un plan d'actions régional ✓ Renforcer les liens/synergies entre les démarches engagées à travers les plans régionaux et la gestion de sites du Conservatoire ✓ Impliquer des partenaires pour mettre en œuvre des actions ou programmes relatifs à ces plans
Actions	<p><u>Déclinaisons et nouveaux programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'animation des déclinaisons régionales de plans nationaux d'action auprès de la DREAL et des plans d'initiative régionale (Vipère péliade, Tourbières, Pelouses calcicoles, Patrimoine géologique) ▪ Développer de nouveaux plans d'actions « milieux » d'initiative régionale : prairie, forêts ou landes

² Challeat M. et Lavarde P. 2014. Les plans nationaux en faveur des espèces menacées. Rapport CGEDD n°009290-01. 82 p.

	<p>Intégration des plans dans l'activité du Conservatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la transversalité entre l'animation des plans et la gestion de sites du Conservatoire Développer de nouveaux programmes partenariaux pour mettre en œuvre des actions ou programmes relatifs à ces plans (à l'image du LIFE Anthropofens) 					
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p> <p>Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>		2023	2024	2025	2026	2027
Suivi/évaluation						
Résultats à atteindre	Renforcement de l'animation de plans d'actions thématiques régionaux					
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »		Valeur cible « 2027 »		
Nombre de plans d'actions thématiques d'initiative régionale mis en place	Réalisation	4		6		
Conditions de réussite	Articulations avec les enjeux globaux de la conservation sur les sites en gestion					

OBJECTIF OPERATIONNEL N°25 : PARTICIPER ACTIVEMENT A LA VIE DU RESEAU CEN ET DES RESERVES NATURELLES	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Accroître l'engagement et la contribution du CEN aux dynamiques partenariales régionales et nationales en faveur de la nature
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	/
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 6 : Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	3.4 : Conforter le réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028réseau des CEN	1.5 : Développer des partenariats avec les têtes de réseau en particulier Réserves naturelles de France et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux 2.12 : Développer la mutualisation de compétences et des actions 5.2 : Contribuer à l'harmonisation des protocoles scientifiques, consolidables avec d'autres réseaux et les plateformes de recherches
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>L'implication dans les actions du réseau des CEN et de RNF est un facteur d'enrichissement et sert aussi à la reconnaissance locale.</p> <p>L'équipe contribue de manière importante aux Conférences Techniques Thématiques (CTT) des congrès des conservatoires. 30 à 40 salariés et administrateurs participent à chaque session et ont contribué à au moins 18 présentations en plénière ou en atelier depuis 2017.</p> <p>Il participe régulièrement aux groupes de travail fonciers, géomatique et communication des Conservatoires et aux commissions ou GT suivants de RNF : Patrimoine Géologique, Police, Syrphes.</p> <p>Il est également impliqué dans des programmes inter-CEN et inter-RN : méthode commune d'élaboration de plan de gestion par exemple, et notamment différents programmes LIFE, comme le LIFE NaturArmy, etc...</p> <p>Le Conseil scientifique et technique comprend des salariés des conservatoires voisins (Normandie), mais aussi de l'Agence des espaces verts d'Ile de France, et les responsables scientifiques du Conservatoire contribuent au CST d'autres Conservatoires (Normandie).</p>
Finalité(s)	Maintenir le niveau de contribution du CEN HdF aux travaux des réseaux CEN et RNF afin de partager son expertise et ses expériences à l'échelle nationale mais aussi pour améliorer et enrichir ses compétences au service de l'action régionale.
Actions	<p><u>Poursuivre les échanges d'expériences avec les autres CEN et gestionnaires de RN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en commun les outils de gestion efficaces et partager les retours d'expérience ▪ Contribuer à la construction des protocoles scientifiques communs à tous les CEN / RN ▪ Contribuer à la construction d'itinéraires techniques communs à tous les CEN / RN ▪ Contribuer à l'animation des CTT et des commissions et se donner des objectifs de participation ▪ Faire un retour régulier des travaux des groupes vers l'ensemble de l'équipe <p><u>Développer des projets avec les CEN « voisins » et contribuer au développement de programmes commun (LIFE, Appels à projets...)</u></p>

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière					
	2023	2024	2025	2026	2027
Suivi/évaluation					
Résultats à atteindre	10% d'augmentation de la participation du CEN aux réunions des CTT Conservatoire et GT RNF				
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »		Valeur cible « 2027 »	
Nombre d'heures consacrées aux réseaux	Réalisation	566 (valeur 2021)		625	
Conditions de réussite	Définir le temps dédié et les personnes concernées				

Ambition 6 : Assurer la pérennité, le développement et la performance de l'association

Le budget annuel du Conservatoire d'espaces naturels (hors programmes exceptionnels type Life et acquisitions foncières) est d'environ 8 millions d'euros. C'est important mais à relativiser au regard du volume d'activités géré au Conservatoire ou encore par exemple du budget consacré à la gestion des 25 hectares des Jardins du Luxembourg (12,5 millions d'euros en 2022, source : www.senat.fr). Pour mobiliser ces 8 millions d'euros, le Conservatoire peut s'appuyer sur ses partenariats financiers historiques mais a su aussi largement diversifier ses sources de financements. Les budgets étant votés annuellement, il convient de rester vigilant sur ce point et de poursuivre d'une part la diversification mais aussi le développement de ressources non publiques (donations à la Fondation, dons, mécénat...) (Objectif opérationnel 26).

Ces moyens permettent, entre autres, de financer les projets menés par l'équipe permanente. Le Conservatoire d'espaces naturels emploie une centaine de personnes aux profils multiples, aux compétences collectives importantes et diversifiées. L'animation de cette équipe et l'optimisation de la mobilisation de ces moyens humains a nécessité de mieux s'organiser sur le sujet des ressources humaines après la fusion et de commencer à se doter d'outils plus spécifiques et/ou structurés à la nouvelle échelle régionale. Il convient de progresser encore notamment au niveau des outils dans le but notamment d'alléger la charge administrative pesant sur les équipes et de mettre en place une réelle gestion prévisionnelle des emplois et compétences (Objectifs opérationnels 27 et 28). En parallèle, dans un contexte où les salariés français s'interrogent sur le sens de leur travail, sur leur façon également de travailler, le Conservatoire doit également pouvoir parfois se remettre en question pour continuer à offrir aux équipes un cadre de travail motivant. Cela passe aussi par le lien avec les bénévoles, notamment les membres du Conseil d'administration (qui est l'organe 'employeur' de l'association) (Objectif opérationnel 29).

Enfin, ce plan d'actions quinquennal est également doté d'un dispositif de suivi et d'évaluation plus opérationnel et efficient que les précédents plans d'actions. Notamment un travail important de simplification et d'optimisation des indicateurs a été mené au regard de l'expérience sur le dernier plan d'actions qui comportait trop d'indicateurs, parfois difficilement compilables ou ayant une valeur peu interprétable en termes de réussite ou pas des objectifs (Objectif opérationnel 30).

TABLEAU VI : OBJECTIFS OPERATIONNELS SE RAPPORTANT A L'AMBITION 6

Ambition	Code de l'objectif	Objectifs opérationnels
Assurer la pérennité, le développement et la performance de l'association	26	Consolider et diversifier les ressources financières
	27	Poursuivre le développement d'un système d'information métier performant, et des outils de suivi administratifs, financiers et des ressources humaines
	28	Structurer un plan de développement des compétences individuelles et collectives à court, moyen et long terme
	29	Favoriser un cadre de travail serein et des conditions sociales motivantes pour les salariés, et un lien fort entre administrateurs et salariés
	30	Suivre et évaluer le Plan d'actions quinquennal 2023-2027 et élaborer un Plan d'actions quinquennal 2028-2032.

OBJECTIF OPERATIONNEL N°26 : CONSOLIDER ET DIVERSIFIER LES RESSOURCES FINANCIERES	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Assurer la pérennité, le développement et la performance de l'association
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	15.1 : Mobiliser les financements privés en faveur des activités favorables à la biodiversité 15.2 : Mobiliser les financements volontaires des entreprises pour soutenir des projets favorables à la biodiversité 15.3 : Promouvoir le label bas carbone
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 15 : Consolider le financement des aires protégées Mesure 16 : Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées
Mesure(s) correspondant(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	5.2 : Diversifier et pérenniser les moyens
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	3.1 : Accompagner l'évolution du modèle économique dans le respect des valeurs de la charte des Conservatoires 3.2 : Anticiper et s'adapter aux mutations de la société et des sources de financements 3.3 : Contribuer à la sécurisation des fonds publics et l'accès aux subventions 3.7 : Développer le mécénat et fournir des outils aux Conservatoires pour les développer localement et mutualiser 3.9 : Développer une stratégie pour mobiliser la philanthropie
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Au cours du dernier Plan d'actions quinquennal (2018-2022), le Conservatoire d'espaces naturels est passé d'une cinquantaine de partenaires financiers à plus d'une centaine, démonstration de sa capacité et engagement dans la diversification de ses ressources. Cette augmentation est principalement due à un élargissement des partenariats publics (communes, intercommunalités, établissements publics, syndicats...) et en moindre mesure des partenariats privés (soutien à la gestion de sites, mécénat pérenne...).</p> <p>Toutefois le modèle économique très subvention-dépendant et sans ressources publiques affectées est un point de fragilité car les budgets sont négociés chaque année et dépendants de contextes externes, de décisions politiques, de plafonnements.</p> <p>En outre, de nouvelles opportunités ont émergé ces dernières années en lien avec le 'paiement pour services écosystémiques' rendus par les milieux naturels. Par exemple, le rôle des tourbières et forêts dans la séquestration du carbone ouvre des perspectives de financements d'actions en faveur de ces milieux. Le monde de l'entreprise s'ouvre également de plus en plus aux questions environnementales et de biodiversité, générant potentiellement des moyens à travers leurs politiques de Responsabilité Sociétale et Environnementale.</p> <p>Il est à souligner ici que le champ de la compensation environnementale ne doit pas entrer dans le cœur du modèle économique du Conservatoire dans la mesure où le fonctionnement et l'activité de notre association n'ont pas à dépendre de ces crédits.</p> <p>Enfin il est nécessaire de poursuivre la consolidation et le développement des soutiens publics dans une démarche de pérennisation de ces dispositifs.</p>
Finalité(s)	<p>La principale finalité de cet objectif est de réduire la dépendance du Conservatoire aux financements publics par un développement des partenariats privés (augmenter les recettes liées aux mécénat, dons, souscriptions, financements participatifs) et en testant les financements alternatifs (compensation carbone volontaire...).</p> <p>Le second enjeu est de consolider les partenariats publics existants (CPO, moyens pérennes...) et de renforcer la contribution financière des collectivités locales (EPCI, syndicats mixtes GEMAPI...).</p>

<p>Actions</p>	<p><u>Assurer des partenariats financiers les plus pérennes possibles avec les partenaires publics</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte de maintenir voire développer des Conventions pluriannuelles d'objectifs avec les collectivités et autres organismes publics. <p><u>Tester et mettre en place dans les cas adaptés les conventions de coopération entre pouvoirs adjudicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La convention de coopération entre pouvoir adjudicateur est de plus en plus utilisée dans le réseau des Conservatoires afin de travailler avec les autres structures concernées par la commande publique. L'objectif est de consolider la rédaction de ces conventions (via également un travail à l'échelle du réseau des CEN) et de les déployer dans les cas adaptés. <p><u>Mettre en place une stratégie et une organisation interne permettant de renforcer le mécénat et le soutien financier du monde de l'entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer une stratégie. Identifier en interne des moyens humains (équipe et bénévoles) pour animer la stratégie. Mobiliser la RSE des entreprises pour contribuer aux projets du Conservatoire. Amplifier le recours aux dons, financements participatifs. <p><u>Investir de nouveaux champs autour du paiement des services écosystémiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des projets de financement via les labels bas-carbone (tourbières, forêts en libre évolution, prairies permanentes...). Etre en veille sur l'émergence de nouveaux dispositifs de financement des services écosystémiques (valorisation de biomasse...). <p><u>Valoriser financièrement le transfert d'expertise et de savoir-faire des formations dispensées par l'équipe du Conservatoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser l'offre de formation au Conservatoire. Inscrire le Conservatoire comme organisme de formation ou passer par une structure 'abritante'. <p><u>Envisager de rendre les sorties encadrées par le Conservatoire payantes</u></p> <p><u>Contribuer aux actions du réseau des Conservatoire en matière de lobbying national et de développement de nouveaux modes de financement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Contribuer aux actions parlementaires, au lien avec les Ministères concernés par nos actions. Participer et contribuer aux réflexions du réseau sur l'évolution du mode économique. 																		
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Elaborer une stratégie 'mécénat'</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réflexion sur les sorties payantes</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2023	2024	2025	2026	2027	Elaborer une stratégie 'mécénat'						Réflexion sur les sorties payantes					
	2023	2024	2025	2026	2027														
Elaborer une stratégie 'mécénat'																			
Réflexion sur les sorties payantes																			

Suivi/évaluation			
Résultats à atteindre	Doublement du financement issu de la sphère privée Poursuite de la diversification des partenariats financiers (dont les nouveaux dispositifs)		
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »
Moyens financiers annuels issus de la sphère privée (hors compensation réglementaire)	Ressource	145 000 euros (moyenne 2018-2022)	300 000 euros
Nombre de partenaires financiers annuels (publics ou privés)	Résultat (activités CEN)	94	120
Nombre de projets financés via les labels bas-carbone	Résultat	0	10 (sur la durée du PAQ)
Conditions de réussite	Validation nationale du label "bas carbone"		

OBJECTIF OPERATIONNEL N°27 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UN SYSTEME D'INFORMATION METIER PERFORMANT, ET DES OUTILS DE SUIVI ADMINISTRATIFS, FINANCIERS ET DES RESSOURCES HUMAINES	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Assurer la pérennité, le développement et la performance de l'association
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	/
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	/
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	/
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	10.3 : Renforcer les boîtes à outils, fiches techniques et veille documentaire pour les Conservatoires d'espaces naturels et leurs partenaires.
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Le Conservatoire a connu et connaît de nombreuses évolutions, internes et externes, qui l'obligent à adapter constamment son fonctionnement et ses outils, que ce soit pour les règles de financements, la gestion de ressources humaines, ou encore suite à la fusion des CEN Picardie et Nord-Pas-de-Calais.</p> <p>Aujourd'hui, le Conservatoire fonctionne avec plusieurs outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Eureka pour la gestion des ressources humaines ; ➤ Excel, Logepro et SAGE pour la construction budgétaire, les marchés publics, le suivi financier des projets et la comptabilité ; ➤ GRR et des googlesheet (Ocean + planning du ST) pour la réservation et le suivi des véhicules et matériels ; ➤ des fichiers Excel pour construire les tableaux de programmation de l'activité (tableaux de bord). <p>Ces évolutions continues et les outils utilisés en réponse ont pour conséquences une complexification du fonctionnement administratif et financier (suivi des dépenses, ingénierie financière, suivi des temps et des congés, des compétences, etc.).</p> <p>Il en ressort plusieurs besoins relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ fiabilité et stabilité des outils ; ➤ interopérabilité des outils : construction des plans de charge, des budgets (dépenses et recettes), du suivi du temps de travail, des congés et absences, du suivi des factures et des paiements, de la trésorerie... ; ➤ facilité d'évaluations à toutes les échelles et production des justificatifs pour les partenaires financiers. <p>Le déploiement et l'amélioration de ces différents outils doivent permettre un allègement de la charge administrative.</p> <p>Il en est de même avec les autres outils métiers, que ce soit pour les activités scientifiques ou encore la communication. Il y a un besoin de formaliser/formater certaines productions et de capitaliser les informations et de les ordonner pour les exploiter de manière homogène et cohérente à l'échelle de la région. Pour cela des outils et méthodes ont déjà été créés : méthode d'élaboration des plans de gestion, bases de données métier interne, Ajaris pour les photographies, SuperDoc pour la documentation technique et scientifique...</p>

Finalité(s)	<p>Les finalités recherchées sont d'avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un processus et des outils de gestion administrative et financière qui permettent une gestion fiable, répondant aux obligations réglementaires et aux exigences des partenaires financiers. La charge administrative des équipes doit en être réduite. ✓ Un accès facilité aux données et leur fiabilité afin de pouvoir les exploiter à différentes échelles (locales à régionales) de manière cohérente et homogène. 																																								
Actions	<p><u>Améliorer le fonctionnement administratif et financier du Conservatoire en déployant un outil complet ou des outils interopérables et complémentaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche et déploiement d'un ERP (Enterprise Resource Planning) complet ; ▪ Simplification de procédures internes ; ▪ Tester une programmation pluriannuelle de l'activité. <p><u>Poursuivre le développement des outils métiers pour les besoins technique, scientifique et la gestion de projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement ou mise en service des modules travaux, habitats et suivis scientifiques de la BDD en lien avec un module Plan de gestion ; ▪ Assurer une veille sur les innovations et nouvelles technologique pour les différents métiers du CEN ; ▪ Développer des outils d'aide à la programmation comme la constitution de références de prix d'opérations, et de modèle de cahiers techniques d'opérations. 																																								
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p> <p>Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%;">2023</th> <th style="width: 10%;">2024</th> <th style="width: 10%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> <th style="width: 10%;">2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recherche et déploiement d'un ERP complet</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tester une programmation pluriannuelle de l'activité</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Déploiement du module Travaux et développement des modules habitats et suivis scientifiques de la BDD</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Création d'un référentiel de prix d'opérations</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Création d'un catalogue de cahiers techniques</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2023	2024	2025	2026	2027	Recherche et déploiement d'un ERP complet						Tester une programmation pluriannuelle de l'activité						Déploiement du module Travaux et développement des modules habitats et suivis scientifiques de la BDD						Création d'un référentiel de prix d'opérations						Création d'un catalogue de cahiers techniques					
	2023	2024	2025	2026	2027																																				
Recherche et déploiement d'un ERP complet																																									
Tester une programmation pluriannuelle de l'activité																																									
Déploiement du module Travaux et développement des modules habitats et suivis scientifiques de la BDD																																									
Création d'un référentiel de prix d'opérations																																									
Création d'un catalogue de cahiers techniques																																									
Suivi/évaluation																																									
Résultats à atteindre	Simplification des procédures internes																																								
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »																																						
Enquête de satisfaction auprès de l'équipe	Résultat	/	Niveau de satisfaction > 75 %																																						
Conditions de réussite	<p>Pour le déploiement d'un ERP, il sera indispensable d'avoir assez de retours d'expériences de l'outil pour le déployer efficacement</p> <p>Afin d'améliorer le fonctionnement du Conservatoire, de ses outils et de ses procédures, il serait facilitateur d'avoir une stabilité, voire une harmonisation, des modalités de financements des différents partenaires, et des textes réglementaires.</p>																																								

OBJECTIF OPERATIONNEL N°28 : STRUCTURER UN PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES - PDDC - INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES A COURT, MOYEN ET LONG TERME	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Assurer la pérennité, le développement et la performance de l'association
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	/
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	Mesure 6 : Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	/
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	2.8 : Poursuivre la professionnalisation des équipes et faire connaître les métiers 2.9 : Contribuer à la formation des équipes de salariés et de bénévoles
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Le Plan De Développement des Compétences (PDDC) est l'outil stratégique de gestion prévisionnelle permettant d'anticiper les besoins de formation de la structure tout en s'assurant que les salariés suivent les formations nécessaires pour l'adaptation à leur poste de travail et plus largement pour le maintien de leur employabilité.</p> <p>Le Conservatoire l'élabore à travers divers outils existants : remontée des vœux des équipes, expression des besoins de la structure, comptes rendus d'entretiens. Il est formalisé et mis en œuvre annuellement. Cela a représenté en 2021 (dernière donnée compilée) plus de 3200 heures de formations dispensées à la quasi-totalité des salariés. L'absence de données consolidées avant (faute de suivi précis) ne permet pas de tirer une tendance mais il y a toujours eu un souhait de faire progresser les collaborateurs. Plus récemment le contexte s'est compliqué : baisse des remboursements par notre Opérateur de Compétences (OPCO), disparition de l'ATEN (dont le réseau des CEN était membre) qui assurait un gros catalogue de formation repris seulement en partie par l'OFB. Cela oblige le Conservatoire à mobiliser plus de fonds propres et peut générer une capacité moindre à former les salariés de l'association les prochaines années.</p> <p>Au-delà de la dimension légale à laquelle est soumise le CEN, le PDDC permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'organiser les formations des salariés au sein du CEN, en définissant quels salariés former et quelles formations choisir, en concertation avec tous les acteurs concernés (salariés, responsables hiérarchiques, Direction, CSE). ▪ De prioriser et catégoriser les formations, entre celles qui sont indispensables et les secondaires. ▪ D'établir, au niveau de la Direction et du Service RH, les évolutions internes prévues au terme du PDDC. <p>Dans un contexte où les budgets formation sont fortement réduits, où le Catalogue OFB (formations gratuites et ciblées) a réduit ses offres par rapport au dispositif ATEN, le CEN a su maintenir le volume de formations suivies d'années en années.</p>
Finalité(s)	Faire du Plan de Développement Des Compétences l'outil fondamental de gestion du capital humain permettant au CEN de s'orienter dans un contexte écologique, économique, et social, changeant rapidement.
Actions	<p><u>Faire du PDDC un outil de pilotage pluriannuel</u> de la formation professionnelle visant à soutenir son activité, accompagner ses projets de développement et ses orientations stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déployer la gestion du PDDC sur le SIRH ▪ Valoriser les Entretiens professionnels et les Entretiens de la maîtrise professionnelle dans ce cadre (exploiter / analyser) ▪ Mieux et plus impliquer le CODIR à l'exercice

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser la gestion globale de l'exercice (révision des méthodes de travail) afin de dégager du temps sur le volet recherche de financements (optimisation des sources de financement) ▪ Etudier d'autres types d'actions de professionnalisation, de tutorat, de mise en situation, de parrainages susceptibles de définir la stratégie du Conservatoire en matière de développement des compétences de ses salariés ▪ Evaluer la formation suivie ▪ Créer un Catalogue de formations de référence (intégrant le travail produit sur le champ des formations bureautiques et outils numériques avec une bénévole) ▪ Etudier le déploiement d'actions de formation interne vers l'extérieur (demande d'Agrément, Certification Qualiopi...) <p><u>Asseoir les socles de compétences du CEN</u></p> <p>Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences GPEC</p> <p>Mise à jour des compétences des Equipes au fur et à mesure des besoins sur l'ensemble des métiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'effort de formation auprès des Equipes ▪ Poursuivre l'évaluation des profils complets du CEN afin de répertorier les compétences déjà présentes et d'identifier celles qu'il reste à développer, à conforter ▪ Faire de la GPEC une véritable démarche de gestion prospective des ressources humaines permettant d'accompagner le changement quel qu'il soit, d'anticiper les conséquences des évolutions liées à ses environnements interne et externe et à ses choix stratégiques <p><u>Identifier parmi les enjeux structurants (définis à travers ce PAQ) les besoins en formation à mettre en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir une stratégie prenant en compte les différentes évolutions liées à notre secteur d'activités et les priorités mises en avant, qu'elles soient au cœur de l'activité CEN ou transversales ▪ Prioriser les grands axes de formation ▪ Etablir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre des opérations ▪ Rassembler les fonds financiers nécessaires pour mener à bien l'objectif ▪ Analyser les stratégies du réseau et proposer sur des thématiques possibles une harmonisation des enjeux structurants amenant à une mutualisation des moyens ▪ Consulter au besoin les partenaires du CEN sur les enjeux structurants 												
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td>2023</td> <td>2024</td> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		2023	2024	2025	2026	2027						
	2023	2024	2025	2026	2027								
Suivi/évaluation													
Résultats à atteindre	Un programme de formation pluriannuel (3 à 5 ans) établi pour tous les salariés et évalué												
Indicateurs	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 15%;">Type</td> <td style="width: 40%;">Valeur T0 « 2022 »</td> <td style="width: 45%;">Valeur cible « 2027 »</td> </tr> </table>	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »									
Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »											
Part des salariés disposant d'un programme de formation pluriannuel et effectivement mis en œuvre	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 15%;">Résultat</td> <td style="width: 40%;">Donnée non consolidée à ce jour</td> <td style="width: 45%;">80 %</td> </tr> </table>	Résultat	Donnée non consolidée à ce jour	80 %									
Résultat	Donnée non consolidée à ce jour	80 %											
Conditions de réussite	<p>Maîtriser l'outil SIRH et ses fonctionnalités liées au développement des compétences</p> <p>Augmenter les moyens humains dédiés à ce volet</p>												

OBJECTIF OPERATIONNEL N°29 : FAVORISER UN CADRE DE TRAVAIL SEREIN ET DES CONDITIONS SOCIALES MOTIVANTES POUR LES SALARIES, ET UN LIEN FORT ENTRE ADMINISTRATEURS ET SALARIES	
Ambition du Plan d'action quinquennal	Assurer la pérennité, le développement et la performance de l'association
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	/
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030	/
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité	/
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN	/
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel	
Contexte	<p>Le CEN compte aujourd'hui une centaine de salariés, 7 implantations géographiques.</p> <p>Il a toujours été attaché aux questions de bien-être au travail de ses salariés et s'y intéresse de près en étroite collaboration avec le CSE, considérant qu'il est source d'épanouissement, de performances, et impacte favorablement la motivation des équipes. Depuis leur création et tout particulièrement depuis la création du CEN Hauts-de-France, de nombreuses actions ont été engagées : organisation de séminaires internes, formalisation d'une politique salariale, mise en place d'un nouvel accord-cadre sur le temps de travail, déploiement d'une nouvelle charte sur le télétravail... En outre certains contextes de crise ont pu être gérés sans impact fort sur les équipes notamment la crise sanitaire.</p> <p>Le contexte de travail est aujourd'hui confortable et bienveillant. Cette situation mérite toutes les attentions afin qu'elle perdure d'autant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La fusion des deux Conservatoires a généré une réorganisation ayant des impacts sur certains métiers, notamment transversaux, et sur certaines activités. ▪ Des signaux d'alerte ont parfois été lancés sur une charge de travail trop élevée pour certains <p>En tant qu'association Loi 1901, le CEN promeut des valeurs partagées par les équipes, le Conseil d'administration, les bénévoles. Il existe un lien entre les équipes et les administrateurs qui pourrait néanmoins être renforcé.</p>
Finalité(s)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conforter et développer les actions visant le Bien-être au travail ✓ Conforter et développer des actions visant à maintenir la motivation, l'implication, l'investissement des membres bénévoles du Conseil d'administration ✓ Conserver un esprit associatif qui fait la richesse de l'ensemble des acteurs du CEN : un partage de valeurs, de principes d'actions et de modalités de fonctionnement
Actions	<p><u>Conforter et développer les actions visant le Bien-être au travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les travaux du DUERP qui traite notamment de la gestion des risques psycho sociaux et l'évaluer ▪ Mettre en place la Charte de déconnexion et l'évaluer ▪ Mieux partager en amont les plans charge ▪ Mettre en place un Outil de communication interne en y intégrant éventuellement les administrateurs ▪ Réussir, évaluer les impacts des trois emménagements prévus en 2023 (Boves, Roost Warendin, Merlieux)

	<p><u>Conforter et développer des actions visant à maintenir la motivation, l'implication, l'investissement des membres du Conseil d'administration bénévoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux valoriser les compétences des élus du CA auprès de l'équipe et au sein même du CA. ▪ Déployer la notion de référents thématiques ou géographiques renforçant : la proximité avec l'Equipe, pour travailler au cœur des sujets, possible relai d'animation en CA, les liens... ▪ Impliquer les administrateurs sur le champ des compétences qu'ils détiennent et les envies qui les animent, les territoires qu'ils affectionnent. ▪ Revoir le format des réunions institutionnelles permettant plus d'échanges, d'implication des administrateurs : en faire un moment privilégié. ▪ Intégrer les nouveaux administrateurs : Livret d'accueil, formation interne. ▪ Rédiger un Règlement intérieur du Conseil d'administration. <p><u>Conserver un esprit associatif qui fait la richesse de l'ensemble des acteurs du CEN : un partage de valeurs, de principes d'actions et de modalités de fonctionnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider le sens de l'action du CEN et nos valeurs communes par des actions vectrices de lien. ▪ Cultiver la dimension Hauts-de-France de l'équipe en renforçant les échanges et les synergies au sein de l'équipe et avec les administrateurs. 												
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière</p>	<table border="1" data-bbox="534 952 1380 1108"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Définir un indicateur de bien-être au travail et le mettre en place</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2023	2024	2025	2026	2027	Définir un indicateur de bien-être au travail et le mettre en place					
	2023	2024	2025	2026	2027								
Définir un indicateur de bien-être au travail et le mettre en place													
Suivi/évaluation													
Résultats à atteindre	Maintenir voire améliorer le bien-être au travail												
Indicateurs	<table border="1" data-bbox="454 1254 1433 1288"> <thead> <tr> <th>Type</th> <th>Valeur T0 « 2022 »</th> <th>Valeur cible « 2027 »</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bien-être au travail</td> <td>Non définie</td> <td>Non définie</td> </tr> </tbody> </table>	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »	Bien-être au travail	Non définie	Non définie						
Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »											
Bien-être au travail	Non définie	Non définie											
Bien-être au travail													
Conditions de réussite	Définir un indicateur de bien-être au travail et le mettre en place en se servant notamment du questionnaire « risques psychosociaux et qualité de vie au travail » du réseau CEN.												

OBJECTIF OPERATIONNEL N°30 : SUIVRE ET EVALUER LE PLAN D'ACTIONS QUINQUENNAL 2023-2027 ET ELABORER UN PLAN D'ACTIONS QUINQUENNAL 2028-2032.																		
Ambition du Plan d'action quinquennal		Assurer la pérennité, le développement et la performance de l'association																
Cohérence avec la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN et les Stratégies et politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement																		
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030		/																
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées 2030		/																
Mesure(s) correspondant(s) dans la Stratégie Régionale Biodiversité		/																
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale 2018/2028 réseau des CEN		10.2 : Participer à l'évaluation des Plans d'actions quinquennaux et assurer le suivi de l'agrément État/Région																
Mise en œuvre de l'objectif opérationnel																		
Contexte		<p>Le régime réglementaire en vigueur dispose que les Conservatoires d'espaces naturels, pour prétendre à l'agrément prévu à l'article L. 414-11 du Code de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborent un Plan d'actions quinquennal, ▪ En suivent régulièrement la mise en œuvre, ▪ L'évaluent à échéance. <p>Les Plans d'actions quinquennaux et leurs évaluations sont soumis au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.</p> <p>L'agrément du CEN par l'Etat et la Région vaut approbation du PAQ. L'agrément porte sur une période de 10 ans et doit être formellement sollicité à échéance.</p>																
Finalité(s)		<p>Par rapport à la première décennie d'agrément l'objectif est de disposer d'un PAQ plus stratégique que les précédents, et qui constitue un réel outil de priorisation des actions en interne et de suivi du partenariat avec les autorités d'agrément.</p> <p>Il s'agit notamment de proposer un Dispositif de Suivi et Evaluation simple mais informatif sur les priorités proposées par le CEN.</p>																
Actions		<p><u>Suivre annuellement la mise en œuvre du Plan d'actions quinquennal, en s'appuyant sur les indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A partir des indicateurs et valeurs cibles identifiées dans le présent Plan d'actions quinquennal, en suivre dans un tableau de bord dédié le niveau de mise en œuvre. ▪ Faire un reporting annuel (lors de la réunion du comité des partenaires financiers) de la mise en œuvre du Plan d'actions quinquennal <p><u>Evaluer le Plan d'actions quinquennal, en élaborer un nouveau à échéance</u></p> <p>En 2027-2028, le présent Plan d'actions quinquennal sera évalué et un nouveau Plan d'actions élaboré.</p>																
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre Ne sont éclairées que les actions clairement « ponctuelles » avec enjeu d'une année particulière		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Evaluer le PAQ et élaborer un PAQ 2028-2032</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </tbody> </table>						2023	2024	2025	2026	2027	Evaluer le PAQ et élaborer un PAQ 2028-2032					
	2023	2024	2025	2026	2027													
Evaluer le PAQ et élaborer un PAQ 2028-2032																		

Suivi/évaluation			
Résultats à atteindre	Renseignement de 100% des indicateurs identifiés et leur valorisation auprès du comité des partenaires financiers (tableau de bord partagé)		
Indicateurs	Type	Valeur T0 « 2022 »	Valeur cible « 2027 »
Taux de renseignement annuel des Indicateurs du PAQ	Réalisation	/	100 %
Conditions de réussite	Avoir développé les outils de capitalisation des données		

5. Annexes

5.1. Etat des lieux : le CEN Hauts-de-France en quelques chiffres et cartes

Les chiffres donnés ci-après représentent l'état des lieux au 31 décembre 2022, sauf mention contraire. Ils permettent d'évaluer un « niveau d'activité » du Conservatoire au temps T0 de ce nouveau plan d'actions quinquennal.

Connaitre

Un aperçu de la connaissance de la biodiversité peut être donné à travers le nombre de données en base et la proportion des espèces figurant sur une liste déterminée (espèces déterminantes de ZNIEFF, espèces en liste rouge...) et observées sur les sites d'intervention.

Nombre de données d'occurrence d'espèces Faune et Flore produites par le CEN saisies en base de données : 761 759 (340 636 faune / 421 123 flore).

Faune :

- Espèces déterminantes de ZNIEFF (Picardie) présentes sur sites CEN (dates < 10 ans) : 374 / 461
- Espèces déterminantes de ZNIEFF (Nord Pas-de-Calais) présentes sur sites CEN (dates < 10 ans) : 236 / 383

Flore :

- Nombre d'espèces de plantes vasculaires déterminantes de ZNIEFF présentes sur sites CEN (dates < 10 ans) : 753 / 1169
- Nombre d'espèces de bryophytes déterminantes de ZNIEFF présentes sur sites CEN (dates < 10 ans) : 226 / 417
- Nombre d'espèces de plantes vasculaires sur la Liste Rouge Régionale présentes sur sites CEN (dates < 10 ans) :
CR* : 2 / 12
CR : 15 / 39
EN : 37 / 66
VU : 79 / 120
NT : 117 / 146
- Nombre d'espèces de bryophytes sur la Liste Rouge Régionale présentes sur sites CEN (dates < 10 ans) :
CR* : 1 / 21
CR : 3 / 8
EN : 3 / 7
VU : 40 / 90
NT : 35 / 56

Protéger

528 sites d'intervention pour 17 917 ha

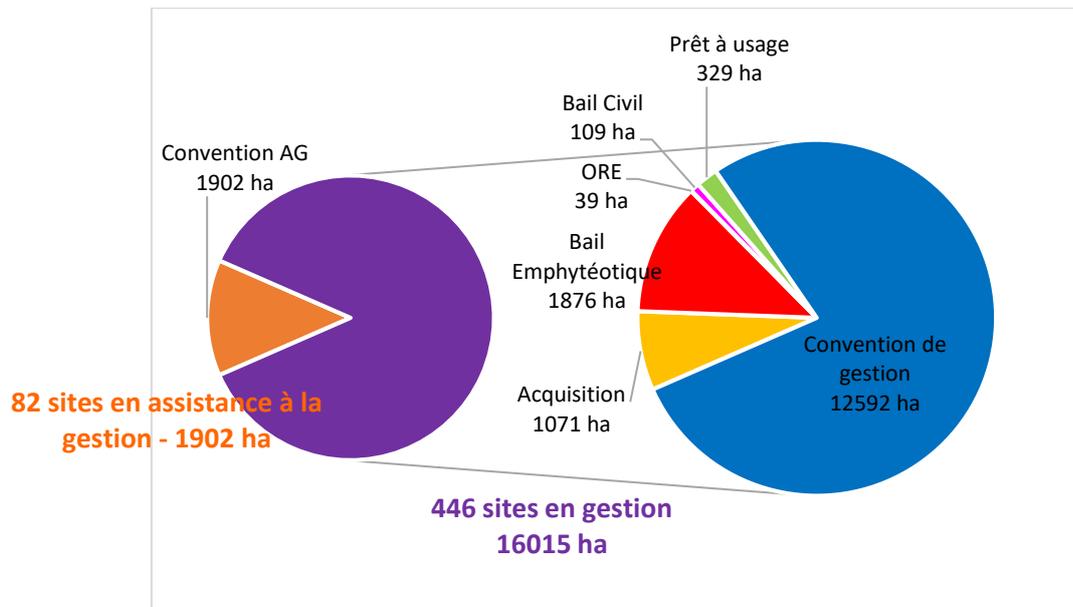
dont 446 sites en gestion directe pour 16 015 ha.

et 82 sites en assistance à la gestion pour 1902 ha

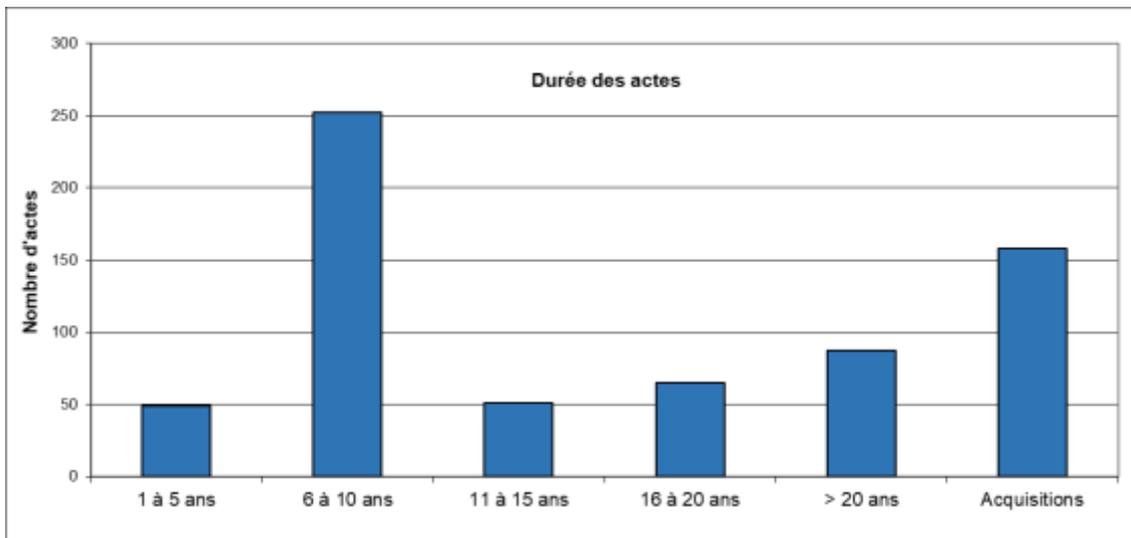
dont 5 Réserves Naturelles Nationales – 256 ha

et 22 Réserves Naturelles Régionales – 727 ha

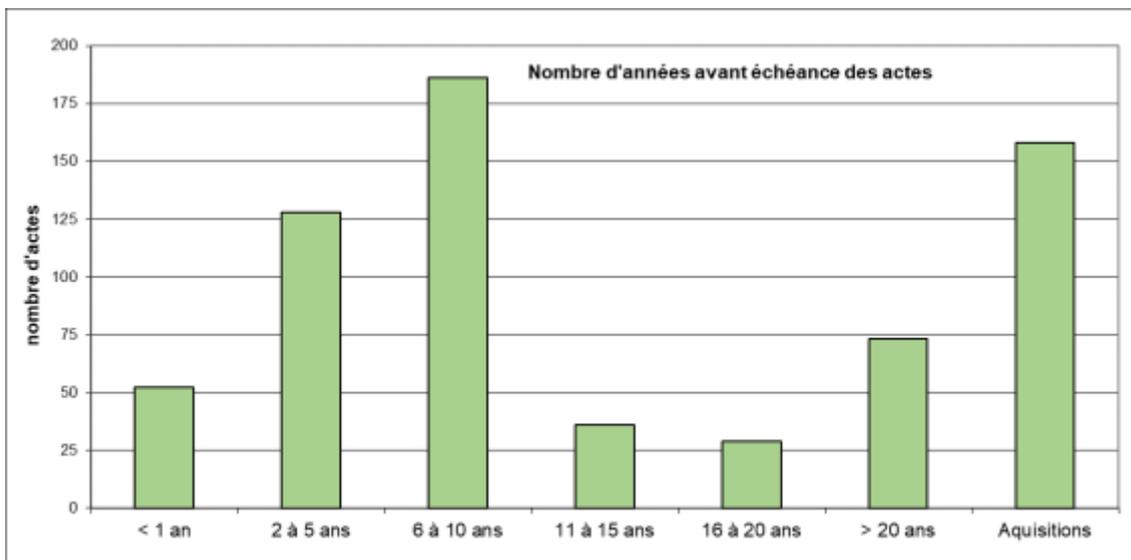
Les graphiques et cartes ci-après détaillent la répartition par type de maîtrise foncière et d'usage, selon la durée initiale et restante des actes signés, et par type de milieu cible de la contractualisation.



Répartition des surfaces d'intervention par type de maîtrise foncière et d'usage.



Durée initiale des actes (hors sites en assistance)



Durée restante avant échéance (hors sites en assistance)

Maîtrise foncière des sites contractualisés par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France en 2022



*Les sites contractualisés par
le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
en 2022*



Gérer

Une illustration de la gestion est donnée à travers la réalisation des plans de gestion des sites et les **conventions d'usages passés avec différents partenaires de la gestion**

277 Plans de gestion en activité couvrant 334 sites

292 actes signés relatifs aux usages sur les sites dont
232 prêts à usage agricole (ou équivalents)
18 baux ruraux dont 9 à clauses environnementales
16 contrats de sous-location (à usage agricole)
26 autres contrats **d'usage (chasse, pêche, tourisme...)**

Valoriser

365 sites sont accessibles au public dont 208 en accès libre – Estimation de **200 000** visiteurs annuels
95 sites sont équipés a minima **d'un panneau d'accueil (information)** et **72** sont équipés **d'un parcours pédagogique (sentier + ensemble de panneaux, lutrins...)**

En 2022, le Conservatoire a assuré les activités de valorisation suivantes :

Animations nature : 509 pour 11 518 participants, dont

Groupes constitués : 54 / 1 341

Scolaires : 232 / 6 421

Grand Public : 223 / 3 756

Chantiers nature : 163 pour 2 073 participants, dont

Groupes constitués : 62 / 473

Scolaires : 66 / 1 160

Grand Public : 35 / 440

Vie de la structure

1596 adhérents

107 Conservateurs bénévoles sur 116 sites

Accompagner les politiques publiques

Animation de 17 sites Natura 2000 – 13 822 ha

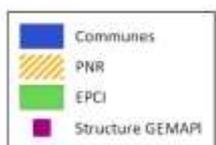
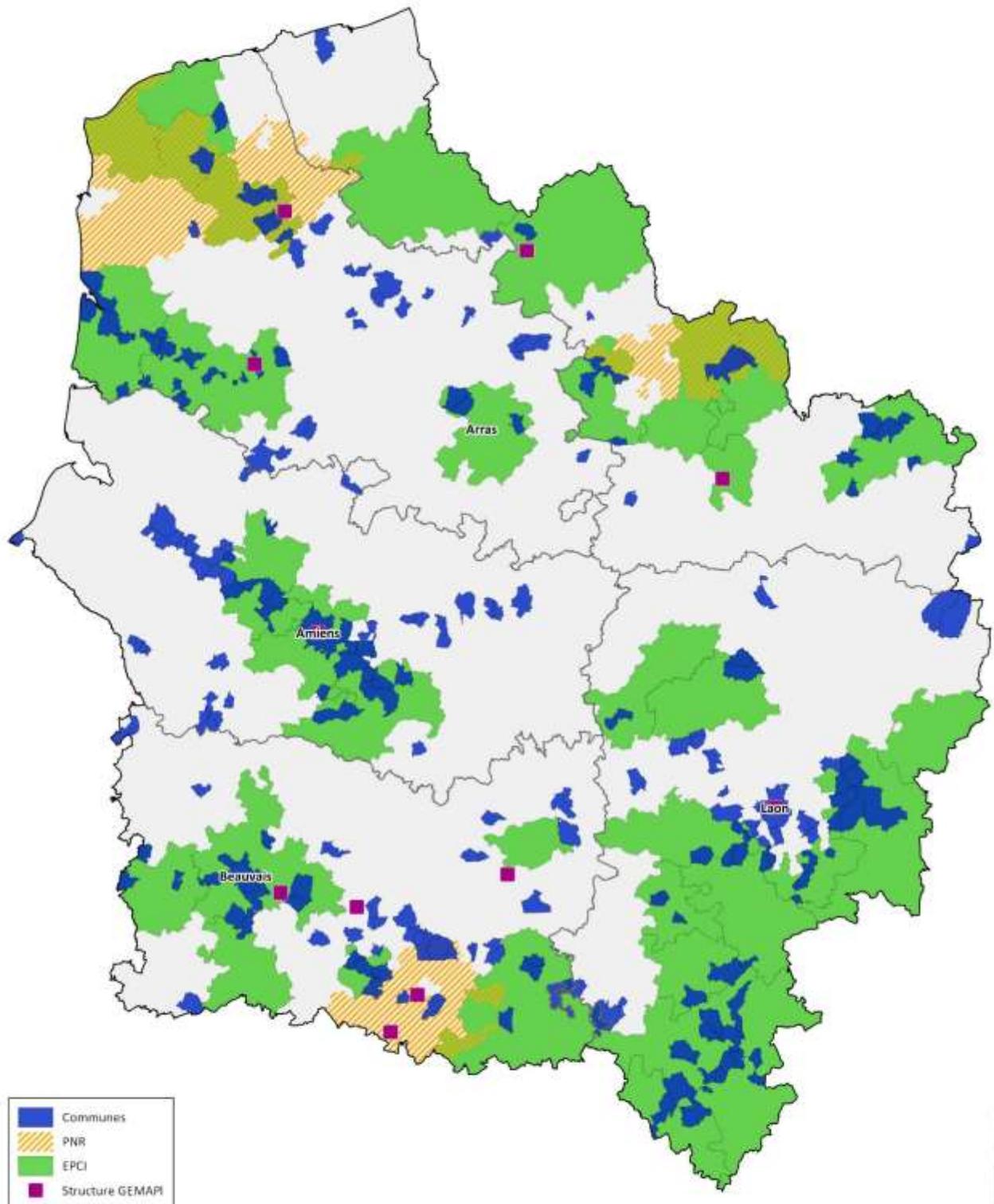
Assistance à l'animateur sur 16 Natura 2000 – 11 608 ha

Le Conservatoire est présent dans 535 communes en région, soit 1 commune sur 7.

Par ailleurs il est partenaires de très nombreuses collectivités (communes, EPCI, PNR), représentées sur la carte page suivante

Mettre à jour la carte page suivante

Collectivités locales partenaires du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France



Admin Express © IGN - Paris (2022)
MNHN (2022)

Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France - Marie HERAULDE - 03/04/2023

5.2. Exonération du droit de préférence forestier

Il s'agit de traduire les **conditions d'application de l'exemption au droit de préférence du voisin forestier** au bénéfice des Conservatoires (L. 331-24 4°bis du Code forestier).

L'article cité ci-dessus du Code forestier stipule que « le droit de préférence **prévu à l'article L.331-19 ne s'applique pas lorsque la vente doit intervenir** : [...]

4°bis Au profit d'un conservatoire régional d'espaces naturels agréé au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement dans le cadre d'une stratégie et d'un périmètre d'intervention définis à l'avance et approuvés par le représentant de l'Etat dans la région... ».

D'après une note conjointe des MTECT et MASA de janvier 2023, l'objet de la mesure inscrite à l'article L.331-21 du code forestier par la loi climat est de déroger au droit de préférence accordé au propriétaire **d'une parcelle forestière voisine en cas de vente d'une parcelle de moins de 4 ha**, lorsque le propriétaire a d'ores et déjà choisi de vendre sa parcelle, sous certaines conditions, à un conservatoire régional d'espaces naturels.

Le droit de préférence est écarté seulement si l'acquisition s'inscrit dans le cadre d'un périmètre et d'une stratégie d'intervention définis à l'avance et approuvés par le Préfet qui « veille à garantir la prise en compte des **enjeux forestiers définis à l'article L.121-1** du code forestier ». Ainsi pour bénéficier de la dérogation un CEN doit se doter d'une stratégie forestière de manière à intégrer les conditions nécessaires à l'utilisation de ce nouvel outil. Il peut s'agir soit :

- d'un chapitre dédié au sein du PAQ et que l'arrêté d'agrément associé au plan d'actions comporte l'article L.331-21 du code forestier parmi les visas ;
- d'un document ad hoc produit spécifiquement.

L'objet principal de cette stratégie est de contribuer à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels (article L.414-11 du code de l'environnement définissant la mission des CEN).

Le CEN ne dispose pas à ce jour d'une « stratégie forestière » clairement établie à ce titre. Sa stratégie d'intervention globale est en cours de construction dans le cadre du présent PAQ et en lien avec la DREAL dans le cadre d'un travail de diagnostic des secteurs à enjeux pour la protection de la nature, en déclinaison du plan d'action territoriale de la Stratégie Aires Protégées.

Ce travail de diagnostic se base notamment sur les connaissances en matière de répartition régionale des **espèces menacées à l'échelle de groupes taxonomiques entier**. Or de nombreuses espèces typiquement forestières comme les coléoptères saproxyliques, les lichens, les champignons lignivores sont **finalement mal connus sur ce plan du fait d'un défaut de prospection**. Aussi les espaces forestiers ne vont pas forcément bien ressortir dans cette stratégie.

Pour autant certains critères peuvent être utilisés, **notamment l'ancienneté de l'état boisé et la maturité** des forêts, deux paramètres essentiels quant à la qualité écologique potentielle de ces espaces.

Aussi le CEN propose que puissent relever de cette exemption au droit de préférence du voisin forestier selon le L.331-24 4°bis du Code forestier :

- Les espaces boisés situés dans les communes ressortant comme « irremplaçables » **dans l'étude** de diagnostic régional.
- Les forêts anciennes et les forêts matures.

5.3. Exonération de l'obligation de compensation pour défrichement

Il est rappelé que l'article L. 341-1 du code forestier définit le défrichement comme la destruction de l'état boisé d'un terrain et la suppression de sa destination forestière. Les deux conditions doivent être vérifiées cumulativement. Il faut noter également que ne constituent pas un défrichement les opérations ayant pour **but de remettre en valeur d'anciens terrains de culture, de pacage ou d'alpage envahis par une végétation spontanée** (n'ayant fait l'objet d'aucune coupe et qui ne peut pas encore être qualifiée de forêt en raison de son âge, sa hauteur ou le taux de couverture boisée).

La loi Biodiversité n°2016-1087 du 8 août 2016 a actualisé les dispositions en matière de défrichement. Elle introduit des dérogations à la compensation dans le cadre d'autorisations de défrichements pour des motifs environnementaux [notamment] **dans [...] les espaces gérés par des conservatoires d'espaces naturels. Les conditions de cette dérogation doivent être précisées par un décret en Conseil d'Etat qui est toujours attendu.**

Dans ce cadre **un conservatoire régional d'espaces naturels doit se doter d'une** stratégie forestière pour répondre aux obligations de **l'art 341-6 du code forestier** disposant qu'un CEN agréé peut être exonéré de **l'obligation de compensation pour défrichement** « lorsqu'il existe un document de gestion ou un programme **validé par l'autorité administrative dont la mise en œuvre nécessite de défricher, pour un motif de préservation ou de restauration du patrimoine naturel ou paysager** ».

Le CEN ne dispose pas à ce jour d'une « stratégie forestière » clairement établie à ce titre.

Cependant, les surfaces prévisionnelles inscrites dans les plans de gestion en cours sur la période 2023-2027 représentent seulement quelques ha.

Au sein de ces surfaces sont concernés quasi-exclusivement :

- Des peupleraies en zone humides dans des territoires où la restauration de prairies est un enjeu fondamental de conservation de la biodiversité **et de confortement de l'élevage**, notamment en zone Natura 2000.
- Des plantations résineuses sur coteaux calcaire.
- **Ou enfin des jeunes boisements spontanés ne relevant pas de l'obligation de défrichement.**

Le CEN propose **qu'étant donné ces éléments, les opérations prévues aux plans de gestion des sites CEN, validés par son Conseil scientifique et technique ou par le CSRPN quand il s'agit de réserves naturelles, soient exclues de l'obligation de compensation pour défrichement** pour les boisements considérés et de plus de 30 ans.

5.4. Glossaire des sigles utilisés

ADEME : Agende de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
APP-B-G-HN : Arrêté préfectoral de protection de – biotope – géotope – habitat naturel.	GIS : Groupement d'intérêt Scientifique
ARB : Agence régionale de la biodiversité	GON : Groupe ornithologique et naturaliste
ATEN : Atelier technique des espaces naturels	HVO : Haute vallée de l'Oise
BE : Bail emphytéotique	IRPG : Inventaire régional du patrimoine géologique
BIMH-BAP : Boite à outils d'indicateurs des milieux humides du bassin Artois-Picardie	IRD : Institut de recherche pour le développement
CA : Conseil d'administration (du CEN)	LIFE : fonds financier européen pour la biodiversité et le climat
CBN(BI) : Conservatoire botanique national de Bailleul	MAEC : Mesure agro-environnementale et climatique
CCG : Comité consultatif de gestion	MFU : Maîtrise foncière et d'usage
CD : Conseil départemental	MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
CdL : Conservatoire du littoral	MVO : Moyenne vallée de l'Oise
CERDD : Centre Ressource du Développement Durable	MVS : Moyenne vallée de la Somme
CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable	OFB : Office français de la biodiversité
CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche	OLAE : Opération locale agro-environnementale
CNRS : Centre national de la recherche scientifique	ONF : Office national des forêts
CODIR : Comité de direction (du CEN)	ORE : Obligation réelle environnementale
CPO : Convention pluriannuelle d'objectifs	PAC : Politique agricole commune
CRB : Comité régional biodiversité	PAEC : Projet agro-environnemental et climatique
CRPF : Centre régional de la propriété forestière	PatriNat : Centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel (Unité d'appui et de recherche – OFB-MNHN-CNRS-IRD)
CRPG : Commission régionale du patrimoine géologique	PCAET : Plan climat, air, énergie, territorial
CSE : Comité social et économique (du CEN)	PDG : Plan de gestion
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	PNA : Plan national d'actions
CST : Conseil scientifique et technique (du CEN)	PNR : Parc naturel régional
CTEC : Contrat territorial eau et climat	PPAS : Programme pluriannuel d'activités de la SAFER
DOCOB : Document d'objectif (Natura 2000)	RNF : Réserves naturelles de France
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement	RNN-RNR : Réserve naturelle nationale – régionale
EEE : Espèce exotique envahissante	SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
EMAS : Eco Management and Audit Scheme (système de management environnemental – règlement européen)	SAU : Surface agricole utile
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale	(SD)ENS : (schéma départemental des) Espaces naturels sensibles
EPIDE : Établissement pour l'insertion dans l'emploi	SINP : Système d'information nature et paysage
ERC : séquence Eviter – réduire – Compenser	SIRH : système d'information ressources humaines (du CEN)
ESAT : Établissement et service d'aide par le travail	SIVOM : Syndicat intercommunal à vocation multiple
ETP : Equivalent temps plein	S(N)AP : stratégie (nationale) aires protégées
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural	SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
FEDER : Fonds européen de développement régional	UPJV : Université Picardie Jules Verne
	ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
	ZPF : Zone de protection forte
	ZPS : Zone de protection spéciale (Natura 2000)
	ZSC : Zone spéciale de conservation (Natura 2000)

5.5. Références bibliographiques

FONTAINE B., MOUSSY C., CHIFFARD CARRICABURU J., DUPUIS J., COROLLEUR E., SCHMALTZ L., LORILLIERE R., LOÏS G., GAUDARD C., 2020. Suivi des oiseaux communs en France 1989-2019 : 30 ans de suivis participatifs. MNHN – **Centre d'écologie et des sciences de la conservation**, **LPO BirdLife France** – Service Connaissance, Ministère de la Transition écologique et solidaire. 46 p.

GIEC, 2022. Changement climatique : une menace pour le bien-être de l'humanité et la santé de la planète. Communiqué de presse. 28 février 2022. 5 p.

HAUGUEL JC. & TOUSSAINT B., 2019. Liste rouge des espèces menacées en Hauts-de-France. Flore vasculaire et bryophytes. 36 p.

IPBES, 2019. Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services on the Intergovernmental Science-policy Platform of Biodiversity and Ecosystem services. Bonn, Allemagne. 56 p.

Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France, 2019. Etat des lieux de la biodiversité en Hauts-de-France. 196 p.

Observatoire du climat Hauts-de-France – **Cerdd**, 2022. **Tour d'horizon climat** – énergie en Hauts-de-France. 24 p.

SAFER, 2022. **Programme pluriannuel d'activités 2022-2028** de la SAFER Hauts-de-France. 48 p.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France. Mammifères de France métropolitaine. 16 p.

UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018. La Liste rouge des espèces menacées en France. Flore vasculaire de France métropolitaine. 32 p.

UICN France, **MNHN**, **SFI** & **AFB**, 2019. **La Liste rouge des espèces menacées en France. Poissons d'eau douce** de France métropolitaine. 12 p.

UICN France, OFB & MNHN, 2021. La Liste rouge des espèces menacées en France. Mollusques continentaux de France métropolitaine. 16 p.

5.6. Tableau de synthèse des ambitions et objectifs

Ambition	Numéro de l'OO	Objectifs opérationnels
Adapter la préservation de la nature et la gestion de sites à de nouveaux enjeux : changement climatique, fonctionnalité des écosystèmes, libre évolution	1	Développer les outils de prise en compte du changement climatique dans la gestion et intégrer des programmes permettant de mesurer son impact sur les milieux naturels
	2	Augmenter la prise en compte des aspects fonctionnels (processus écologiques) dans la définition des enjeux et des choix de gestion : préserver ou restaurer les processus hydrologiques, des sols vivants
	3	Développer les collaborations avec la recherche scientifique pour travailler sur les nouveaux enjeux et développer des projets innovants
	4	Limiter l'impact environnemental du CEN et s'intégrer dans des démarches bas carbone
Renforcer l'assise citoyenne du CEN	5	Consolider un réseau d'au moins 5000 adhérents, donateurs et bénévoles
	6	Mobiliser des conservateurs bénévoles sur les sites gérés par le CEN
	7	Augmenter la reconnaissance du Conservatoire par le public
	8	Accueillir le public sur les sites
	9	Eduquer et sensibiliser à la nature
Préserver 20 000 ha de nature à fort enjeu en Hauts-de-France	10	Finaliser, partager et mettre en œuvre une stratégie d'intervention foncière pour une préservation renforcée des espaces naturels et sécurisant la maîtrise foncière et d'usage
	11	Mobiliser les outils de protection réglementaire et les compétences de police de la nature quand cela est nécessaire et adapté aux enjeux
	12	Poursuivre et renforcer les partenariats avec les acteurs fonciers (Départements, Conservatoire du littoral, Safer), et intégrer l'action du CEN dans les schémas départementaux des Espaces naturels sensibles
	13	Renforcer la protection des espaces naturels en soutenant et mobilisant la Fondation Espaces naturels de France
	14	Poursuivre l'implication du CEN dans la séquence ERC dans un objectif de pérennisation du foncier et de gestion intégrée
	15	Gérer un réseau de sites croissant en maintenant un cadre qualitatif et dans une démarche d'intégration territoriale

Ambition	Numéro de l'OO	Objectifs opérationnels
Accompagner les collectivités, les agriculteurs, les forestiers et les entreprises, pour renforcer la trame verte et bleue, et la préservation des espaces naturels	16	Accompagner les collectivités dans la préservation et la gestion d'espaces naturels
	17	Contribuer au développement et à la reconnaissance du réseau Natura 2000
	18	Contribuer à la mise en œuvre des politiques des Agences de l'eau en matière de biodiversité et zones humides
	19	Développer des collaborations avec les entreprises et autres acteurs économiques (propriétaires fonciers, gestionnaires d'infrastructures)
	20	Déployer les outils de contractualisation et l'expertise sur les espaces agricoles et forestiers à enjeux pour la nature, et Valoriser et soutenir les systèmes d'exploitation favorables à la nature
Accroître l'engagement et la contribution du CEN aux dynamiques partenariales régionales et nationales en faveur de la nature	21	Contribuer activement aux actions de l'ARB en Hauts-de-France
	22	Assurer une représentation dans les instances locales, départementales et régionales
	23	Contribuer à la connaissance et sa valorisation naturaliste et scientifique
	24	Développer, animer, coordonner des programmes régionaux d'actions en lien avec les partenaires
	25	Participer activement à la vie du réseau CEN et des Réserves Naturelles
Assurer la pérennité, le développement et la performance de l'association	26	Consolider et diversifier les ressources financières
	27	Poursuivre le développement d'un système d'information métier performant, et des outils de suivi administratifs, financiers et des ressources humaines
	28	Structurer un plan de développement des compétences individuelles et collectives à court, moyen et long terme
	29	Favoriser un cadre de travail serein et des conditions sociales motivantes pour les salariés, et un lien fort entre administrateurs et salariés
	30	Suivre et évaluer le Plan d'actions quinquennal 2023-2027 et élaborer un Plan d'actions quinquennal 2028-2032.



Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

4 Avenue de l'étoile du Sud
80 400 BOVES
Tel : 03 22 89 63 96 - Fax : 03 22 45 35 55
contact@cen-hautsdefrance.org
cen-hautsdefrance.org

